

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 121
Date de la convocation et de son affichage : 22 janvier 2020
Date d'affichage du compte rendu : 5 février 2020

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-neuf du mois de janvier à 17H00, le conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 22 janvier 2020 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie (arrivée 17h24) - BONHOMME Serge (arrivée 17h33) - BOURDEL Marcel - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis à son départ 19h20) - CONDETTE Christophe (arrivée 17h15) - CORPEL Sophie (départ 19h40) - CREN Anne - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie (arrivée 17h45) - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène – DESPLAINS Isabelle - DUFOUR Christine - DUPREY Catherine - DUREL Jacqueline - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (arrivée 17h21) - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne - GUILLOT Marie-Annick - HAIRON Maryline (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 19h20) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h16) - HÉBERT Raymond (arrivée 17h30) - HENNEBAUT Jean-Marc – HERY Sophie (arrivée 17h15) - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine – HUREL Karine – JAUNAIT Annick - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice (arrivée 17h25) – LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAUNOY Claudie - LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne –LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne – LELOY Jean-Pierre - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LETOUZÉ Thierry - LINCHEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Patrice – MERLAUD Philippe - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert –OVIVIER Stéphane (arrivée 17h34) - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre (mandataire TRAVERT Alain jusqu'à son arrivée 18h17) - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis (mandataire COLSON Christiane jusqu'à son arrivée 17h32) – QUATREVALET Cathy - RENARD Nathalie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille - ROUXEL André (arrivée 17h35) - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie (mandataire GRUNEWALD Martine jusqu'à son arrivée 18h52) - SIMONIN Philippe (arrivée 17h21 – mandataire SIMON Sylvie à son départ 19h36) – SOURISSE Claudine (mandataire LORIMIER Monique jusqu'à son arrivée 17h38) – SPAGNOL Marc (arrivée 18h58) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - TISON Franck (départ 19h20)– TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS - BIHET Pierre - BLED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BOURDON Cyril (mandataire MARGUERITTE David) - BROQUAIRE Guy (mandataire BONHOMME Serge) - CAUVIN Bernard (mandataire BOUSSELMAME Noureddine) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire HUET Catherine) - FERNAGU Jean-Marie - GOUREMAN Paul (mandataire MAGHE Jean-Michel) - HAMON Françoise (mandataire ADAM Michel) - JORET Marc (mandataire LEGOUBEY Frédéric) - LAMBERT-CARABIN Annie (mandataire LECLAIRE Maryvonne) - LERECULEY Daniel (mandataire LAGARDE Jean) - MARTIN Olivier (mandataire DUPREY Catherine) – PEYPE Gaëlle (mandataire LEGOUIX Daniel) - SOREL Jeanne - THÉVENY Marianne (mandataire TESSON Patrick) - TIFFREAU Danièle (mandataire FEUILLY Hervé) - VAYER Dominique.

ABSENTS - BESNARD Angélique - CEDRA Thierry - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - DUVAL Karine - FROMONT Yolande - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - JEANNE Lucile - JOLY Kristelle - KERRENEUR Michel - LE BARBENCHON Aline – LECONTE David - LEJUEZ Nicolas - LEPOTIER Carole - LUCAS David - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - RENARD Nicolle – SOETAERT Pierre - SOUNGWAH Gabriel - TAUPIN Dominique - VAULTIER Thérèse.

Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Le conseil municipal adopte.

17h10 Votants : **139**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **33** NPPV : **0**

2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 – VACANCE D'UN SIÈGE DE CONSEILLER MUNICIPAL – INSTALLATION DE MME CATHY QUATREVALET

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Suite au décès de Madame Annie RENÉ, conseillère municipale de Cherbourg-en-Cotentin et conseillère communale de la commune déléguée de Querqueville, survenu le 16 janvier 2020, il est procédé à l'installation de Madame Cathy QUATREVALET, conseillère municipale de Cherbourg-en-Cotentin et conseillère communale de la commune déléguée de Querqueville.

17h13 Votants : **121**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **15** NPPV : **0**

4 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE CHERBOURG-EN-COTENTIN AU SEIN DU CLIC DU COTENTIN

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

La compétence facultative libellée « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale » a été prise par la communauté d'agglomération Le Cotentin afin d'accompagner la mise en place d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

En décembre 2017, 9 CLIC ont été mis en place, pour lesquels le statut associatif a été privilégié.

En 2015, il existait deux CLIC dans le Cotentin, portés par deux associations ; Les CLIC Ouest (Hague) et Nord Est Cotentin (Val de Saire) sont associatifs, ils travaillent sur les mêmes missions au service de la population vieillissante. Pour ce qui concerne le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, en l'absence de CLIC, les missions afférentes sont assurées par le CCAS.

En 2017, la communauté d'agglomération Le Cotentin, dans le cadre de sa compétence facultative susvisée, a missionné l'URIOPSS pour accompagner la démarche de fusion des deux associations et préciser le fonctionnement du futur CLIC.

A ce jour, un CLIC unique est donc créé, le traité de fusion est en cours de finalisation.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Frédéric BASTIAN, Maire-Adjoint au développement social, Vice-Président du CCAS, pour représenter le territoire de Cherbourg-en-Cotentin au sein du CLIC du Cotentin.

17h17 Votants : **126**

Pour : **112** Contre : **0** Abstentions : **14** NPPV : **0**

5 – SPL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN - AUTORISATION DE MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

En 2017, le conseil municipal a décidé la création d'une Société Publique Locale de Développement Touristique du Cotentin.

Après deux années de fonctionnement, les collectivités actionnaires souhaitent revoir l'exercice de la direction générale au sein de la société.

En effet, selon les statuts actuels deux modalités d'exercice de la direction générale sont possibles. La direction générale de la Société est assumée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

A la création de la société, il avait été décidé de dissocier la fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Il est donc aujourd'hui proposé de revenir à l'exercice de la direction générale par le Président du Conseil d'Administration.

Le conseil municipal a donné mandat au représentant de la commune siégeant au conseil d'administration de la SPL Développement Touristique du Cotentin, afin d'autoriser l'exercice de la direction générale par le Président du Conseil d'Administration.

17h20 Votants : **125**

Pour : **119** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **1 (G.Gosselin-Fleury)**

6 – COMPÉTENCE FACULTATIVE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA DÉFINITION DE L'OFFRE DE SERVICE AUX FAMILLES ET LE PORTAGE DU CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF SUR LE TERRITOIRE DÉFINI - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

La communauté d'agglomération a restitué la totalité des compétences enfance-jeunesse aux communes. La délibération du 24 mai 2018 précisait dans son exposé qu'« en cas de restitution, les services ayant été dimensionnés à l'échelle des anciens territoires et dans l'attente d'une réflexion plus large sur les politiques petite enfance, enfance/jeunesse que doit engager la communauté d'agglomération, une gestion dans le cadre d'un service commun est à privilégier pour offrir une réponse adaptée et une évolutivité des services en fonction des besoins de proximité ».

Dans les pôles de proximité concernés, les conseils municipaux ont décidé de conserver une gestion collégiale de ces services et d'en confier la gestion, par l'intermédiaire de services communs, à la communauté d'agglomération. Les communes de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague ont leur propre mode de gestion.

Principal partenaire financier pour l'exécution de ces services, la Caisse d'Allocation Familiale de la Manche a, en matière d'action sociale et familiale, fixé des nouvelles modalités d'accompagnement dont le remplacement du contrat enfance jeunesse -CEJ- qui participe au financement et développement des actions portées par les services communs et par certaines communes des pôles. La CAF et la CAC ont travaillé sur le nouveau dispositif, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Suite aux échanges avec les services de la CAF, il est proposé que la CTG constitue le nouveau cadre institutionnel partenarial pour l'ensemble des actions portées, directement ou collégalement dans un service commun, par les communes de moins de 10.000 habitants.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le transfert de la compétence facultative suivante : «Accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles ainsi que, pour les communes de moins de 10.000 habitants, le portage de la convention territoriale globale et de la démarche PESL issu de la coordination des actions communales», et inscrit la commune, en partenariat avec la communauté d'agglomération, pour développer les moyens de coordination de ces politiques dans un objectif de complémentarité.

17h23 Votants : **126**

Pour : **120** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

7 – BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

***Benoît ARRIVÉ** : Avant la présentation par Monsieur LEPOITTEVIN, je voudrais revenir sur quelques éléments, sans être trop long puisque nous avons longuement débattu lors du débat d'orientations budgétaires.*

Le budget primitif qui vous est proposé ce soir présente l'ambition d'une ville solidaire et attractive. Il vous propose un programme d'investissements renforcé à près de 50 millions d'euros tous budgets confondus et assure ainsi la bonne exécution des projets du mandat qui s'achève. Cette programmation s'appuie sur des fondements financiers solides qui ont été évoqués lors du débat d'orientations budgétaires et vous avez vu depuis que nous avons été classés parmi les villes extrêmement bien gérées.

Quelques éléments de la qualité de notre gestion et de la qualité du budget qui vous est présenté ce soir :

- une dette deux fois inférieure à la moyenne nationale,*
- une capacité de désendettement performante de trois ans, alors qu'on vous rappelle que la limite supérieure fixée par le pacte de Cahors et par le gouvernement est de 12 ans,*
- une épargne nette élevée, presque deux fois supérieure à la moyenne nationale,*
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées, vous l'avez vu lors du débat, inférieures à la moyenne nationale en euros par habitant, 1.505 euros par habitant donc l'évolution est restée bien inférieure aux 1,2 % imposés par l'État*
- une fiscalité modérée avec des taux en baisse depuis 2017, vous le savez également*
- et puis un niveau d'investissement largement dans la moyenne nationale.*

Je reviens également sur près de 50 millions d'euros d'investissements, mais Gilbert LEPOITTEVIN vous en parlera tout à l'heure. Fort de ces indicateurs de bonne gestion, le budget primitif 2020 vous propose, et propose aux habitantes et aux habitants de Cherbourg-en-Cotentin, un niveau d'investissement qui reprend les engagements du DOB ainsi que des réinscriptions de crédits de 2018 non engagés au 31 décembre.

Par ailleurs, ce budget confirme la maîtrise de la gestion budgétaire avec, concernant le budget principal, là aussi quelques remarques des dépenses réelles de fonctionnement qui ne progressent que de 0,46, en dessous de la contrainte du pacte de Cahors. La poursuite assumée de la modération fiscale avec la nouvelle diminution qui vous est proposée de 1,08 du taux sur le foncier bâti. Je vous rappelle que l'on intervient plus sur la taxe d'habitation puisque le gouvernement actuel a fait le choix de la supprimer progressivement, mais que les choses ont été gelées de toute façon pour l'année à venir.

Un équilibre budgétaire solide avec un niveau prévisionnel d'épargne nette élevé à près de 6 millions d'euros malgré les pertes de recettes liées au FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal) notamment et un programme d'investissement élevé et ambitieux, porté à près de 50 millions d'euros tous budgets, en accord avec nos capacités financières et conforme aux orientations dégagées en décembre dernier.

Le budget va vous être présenté en détail par Gilbert LEPOITTEVIN mais je crois que ce budget démontre une nouvelle fois la puissance financière que Cherbourg-en-Cotentin est dorénavant capable de mettre au service de ses habitants, une puissance financière qui correspond à des strates de villes plus importantes que la nôtre. Je voudrais aussi rappeler, une capacité à agir plus importante en termes financiers qu'à l'époque de la communauté urbaine et des villes, si vous faites l'addition, la capacité aujourd'hui est démultipliée avec un objectif qui est le nôtre, c'est de construire une ville solidaire, attractive, tournée vers l'avenir et surtout une ville résolument engagée pour le respect des enjeux environnementaux de ce nouveau siècle.

L'adoption du budget primitif est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'année. Il permet ainsi la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité. Le budget primitif 2020 qui est proposé applique les orientations budgétaires du rapport présenté et débattu en séance du 16 décembre 2019.

Le budget primitif de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour 2020, s'équilibre de la façon suivante :

Le budget principal :

Il s'équilibre, tous mouvements confondus, à 139.855.626 € en section de fonctionnement et à 57.915.030,42 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 158.765 € en section d'exploitation et à 20.761 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105.000 € en section d'exploitation et à 71.981 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses :

Ce budget s'équilibre à 31.000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance :

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2.818.395 € en section d'exploitation et à 770.930 € en section d'investissement.

Le budget annexe locations :

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 289.024 € en section d'exploitation et à 251.314 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings :

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 376.447 € en section d'exploitation et à 938.894 € en section d'investissement.

Gilbert LEPOITTEVIN : *Ce budget a été commencé au mois de septembre, après un certain nombre de réunions, et voté au mois de décembre. Il sera repris par la future équipe qui aura les commandes de Cherbourg-en-Cotentin à partir du mois d'avril. Il y aura bien sûr le compte administratif 2019 qui reprendra les résultats et bien entendu un nouveau budget supplémentaire qui sera repris, pour un vote au mois de juin en principe.*

Je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce budget, puisque le budget c'est très transversal, remercier aussi les équipes du service financier d'avoir travaillé et œuvré, remercier le directeur du service financier qui transmettra au service pour la qualité du travail qui a été effectué pendant cette année, ce mandat et au-delà puisque j'étais également vice-président chargé des finances à la communauté urbaine. Tout le travail qui a été fourni lors de la création de Cherbourg-en-Cotentin c'est un travail immense. On en a discuté très souvent ici, à la fois à la création de Cherbourg-en-Cotentin puis à la création de la communauté d'agglomération, qui a impacté durement les finances parce qu'il a fallu reprendre les maquettes budgétaires pratiquement chaque année.

Aujourd'hui on est sur une sorte de stabilité, on est stable au niveau de notre fonctionnement et ceci permettra dans les années à venir d'avoir une vision beaucoup plus générale.

Je voudrais remercier l'ensemble des élus qui sont présents ici dans cette assemblée, mais aussi les élus qui étaient à la commission des Finances. Nous n'étions pas toujours très nombreux mais on a toujours eu d'excellents groupes de travail qui nous ont demandé souvent des précisions sur le budget, car un budget c'est relativement complexe. Remercier toutes ces personnes qui ont œuvré, puis remercier bien sûr l'ensemble des conseils communaux d'une part et puis le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin pour les débats sereins sur les parties budgétaires.

Benoit ARRIVÉ : *Merci Gilbert pour cette présentation détaillée. Je voudrais me joindre bien sûr à tes remerciements en direction à la fois de Franck DUVAL, de Philippe MENUT et de l'ensemble des agents de cette direction qui effectivement a fait un gros travail durant ce mandat, comme tu l'as rappelé, de la communauté urbaine en passant par Cherbourg-en-Cotentin jusqu'à la création de l'agglomération. Et puis la capacité à nous accompagner pour présenter aujourd'hui en fin de mandat une excellente situation, comme vous l'avez vu et comme elle a été saluée au niveau national, puisqu'on nous a classés troisième ville de France la mieux gérée dans notre strate de population.*

Frédéric LEQUILBEC : *Je poursuis les remerciements à mon tour, au nom du groupe. Les services qui ont travaillé sur les budgets, qui ont permis d'avoir des propositions budgétaires exploitables et sur lesquelles on a pu effectivement s'appuyer tout au cours de ce mandat. C'est important puisque la vision d'une ville passe aussi par la lecture budgétaire que peuvent en avoir les différents groupes politiques.*

L'intervention pour ce dernier budget, elle ne vous surprendra pas, a le mérite de s'appuyer sur deux constances. La constance de votre construction budgétaire et de votre méthode et la constance de l'opposition qui depuis le début du mandat, sans varier, a souligné les mêmes défauts, puisque c'est notre travail que de souligner ce qui ne nous paraît pas être les meilleures façons de gérer.

Le cadre de ce budget finalement c'est celui de cette commune nouvelle et c'est un budget qui comme les précédents, depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, est un budget d'additions et qui n'est pas un budget de vision stratégique. En même temps ce n'était pas le mandat qui vous a été confié par vos pairs, Maires des communes historiques. Cette addition on la retrouve encore, on voit bien effectivement que vous arrivez, parce qu'il y avait un ensemble de projets qui étaient actés par les municipalités élues, à porter en additionnant les projets, une forme de ligne directrice, mais ce ne sont effectivement que l'addition des projets existants et pas de stratégie d'une ville nouvelle. Vous parliez tout à l'heure d'une ville qui a maintenant une puissance financière importante, c'est vrai et c'est incontestable. Il s'agira maintenant de voir à l'avenir ce qu'il faut faire de cette puissance et comment l'utiliser à bon escient pour l'avenir de cette ville.

Sur le fonctionnement, les remarques sont celles habituelles, celles d'un fonctionnement qui est encore peu marqué par les mesures d'économie qui sont possibles à l'échelle d'une ville telle que la nôtre, un budget de fonctionnement qui reste élevé avec des rigidités importantes qui sont l'héritage des modes de gestion passés, un budget de fonctionnement qui permet de dégager finalement assez peu de marge de manœuvre d'investissement à ce stade-là et qu'il faudra effectivement regarder de près pour l'avenir.

Je vais m'attarder aujourd'hui un tout petit peu plus sur le budget d'investissement, il est cette année important avec 48 millions d'euros budgétisés mais quand on s'y penche de plus près il présente néanmoins de grandes faiblesses. L'investissement, et là ce n'est pas une question de ligne politique, c'est forcément toujours essentiel dans une ville. Le budget d'investissement que vous nous proposez aujourd'hui présente quand même trois grandes fragilités, la fragilité d'une capacité d'apport de la ville sur ce qu'elle dégage de son budget de fonctionnement. Pour simplifier les choses on ne peut apporter en épargne nette que 6 millions d'euros, c'est très faible au regard de ce qu'est le budget de fonctionnement, c'est très faible au regard de la masse globale des 48 millions et finalement c'est comparable à une autre ligne, si vous additionnez deux autres lignes du tableau d'investissement, les subventions d'investissement et les dotations, le montant est le même. C'est-à-dire, globalement la ville sur son fonctionnement apporte à son investissement autant que ses partenaires extérieurs. C'est assez signifiant, cela veut dire que la ville n'est pas capable d'apporter pour son fonctionnement plus que ce qu'apportent ses partenaires. C'est un indicateur à prendre en compte dans ce cadre d'investissements et en même temps le budget souligne effectivement des montants d'apport de dotations qui sont relativement faibles au regard de ce qu'est une ville comme la nôtre.

On liste dans le détail du document budgétaire l'apport des collectivités régionales, départementales et de la communauté d'agglomération. On n'y trouve par exemple aucune ligne sur un apport de financement de l'Europe. Comment une ville comme Cherbourg-en-Cotentin, qui est une grande ville dans un grand bassin industriel, qui pourrait profiter de subventions européennes, n'inscrit en 2020 aucune subvention. C'est un point d'interrogation. Effectivement un apport extérieur important au regard de ce que la ville apporte elle-même dans son budget d'investissement et pour faire tenir votre cap d'investissement à 50 millions, un recours à l'emprunt qui est de fait très fort, 75 % du budget d'investissement, c'est de l'emprunt, c'est beaucoup. C'est beaucoup au regard de cet équilibre entre l'apport interne et l'apport externe pour équilibrer ce budget. Certes il est possible, puisque la gestion sans grande perspective des années passées a permis d'avoir des ratios qui permettent de s'endetter assez facilement et les taux d'intérêt permettent de s'endetter à bon compte.

On a une ligne d'investissement qui est conséquente mais si on y regarde de plus près elle est inquiétante pour la suite, puisque si la ville continue à investir non pas sur ce volume-là, mais de cette façon-là, elle ira irrémédiablement dans le mur. Si la ville n'est pas capable de dégager plus d'épargne nette, si la ville n'est pas capable d'aller chercher plus de subventions, si elle doit s'endetter autant pour tenir ce cap d'investissement annuel, qui somme toute est raisonnable pour une ville de la taille de la nôtre, irrémédiablement nous irons dans le mur. La capacité d'endettement aujourd'hui est très faible, mais si on emprunte tous les ans l'équivalent de 36 millions d'euros vous allez voir que très vite cela ne marchera pas.

Donc voilà la conclusion, à la fois de cette analyse budgétaire pour 2020 et de ce mandat. C'est celui d'une gestion dont on comprend bien qu'elle a été peu aisée puisque c'est celle d'une ville qu'il a fallu assembler et additionner. C'est une ville qui hérite de budgets de fonctionnement qui s'adossent les uns aux autres, avec de fortes rigidités et finalement au cours de ce mandat aucun choix stratégique pour faire évoluer ces rigidités sur le fonctionnement. C'est un budget qui témoigne certes d'une volonté assez nouvelle d'investir plus massivement mais surtout de grande fragilité dans la structure de cette volonté d'investissement et ce chapitre d'investissements. Voilà notre analyse et c'est pour cela que cette année particulièrement et pour ces raisons notamment sur les craintes, sur la structure que vous avez donnée au budget d'investissement 2020, nous voterons contre.

Benoit ARRIVÉ : Quelques éléments de réponse sans être trop long. Je reviens sur les défauts que vous avez soulignés. Bien évidemment cela ne va pas vous étonner, je vous l'ai déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, je ne partage pas votre vision de l'action qui a été la nôtre, ni votre vision de ce budget qui vous est présenté.

Je voudrais simplement revenir sur quelques points, vous parlez de budget d'addition mais pas de budget stratégique. Je ne peux pas partager cette vision, puisque Cherbourg-en-Cotentin a permis de financer les engagements qui avaient été pris par les communes, devenues communes déléguées, lors de notre « mariage », mais cela ne s'appelle pas de l'addition, cela s'appelle du respect de la parole donnée. Je vous confirme que la création de notre commune nouvelle a permis aux communes, devenues communes déléguées, de financer un certain nombre de projets qu'elles n'auraient pas pu financer si nous n'avions pas porté, avec force et courage cette évolution institutionnelle, mais cela vous le savez parfaitement. Et puis la commune nouvelle a permis aussi de faire des choix stratégiques et de dégager de nouvelles marges de manœuvre sur un certain nombre de sujets, à la fois en finançant des projets nouveaux, certains reflétant les choix politiques qui sont les nôtres, d'autres permettant de venir faire face à des urgences, parce que nous avons aussi dû investir pour faire face à des urgences. Je pense notamment à certaines écoles et à certains bâtiments publics et aussi la capacité à porter, avec d'autres partenaires que je salue d'ailleurs, le Département, la Région et l'agglomération, de l'événementiel qui n'existait pas jusqu'à présent.

Vous l'avez probablement remarqué en termes d'animation, de dynamisme de la ville, je pourrais vous parler de la Drhream Cup par exemple ou de la Fastnet Race qui est prévue. Donc, on est à la fois dans le respect de la parole donnée mais aussi dans une vision stratégique, mais je comprends qu'il vous faille trouver quelques défauts, mais vous voyez bien que sur un ensemble de sujets on est bien dans la vision stratégique qui permet aux territoires de retrouver un certain dynamisme, qui est salué en tout cas aujourd'hui me semble-t-il localement et nationalement.

Sur la maîtrise des charges de fonctionnement, vous nous dites que les dépenses et les charges ne baissent pas assez vite, mais je vous invite à relire le document, puisque nous sommes dans la capacité à contenir de façon importante nos charges de fonctionnement alors que nous dépensons plus que par le passé sur un certain nombre de sujets. Je vous rappelle que là-aussi la création de Cherbourg-en-Cotentin nous a permis de travailler sur le pouvoir d'achat de nos agents, de déprécier à peu près une centaine d'agents. Nous avons étendu des services publics à toutes les communes déléguées, alors que jusqu'à présent un certain nombre de services n'existait que sur une ou deux communes, je pourrais vous parler de la télé alarme, en associant Frédéric BASTIAN, je pourrais vous parler du portage des repas à domicile, je pourrais vous parler de l'éveil culturel, nous avons su, tout en maintenant et vous l'avez souligné nos charges de fonctionnement, financer des besoins nouveaux, des projets nouveaux au nom de la création de la commune nouvelle et surtout au nom de l'équité, puisque les habitants attendent aujourd'hui le même niveau de services quelle que soit leur commune déléguée. Et nous avons aussi, cela ne vous aura pas échappé, financé dans le cadre de la compensation du désengagement de l'État sur un certain nombre de sujets, des projets nouveaux où nous avons investi massivement, ne serait-ce que sur la santé, par exemple sur laquelle nous nous sommes engagés avec force.

Je pourrais vous rappeler l'argent public investi sur la commune déléguée de Querqueville autour de la question de la santé, je pourrais vous rappeler le futur centre de santé Brès Croizat qui va ouvrir rapidement où là-aussi nous avons investi massivement. Je pourrais aussi détailler tout ce qui a été fait en termes d'harmonisation de nos politiques publiques, en termes de révision tarifaire et en termes de services nouveaux apportés à la population, en termes aussi d'équité tarifaire et donc pour faire cela, et contrairement à ce que vous avancez, puisqu'au global nous avons largement maîtrisé nos dépenses de fonctionnement, il a fallu générer des économies et c'est bien les économies qui ont été générées qui nous ont permis de financer les besoins de dépenses nouvelles et de financer une nouvelle approche et surtout de financer des services nouveaux, et je m'inscris en faux par rapport à votre propos.

Vous avez terminé sur l'Europe, je vous rappelle qu'on inscrira les subventions obtenues lors du réalisé et qu'on n'en est pas à cette phase-là. Les subventions sont à l'étude aujourd'hui sur un certain nombre de sujets. Je vous rappelle aussi que nous avons une contractualisation avec le Département et la Région et nous essayons d'optimiser aussi, chacun dans nos collectivités, les demandes de subventions. Quant au fait que vous nous reprochez quasiment de ne pas aller chercher assez d'argent auprès du Département et de la Région, là aussi je voudrais vous rappeler que nous évoluons dans un cadre contractuel à la fois au Département et à la Région et que l'intervention de la Région ou du Département sont limitées en fonction des sujets, on l'a encore vu cette semaine lorsque l'on a inauguré avec David MARGUERITTE plusieurs équipements, ou ces quinze derniers jours des équipements financés soit par l'agglomération, le Département ou la Région. Je pense notamment au stade synthétique sur la commune déléguée de Tourlaville où on a cité la participation de la Région mais qui est forcément limitée, qui était au même niveau que celle du Département puisqu'elle est limitée de façon claire et connue de tous en fonction des sujets d'intervention.

Mais si demain vous pouvez nous aider pour que le Département ou la Région participent plus sur un certain nombre de sujets je crois que nous en serons très heureux ici à Cherbourg-en-Cotentin. Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais vous apporter.

Le conseil municipal adopte au niveau du chapitre le budget primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette et du rapport de présentation (en annexe) et autorise Monsieur le Maire, Monsieur le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18h04 Votants : **134**

Pour : **105** Contre : **23** Abstentions : **5** NPPV : **1 (Franck TISON)**

8 – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la création de la commune nouvelle, et comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de baisser à nouveau en 2020 le taux de foncier bâti de -1,08 %, afin de le rapprocher progressivement vers le taux le plus bas qui était appliqué avant la commune nouvelle. Cette mesure représente une baisse de recettes évaluée à 260 K€.

Concernant la taxe d'habitation, en 2018, la décision a été prise de maintenir le taux moyen pondéré de TH à 15,97 %, dès lors que cette dernière diminuait de 30 % pour 79 % des contribuables locaux, pour disparaître en 2020.

Le taux de foncier non bâti a déjà très fortement baissé en 2017 (-28,02 % en taux consolidé, ville + intercommunalité), anticipant de plus de 10 années la diminution de ce dernier vers le taux le plus bas de l'agglomération. Cet objectif étant ainsi déjà quasiment atteint, et, compte tenu de la règle qui lie l'évolution de taux de FNB à celui de la taxe d'habitation, il est donc proposé, comme les années précédentes, de le maintenir au niveau atteint en 2017.

	Taux moyen 2019	Taux moyen 2020	Variation
Taxe d'habitation	15,97 %	15,97 %	0,00 %
Taxe foncière bâti	25,07 %	24,80 %	-1,08 %
Taxe foncière non bâti	40,31 %	40,31 %	0,00 %

Le conseil municipal prend acte de la décision de l'État de geler le taux de taxe d'habitation au niveau de 2019 soit 15,97 %, ainsi que de suspendre l'intégration fiscale progressive, poursuit le processus de diminution du taux de taxe sur le foncier bâti et fixe les taux de foncier bâti et non bâti de Cherbourg-en-Cotentin en 2020 comme il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 24,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,31 %

18h08 Votants : **134**

Pour : **105** Contre : **0** Abstentions : **29** NPPV : **0**

9 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Dominique HÉBERT

En 2019, 97 associations sportives ont été subventionnées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour un montant total de 2.233.300 €. A travers le subventionnement de ces associations, la commune soutient plus d'une cinquantaine de sports différents.

Afin de les accompagner dans la mise en place de leurs projets et d'assurer une cohérence de territoire, Cherbourg-en-Cotentin avec ses communes déléguées conventionnent avec les associations sportives qui bénéficient d'une subvention et/ou de mises à disposition d'équipements ou de personnels.

Les associations concernées sont :

	Associations	Montant subvention 2020
1	Association sportive de Querqueville	48.030 €
2	3 jours de Cherbourg	23.000 €
3	ACCAAMa	450 €
4	Aéroclub Jean Piquenot	1.200 €
5	AGV La Brèche	380 €
6	Amicale Cherbourg Marathon	1.509 €
7	Amont Quentin Football Club	1.200 €
8	ASC Base Ball	4.960 €
9	ASC Boxe	1.781 €
10	ASC Tennis de table	3.600 €
11	Association du Golf de Cherbourg	2.500 €
12	Association les Foulées de la Presse de la Manche	31.500 €
13	Association Sportive de Sambo	395 €
14	Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg	7.500 €
15	Bowling club de Cherbourg	5.800 €
16	Centre Médico Sportif	1.700 €
17	Cercle Nautique Cherbourgeois	610 €
18	Cherbourg Aquasanté	4.000 €
19	Cherbourg Basket Ball	59.694 €
20	Cherbourg Natation Plongée	8.010 €
21	Cherbourg Pétanque	1.500 €
22	Cherbourg Triathlon	4.475 €
23	Club Alpin Français	450 €
24	Club de danse Cherbourg	380 €
25	Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin	14.574 €
26	Club EPMM	450 €
27	École de Bowling de Cherbourg	771 €
28	Étoile Sportive	2.100 €
29	Form and Co	450 €
30	France Shokotan	300 €
31	Judo Police	300 €
32	Office Municipal des Sports	400 €
33	Pôle Plongée Normandie	7.040 €
34	Randonneurs cyclotouristes Cherbourgeois	380 €
35	USC Tennis de Table	5.760 €
36	Yacht Club	8.587 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou les Maires délégués à signer toutes les conventions d'objectifs et de moyens 2020 aux associations sportives mentionnées ci-dessus.

18h11 Votants : **134**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **1 (Franck TISON)**

10 – REPRISE DU CAFÉ DU THÉÂTRE - RÉVISION DU BAIL COMMERCIAL - ADAPTATION DES LOYERS PENDANT LA PÉRIODE DE TRAVAUX DE LA FAÇADE DE THÉÂTRE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La mise en liquidation de la SAS MAISON DE FAMILLE exploitant le Café du Théâtre a été prononcée avec une fin d'activité au 30 juin 2019.

En octobre 2019, le Tribunal de commerce a retenu une proposition de reprise devant permettre une réouverture du printemps 2020.

Dans le contexte de la rénovation de façade du Théâtre, impactant largement la ré-ouverture de cet établissement et afin d'accompagner les repreneurs dans cette reprise dans un souci de pérennisation de l'activité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour :

- la révision du bail actuel (pour rappel un loyer fixe de 30.000 € HT/an, plus un variable de 7 % du CA entre 500 K€ et 1.000K€ sans dépasser 65.000 €/an), en restant uniquement sur un loyer fixe réévalué à 38.500 € HT/an soit 3.208 € HT/mois.
- l'exonération de 50 % du loyer pendant la présence de l'échafaudage sur la partie du pavillon EST correspondant à l'entrée et aux fenêtres de l'activité commerciale y compris les étages.

Au regard du calendrier transmis cette exonération correspondra aux 6 premiers mois de loyers. En cas de dépassement de la durée des travaux, l'exonération ne pourra dépasser 8 mois.

***Alain BRUNET** : Nous trouvons que le volet commercial n'est pas suffisamment agressif avec la limitation à 6 mois, voire 8 mois maximum, de l'exonération de 50 % du loyer. Si l'échafaudage, si les travaux durent plus longtemps d'une part et d'autre part si l'on arrive en période automnale, il se peut qu'il y ait moins de clients et dans ce cas-là le loyer repasserait à 100 %, c'est quand même un petit peu gênant pour une entreprise, un commerce, qui démarre de cette année. Donc nous trouvons que c'est un petit peu juste de limiter à 8 mois maximum l'exonération de loyers de 50 %.*

***Sébastien FAGNEN** : Cette disposition est prise en accord avec le repreneur, cela a été fait en bonne intelligence, et si nous leur permettons justement d'avoir une réduction de loyer c'est au regard des travaux, pas à une baisse de la clientèle qui serait liée à d'autres facteurs. Vous évoquez la période automnale et le relatif mauvais temps que l'on peut connaître parfois ici, mais la réduction de loyer statue seulement sur la présence de l'échafaudage qui devrait, sauf aléas majeurs, quitter la façade nord du théâtre à l'italienne au mois de novembre de cette année. Nous aurons tout le loisir, et la future assemblée aura tout le loisir éventuellement d'adapter les conditions du bail si nous devons connaître une prolongation massive des travaux et donc la présence de l'échafaudage.*

18h14 Votants : **134**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

11 – SUBVENTIONS AUX APPELS A PROJETS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES ET LYCÉES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Les associations sportives des collèges et lycées de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ont déposé des dossiers d'appel à projets afin d'obtenir un accompagnement financier de la commune.

Il est proposé d'attribuer aux associations sportives scolaires les subventions suivantes :

Association sportive	Appel à projet	Montant de la subvention
Lycée Thomas Hélye	Finale nationales basket filles	600 €
	Finale nationales basket garçon	420 €
	Championnat de France Judo	304 €
Collège Saint-Paul	Championnat de France Cross	248 €
	Championnat de France Natation	232 €
	Championnat de France Tennis de table	235 €
	Championnat de France Trisport	700 €
Collège Saint-Joseph	Championnat de France Natation	576 €
	Championnat de France Athlétisme estival	700 €
	Championnat de France Athlétisme hivernal	453 €

***Sophie CORPEL** : Je voudrais préciser quand même que je trouve que les montants donnés aux établissements privés sont très élevés et que pour cette raison je voterai contre et j'espère que mes collègues voteront aussi contre.*

Sébastien FAGNEN : *Les établissements publics ou privés sont traités à égalité dans les appels à projets qui peuvent nous être soumis*

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations sportives des collèges Saint Paul, Saint Joseph et lycée Thomas Hélye.

18h16 Votants : **134**

Pour : **113** Contre : **13** Abstentions : **8** NPPV : **0**

12 – DÉNOMINATION DU PÔLE PETITE ENFANCE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Le Pôle Petite Enfance sera situé au 20 avenue Carnot (50100).

Dans le cadre de la dernière phase d'urbanisation de ce quartier, il convient de procéder à la dénomination de ce pôle livrable fin 2020. En cohérence avec la passerelle Michel Legrand et la proximité de la Place Jacques Demy, le conseil municipal dénomme cet équipement Pôle Agnès Varda.

18h18 Votants : **134**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

13 – MODIFICATION DE L'EXPLOITATION DU BÂTIMENT "LA SCÈNE DES HALLES"

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

En juin 2016, le conseil municipal avait autorisé le renouvellement du bail commercial que « Tourlaville distribution » a officiellement transmis à la société « La Scène des Halles » au mois d'octobre 2015.

Depuis le début de l'activité, les exploitants rencontrent des difficultés, ce qui les a amenés à être rapidement mis en redressement judiciaire le 9 avril 2018.

A l'audience du 16 septembre 2019, la commune a pu étudier le dossier de M et Mme DUVAL et constater que la société « La Scène des Halles », suite à ses difficultés de gestion et à la problématique de la commercialisation des cellules commerciales en dehors de la brasserie, ne pourra perdurer sans l'intervention de la ville.

Il est donc proposé :

- 1) La reprise de la gestion directe des baux commerciaux sur les autres cellules du bâtiment via de nouveaux baux ou avenants,
- 2) L'adaptation d'un loyer pour « La Scène des Halles » pour la seule exploitation de la partie bar brasserie soit 196 m²,
- 3) La prise en charge des travaux assurant la juste répartition des charges pour chacune des cellules. Doivent être remis des systèmes de comptages électriques (estimatif travaux 35 000 €) et la mise en place d'une gestion individualisée du chauffage (estimation 12 000 €).

S'agissant d'un Établissement recevant du Public de 3ème catégorie il est imposé la désignation d'un référent pour la bonne gestion de la sécurité des personnes contre les risques d'incendie et de panique nommé Responsable Unique de Sécurité. N'ayant pas la ressource en interne, il sera nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur et introduire un budget fonctionnement rattaché à ce gestionnaire.

Alain BRUNET : *Nous trouvons que l'idée de la scène des Halles pouvait intéresser à l'époque mais on s'aperçoit que cela n'attire pas beaucoup de clients et donc pour nous il est préférable d'arrêter l'exploitation de cette entité plutôt « que de mettre un plâtre sur une jambe de bois ».*

Benoit ARRIVÉ : *Le commerçant va être content...*

Sébastien FAGNEN : *Je ne vous invite pas à y aller dîner ou à prendre un café dans les prochains jours, M. BRUNET, je ne pense pas que vous serez accueilli avec le sourire habituel de l'exploitant de la Scène des Halles. Néanmoins notre collectivité considère qu'il faut accompagner les commerçants du centre-ville, nous le faisons depuis plusieurs années déjà, à plus forte raison lorsque nous sommes propriétaires de locaux.*

Cette demande nous a été faite, elle nous apparaît légitime puisque la scène des Halles, en tant qu'établissement seul trouve sa rentabilité et fonctionne plutôt bien. Je vous invite à vous y rendre peut être plus qu'à l'accoutumée, vous y croiserez du monde et c'est relativement agréable et convivial. C'est la raison pour laquelle nous avons accédé à leur demande étant entendu que notre collectivité évidemment n'a pas à dire à un commerçant s'il doit arrêter son activité commerciale.

Alain BRUNET : Non, c'est le principe de mettre de l'argent dedans.

Sébastien FAGNEN : Juste une précision, Monsieur BRUNET, on ne met pas d'argent dedans, nous revoyons le bail, mais évidemment ils continueront à s'acquitter d'un loyer. La collectivité n'injecte pas d'argent, elle revoit les conditions du bail et notamment son assiette, en réduisant pour Monsieur et Madame DUVAL, à la seule exploitation de la Scène des Halles et pas à l'ensemble de la galerie commerciale dont ils avaient la charge totale jusqu'à aujourd'hui.

Camille ROUSVOAL : Il s'agit évidemment d'une perception personnelle que nous ne partageons pas au sein du groupe (Cercle du Cotentin), Hervé FEUILLY s'étant lui-même beaucoup investi auprès de l'exploitant. On souhaite évidemment bon courage et bonne continuation à ces exploitants et on les soutient bien évidemment. Le commerce est difficile, la restauration particulièrement.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer la reprise de gestion directe des baux commerciaux existants et à venir sur ce bâtiment et à faire adapter le loyer consenti à la seule brasserie et ainsi signer les nouveaux baux ou avenants en conséquence.

Le conseil municipal acte le principe de réalisation de travaux nécessaires à la bonne et juste gestion des consommations de chacun, ainsi que le principe de faire appel à un prestataire extérieur pour assurer le rôle de RUS (responsable unique de sécurité).

18h22 Votants : **134**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

14 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE TERRASSE ET D'ÉTALAGE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_1982 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide au renouvellement du mobilier de terrasse et d'étalage pour la période 2018-2020.

Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'améliorer le cadre de vie, et l'esthétique urbaine de notre ville, le conseil municipal accorde une subvention de 3.109,44 € à SNC BAR DE L'HÔTEL DE VILLE représentée par M. LEMONNIER Laurent, qui a renouvelé le mobilier de la terrasse de son établissement BAR DE L'HÔTEL DE VILLE, situé 1 rue de la Paix – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 10.364,81 €.

Benoit ARRIVÉ : Concernant ces subventions, je vous rappelle que l'on doit être une des rares collectivités de ce pays à participer en subventionnant le renouvellement du mobilier de terrasse pour aider nos commerçants.

18h23 Votants : **134**

Pour : **125** Contre : **5** Abstentions : **4** NPPV : **0**

15 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE VITRINES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrine pour la période 2018/2020.

Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'apporter une aide aux commerçants et d'améliorer le cadre de vie, le conseil municipal accorde une subvention de :

- 2.822 € à Mme SOURIGON Brigitte qui a effectué la rénovation de sa vitrine « SABRA » située 3 rue Grande Rue - 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 9.406,67 €.
- 630 € à Mme GROUALLE Stéphanie, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « LE MONKEY» située 25 rue maréchal Foch - 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 2.100 €.
- 3.000 € à « LE CAFÉ DU PORT », qui a effectué la rénovation de sa vitrine située 20 quai de Caligny – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 10.000 €.
- 2.232,48 € à EURL LE NOROIT, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « LE NOROIT» située 446 Bd des Flamands - 50110 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 7.441,59 €.
- 855 € à, LAGALLARDE Quentin, qui a effectué la rénovation de sa vitrine «CABINET D'EXPERTISE DU COTENTIN », située 4 place de la Révolution – 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève 2.850 €.
- 5.000 € à, Société SARL LENNZO, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « LE HOPE CLUB », située 20-22 rue de la Paix - 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 19.394 €.
- 5.000 € à Sarl Sara&Louise, qui a effectué la rénovation de vitrine « PORTE 15 » située 15 rue des Portes - 50100 Cherbourg-En-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 16.797,70€

Benoit ARRIVÉ : Je vous rappelle qu'au début cela n'existait que sur Cherbourg-Octeville et que nous l'avons étendu à tout Cherbourg-en-Cotentin, comme vient de vous le préciser Sébastien FAGNEN. On ne peut que féliciter ces commerçants d'investir avec l'aide de la collectivité pour rénover leur vitrine.

18h25 Votants : **134**

Pour : **123** Contre : **3** Abstentions : **8** NPPV : **0**

16 – PRESQU'ÎLE HABITAT – OPÉRATION DE TRANSFERT DE PATRIMOINE DE 67 LOGEMENTS – GARANTIE DE LA COMMUNE- PRÊT CDC DE 1.700.000 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'Île Habitat sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.700.000 euros dans une opération de transfert de patrimoine de 67 logements situés sur Cherbourg-en-Cotentin et appartenant à ICF Habitat Atlantique.

Le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt inscrite au contrat de prêt souscrit par Presqu'Île Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.700.000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer avec Presqu'Île Habitat, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

18h26 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

17 – PRESQU'ÎLE HABITAT – RÉHABILITATION DE 87 LOGEMENTS SITUÉS RUE DE BRETAGNE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – GARANTIE DE LA COMMUNE – PRÊT CDC DE 1.728.000 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'Île Habitat sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.728.000 euros dans le cadre de la réhabilitation de 87 logements situés au 1, 3, 5, 7, 9, 11 rue de Bretagne, commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt inscrite au contrat de prêt souscrit par Presqu'Île Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.728.000 euros. Le conseil municipal dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019_518 du 13 novembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer avec Presqu'Île Habitat, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

18H28 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

18 – PRESQU'ÎLE HABITAT – RÉHABILITATION DE 96 LOGEMENTS SITUÉS SQUARE BRENNE SOLOGNE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – GARANTIE DE LA COMMUNE – PRÊT CDC DE 1.696.000 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'Île Habitat sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1.696.000 euros dans le cadre de la réhabilitation de 96 logements situés Square Brenne Sologne, commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt inscrite au contrat de prêt souscrit par Presqu'Île Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1.696.000 euros, dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019_517 du 13 novembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer avec Presqu'Île Habitat, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

18h28 Votants : **134**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

19 – SA HLM DU COTENTIN – RÉHABILITATION DE 8 LOGEMENTS SITUÉS RUE COTIS CAPEL – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – GARANTIE DE LA COMMUNE – PRÊT CDC DE 26.200 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM du Cotentin sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 26.200 euros dans le cadre de la réhabilitation de 8 logements situés rue Cotis Capel, commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt inscrite au contrat de prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 26.200 euros, dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019_467 du 23 octobre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM du Cotentin, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

18h29 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

20 – CONCOURS PHOTO 2019 ATTRIBUTION DE PRIX COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville a organisé du 5 au 27 novembre 2019, le 21^{ème} concours photo sur le thème de la route.

Le jury a délibéré et a choisi 4 lauréats. Chacun d'entre eux se voit attribuer un prix de 155 €.

Le conseil municipal retient la répartition donnée par le jury et attribue aux quatre lauréats du concours photo 2019, un prix de 155,00 € chacun.

18h30 Votants : **134**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

21 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN POUR LE RECOUVREMENT ET LE REVERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le camping municipal de la Saline collecte la taxe de séjour pour le compte de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Afin de formaliser le fonctionnement de la déclaration, de la collecte et du reversement de cette taxe de séjour, il est proposé de signer une convention avec la CAC, en collaboration avec la trésorerie municipale.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président de la communauté d'agglomération Le Cotentin, ou son représentant, afin que les sommes correspondant à la taxe de séjour soient reversées à la régie de recettes communautaire à l'appui des déclarations mensuelles de l'état récapitulatif au quadrimestre

18h31 Votants : **134**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

22 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens (liste en annexe).

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 12 % HT (14,40 % TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal autorise la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié, autorise Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente et à en encaisser le produit.

18h32 Votants : **134**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

23 – DEMANDES DE FINANCEMENTS DES PROJETS RETENUS AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le contrat de territoire 2017-2021 de la communauté d'agglomération Le Cotentin porte sur 19 projets d'investissement de Cherbourg-en-Cotentin pour un montant total de 36.714.959 € HT répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- La Région Normandie s'engage à accompagner 16 projets pour un montant total estimé à 6.475.512 € HT dont 7 au titre des crédits FRADT et 9 au titre des crédits sectoriels.
- Le Département de la Manche prévoit d'accompagner les projets pour un montant total d'intervention prévisionnel estimé à 3.486.174 € HT au titre de son Fonds de Développement du Territoire (FDT) sur la période 2019-2023 (CT4 uniquement).

La communauté d'agglomération Le Cotentin et d'autres financeurs (État, Ademe..) sont attendus, ils sont estimés à 6.025.005 € HT.

Les demandes sont ainsi répertoriées :

N°	PROJETS	COÛT PRÉVISIONNEL € HT	DÉPARTEMENT CT 3	DÉPARTEMENT CT4	DÉPARTEMENT SECTORIEL/FIR/CPS	RÉGION SECTORIEL	RÉGION FRADT	AUTRES FINANCEURS	AUTO FINANCEMENT
1	TERRAIN SYNTHÉTIQUE TOURLAVILLE	950 000		190 000			190 000		570 000
2	PISTE ATHLÉTISME DE QUERQUEVILLE	240 000		48 000			48 000		144 000
3	PHASE 2 AMÉNAGEMENT CRÉVECEUR LA GLACERIE	310 000					62 000		248 000
4	RÉNOVATION TERRAIN SAILLANDERIE LA GLACERIE	1 304 166		260 833			260 833	40 000	742 500
5	CENTRE SOCIAL LA MOSAÏQUE LA GLACERIE	1 085 000		217 000				170 000	698 000
6	RÉNOVATION GYMNASE NORDEZ CHERBOURG	812 666		162 533		162 533			487 600
7	RESTAURATION DES FAÇADES THÉÂTRE DE CHERBOURG EN COTENTIN	2 450 000			*	490 000		400 000	1 560 000
8	RÉNOVATION INTÉRIEUR DU THÉÂTRE DE CHERBOURG	2 346 000			*	586 500		938 000	821 500
9	STADE DES FOURCHES CHERBOURG	1 728 482		318 608		345 696			1 064 178
10	SITE TENNISISTIQUE DE LA POLLE CHERBOURG	2 584 249		477 911			516 849		1 589 489
11	PISTE ATHLÉTISME POSTAIRE	780 000		156 000			156 000	40 000	428 000
12	RÉNOVATION GYMNASE CHANTEREYNE CHERBOURG	9 821 024	790 966			2 455 256		2 964 205	3 610 597
13	AMÉNAGEMENT PARC ROCHE FAUCONNIÈRE / PHASE 1 et PHASE 2 JARDIN MANOIR ET FERME	300 000					75 000	75 000	150 000
N°	PROJETS	COÛT PRÉVISIONNEL € HT	DÉPARTEMENT CT 3	DÉPARTEMENT CT4	DÉPARTEMENT SECTORIEL/FIR/CPS	RÉGION SECTORIEL	RÉGION FRADT	AUTRES FINANCEURS	AUTO FINANCEMENT
14	POLE PETITE ENFANCE CHERBOURG	4 084 298		1 225 289				1 397 800	1 461 209
15	VOIE DU HOMET / CRÉATION D'UNE VOIE VERTE DOUCE	1 679 400				132 000			1 547 400
16	OPERATIONS RHI - THIRORI	963 108				190 000			773 108
17	RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER PRIORITAIRE BRÈCHE DU BOIS-MAUPAS / SQUARE MARTIN LUTHER KING ET RUE GORGES SOREL	812 113				324 845			487 268
18	RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER PRIORITAIRE BRÈCHE DU BOIS-MAUPAS / AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLACE JEAN MOULIN ET AVENUE DE BREMERHAVEN	1 698 400				480 000			1 218 400
19	RÉSIDENTE D'ARTISTE DU POLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE LA BRÈCHE CHERBOURG	2 766 053	210 000	430 000					2 126 053
	TOTAL	36 714 959	1 000 966	3 486 174		5 166 830	1 308 682	6 025 005	19 727 302

Christiane COLSON : Je voudrais un petit renseignement, la piste d'athlétisme de Querqueville va revenir à 240 000 € et la piste d'athlétisme de Postaire va revenir à 780 000 €. Une piste d'athlétisme c'est 400 mètres, et c'est 400 mètres où que l'on soit ! Qu'est ce qui provoque cette différence de prix ?

Benoit ARRIVÉ : Une précision même si les adjoints aux sports peuvent s'exprimer. La piste de Postaire elle est faite, vous l'avez vue, elle est même magnifique et très utilisée. Pour la piste de Querqueville, les travaux (le surfaçage) sont prévus, ce ne sont pas les mêmes travaux compte tenu de l'état de la piste. La piste de Postaire avait été réalisée à l'époque par Jean-Pierre GODEFROY, y compris ce qu'il y a sous la piste, ça a été une rénovation extrêmement importante d'où la différence de prix. A Querqueville, on est sur des travaux plus modestes puisque la piste est en bien meilleur état que celle de Postaire, ce qui explique en grande partie la différence des travaux mais probablement que Jean-Michel MAGHE dans ses fonctions de maire adjoint, va pouvoir compléter mon propos.

Jean-Michel MAGHE : Effectivement, la refonte de la piste de Postaire a été beaucoup plus importante puisqu'on reprenait en même temps l'arrosage, la piste, les bordures, les fondations et celle de Querqueville, c'est juste la partie surface qui va être « profilée ». Mais juste un petit détail les deux pistes ont le même âge.

***Franck TISON** : Juste pour donner une explication technique. Effectivement sur la piste Postaire il a fallu faire tous les travaux et refaire effectivement la sous couche bitume qui tient au niveau du tartan alors que sur la piste de Querqueville c'est ce qu'on appelle un topping, c'est à dire qu'on change simplement le tartan. C'est ce qui fait effectivement la différence de prix. La piste POSTAIRE qui a été refaite, si on la refait dans 20 ans ce sera juste un topping qui sera à peu près de 150 000 €.*

***Benoit ARRIVÉ** : Merci de ces précisions. Ce qu'il faut retenir c'est que nous aurons deux magnifiques pistes qui serviront à l'ensemble des habitants et bien sûr aux clubs d'athlétisme.*

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les demandes de financements des projets retenus au titre du contrat de territoire 2017-2021. Ces montants sont prévisionnels.

18h36 Votants : **134**

Pour : **130** Contre : **1** Abstentions : **3** NPPV : **0**

24 – IMMEUBLE MITOYEN 36-38 RUE ALBERT MAHIEU - DEMANDE PARTIELLE DE REMBOURSEMENT DE TRAVAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En 2016, il avait été constaté des fuites et des infiltrations, conséquences d'un problème d'étanchéité défectueuse du faîtage de l'immeuble communal mitoyen sis 36-38 rue Albert Mahieu, impasse Destrees à Cherbourg-Octeville.

Le montant total des travaux, qui a fait l'objet d'un paiement intégral par Monsieur FEUILLIE s'élève à 1 292,50 € TTC.

Étant donné que les dégâts occasionnés sont en partie liés à la mauvaise étanchéité du bâtiment communal, il est proposé de dédommager à hauteur de 50 % le propriétaire.

***Alain BRUNET** : Je suis un peu étonné que le locataire soit amené à payer 50 % des travaux. N'y a-t-il pas une assurance habitation de la part de la commune ? Pourquoi la commune ne rembourse pas 100 % de la facture à cette personne ?*

***Lionel PINSON (DGA)** : On avait déjà apporté la réponse à la commission de l'administration générale. En fait c'est une transaction qui a eu lieu entre nos services techniques et l'intéressé, la transaction s'est faite sur cette partie de 50/50 et c'est une affaire qui remonte à plusieurs années. On régularise.*

Le conseil municipal autorise le remboursement à Monsieur Florent FEUILLIE de la somme de 646,25 € TTC.

18h39 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

25 – RENOUVELLEMENT DU PROJET DE CENTRE SOCIAL « LA MOSAÏQUE »

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

En juin 2019, le conseil municipal prenait acte des projets des 5 centres sociaux à savoir : le Totem et le Puzzle sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville et les Maisons Flora Tristan, Olympe de Gougues et Françoise Giroud sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, suite à la démarche de renouvellement du projet social de chacun de ces équipements entreprise dès 2018.

Le CETICI, centre social de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville et la Mosaïque, centre social de la commune déléguée de La Glacière, quant à eux ont initié cette procédure en 2019, devant comporter un diagnostic du territoire d'intervention, une évaluation qualitative du projet précédent et ses impacts, ainsi que les orientations et objectifs à mettre en œuvre pour la période à venir. Ces trois éléments doivent impérativement être partagés par l'ensemble des acteurs, habitants, partenaires internes et externes, institutionnels et associatifs.

Le conseil municipal prend acte du projet du centre social la Mosaïque de la commune déléguée de La Glacerie, étant précisé que Monsieur le Maire a été autorisé par l'assemblée, lors de sa séance du 26 juin 2019, à signer la charte départementale de la fonction accueil pour les 7 centres sociaux de Cherbourg-en-Cotentin.

18h43 Votants : **134**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

26 – CENTRE SOCIO-CULTUREL LA MOSAÏQUE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT – PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS LOISIRS

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Par délibérations du 15 avril 2013 et du 28 septembre 2016, la commune déléguée de La Glacerie déterminait les conditions de remboursement aux familles de leur participation financière aux activités du centre socioculturel « La Mosaïque » dans certaines conditions.

Le conseil municipal décide d'ajouter à ces conditions de remboursement un nouveau motif revêtant un caractère exceptionnel et recevable sur présentation des justificatifs de la part de la famille :

Retour anticipé sur le territoire métropolitain d'un parent en opération extérieure militaire

18h45 Votants : **134**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

27 – ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSÉE DE LA GLACERIE » - DEMANDE DE RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU 3 MARS 1978

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Par acte notarié du 3 mars 1978, la commune de La Glacerie mettait à bail à loyer, au profit de l'association « les Amis du Musée de La Glacerie », des biens sis au hameau Luce pour une durée de 45 années, soit jusqu'au 31 août 2022.

Par lettre en date du 3 janvier 2020, le Président de ladite association, au nom des membres du conseil d'administration, sollicite près de la collectivité la résiliation du bail emphytéotique qui la lie à cette dernière en vue de la passation d'un bail de droit commun, plus favorable en termes d'obligations pour l'association, d'une durée inférieure à 18 années.

L'échéance 2022 se rapprochant, les membres de l'association ont besoin d'être rassurés quant à l'existence même de l'association qui demeure tributaire d'un lieu d'exposition. Cet accord, en la forme d'un bail emphytéotique, signifie pour les membres de l'association un alourdissement attendu en termes de charges financières au regard du vieillissement de ce patrimoine. Tout aléa d'entretien imprévu aurait pour conséquence de mettre en péril la volonté de l'association de continuer à œuvrer et remettrait ainsi en cause l'avenir du musée.

Le conseil municipal décide la résiliation du bail emphytéotique du 3 mars 1978 répondant ainsi à la requête de l'association « les Amis du musée de La Glacerie » et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique rendu obligatoire en vue d'acter ladite résiliation, acte qui sera établi par l'étude notariale Chantereyne sise à Cherbourg-en-Cotentin. Un nouveau bail de droit commun au profit de l'association sera établi dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22.

18h50 Votants : **134**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

28 – DEMANDE DE CLASSEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE MANUFACTURE ROYALE DES GLACES À MIROIRS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La mise à l'étude de la création du site patrimonial remarquable de l'ancien site de la Manufacture royale des glaces à miroirs doit se faire au moyen de la désignation d'une commission locale, conformément au décret du 29 mars 2017. La liste des membres est soumise, pour avis, au Préfet du Département.

Cette dernière est constituée de membres de droit : le président de la commission (le maire de la commune ou le président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme), le maire délégué du territoire concerné par le SPR, le préfet du département ou son représentant, le directeur régional des affaires culturelles et l'architecte des bâtiments de France. Ainsi que des membres nommés (au nombre de 15) : un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou le cas échéant par l'organe délibérant de l'EPCI, un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et un tiers de personnes qualifiées (commerçants, personnalités disposant d'une connaissance particulière de l'histoire du territoire ou des services ayant une compétence dans le domaine du patrimoine ou des paysages, non membres de droit, tels que le Conseil Régional, service patrimoine et inventaire ou direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Pour chaque membre nommé, un suppléant doit être désigné.

Le conseil municipal, afin de mener à bien ce projet de création de son site patrimonial remarquable, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que :

- le lancement d'une consultation, spécialisée en architecture du patrimoine près d'organismes compétents, pour réaliser l'étude et conjointement avec la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- la création de la commission locale en charge du suivi de la procédure de mise en place du SPR et à cet effet, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis de Monsieur le Préfet de la Manche sur sa constitution ;
- la sollicitation près des partenaires de toutes les participations ou subventions dans le cadre de la procédure de création.

18h54 Votants : **134**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

29 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FACADES – ATTRIBUTION D'AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville accorde, depuis le 1^{er} septembre 2015, une aide au ravalement de façade, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le règlement d'attribution d'aide s'applique pour les demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune, modifiant le règlement d'attribution qui prend en compte les demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal a autorisé l'attribution des subventions à 9 propriétaires pour un montant total de 11.950,70 €.

18h55134 Votants :

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

30 – RENOUELEMENT DES COMMODATS SUR LES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE CHERBOURG-OCTEVILLE, LA GLACERIE, QUERQUEVILLE ET TOURLAVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de terrains en zone et nature agricoles, situés sur les communes déléguées. Afin de réduire au maximum les dépenses d'entretien de ces espaces (tonte, débroussaillage), des commodats d'une durée d'un an, reconductibles de manière expresse, ont été conclus sur les années précédentes. Il s'agit de prêts à usage, à titre purement gratuit, consentis en échange du seul entretien des terrains.

Pour l'année 2020, il est proposé de reconduire ces commodats :

NOM	Lieu-dit	Commune déléguée	Section cadastrale	Numéro	Surface
Mr MESNIL Michel	Loup Pendu	CHOC	383AW	255	1090 m ²
			383AW	6	4960 m ²
Mr GAUMAIN Bernard	Loup Pendu	CHOC	383AW	184	5175 m ²
			383AW	185	11 m ²
Mr MOUCEL Dominique	Loup Pendu	CHOC	383AW	4	17 90 m ²
			383AW	5	67 50 m ²
Mr BOUGUENNEC	Le Loup Pendu	CHOC	383AW	326	926 m ²
Mr LAIGNEL Julien	Cimetière	Tourlaville	602AK	80	5907 m ²
			602AK	67	488 m ²
			602AK	166	8478 m ²
Mr SANSON Xavier	Bd de la Hague	Querqueville	416AB	78	75000 m ²
	Manoir de la Coquerie	Querqueville	416AE	20	3998 m ²
			416AE	243	10718 m ²
Mr LAVAGNINI	Le Bas des Traines	La Glacerie	203OD	754	3 796 m ²
			203OD	755	1 370 m ²
Mme DUQUESNE	Crèvecoeur	La Glacerie	203AO	243	11 272 m ²
Mr LECOUTURIER	Bd de la Hague	Querqueville	416AB	112	38 075 m ²
Mr LECAPLAIN	Musée	La Glacerie	203AH	260	1 820 m ²
Mme CORBET	Vallée de Crèvecoeur	La Glacerie	203AC	215	10 378 m ²
			203AC	293	3 431 m ²
			203AO	183	17 886 m ²
Mme GOURBESVILLE	Grimesnil-Monturbert	CHOC	383AN	19	15 365 m ²
			383AN	20	5 947 m ²
			383AN	269 (ex 53)	5 266 m ²
			383AN	7	9020 m ²
			383AN	8	8 380 m ²
			383AN	13	4 300 m ²
Mme ADE (étant ici précisé que Mme ADE était, avant la création de la ZAC Grimesnil-Monturbert, propriétaire exploitante de ces parcelles)	Grimesnil-Monturbert	CHOC	383AN	22	6048 m ²
			383AN	49	6030 m ²
			383AN	4	7115 m ²
			383AN	5	7505 m ²
			383AN	255	2065 m ²
			383AN	256	6303 m ²
			383AN	6	9398 m ²
			383AN	21	5495 m ²
			383AX	530 (ex 166)	9878 m ²
			383AX	118	8890 m ²
			383AX	444	3444 m ²
			383AX	99	10220 m ²
			383AX	100	7710 m ²
			383AX	165	9935 m ²
			383AX	121	12450 m ²
			383AX	122	8840 m ²
			383AX	525 (ex 124)	8357 m ²
			383AX	527 (ex 133)	7550 m ²
			383AX	123	5960 m ²
			383AX	134	7570 m ²
			383AX	460	10495 m ²
			383AX	137	16550 m ²
			383AX	138	9280 m ²
383AX	139	4010 m ²			
L. Praiterie		383AN	265	8930 m ²	
L. Praiterie		383AX	103	8250 m ²	
L. Praiterie		383AX	104	7680 m ²	
L. Praiterie		383AX	140	3330 m ²	
		383AX	376	2200 m ²	

Le conseil municipal donne son accord pour conclure à titre gratuit les commodats ou prêt à usage conformément au tableau ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2020, en contrepartie de l'entretien du terrain, et autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les commodats ou prêt à usage.

18H57 Votants : **134**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

31 – DÉCLASSEMENT ET VENTE STADE DE LA POLLE – SA HLM LES CITÉS CHERBOURGEOISES - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une parcelle d'une superficie totale de 22.363 m² située route des Fourches sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Cette parcelle accueillait un terrain de football et des équipements tennistiques. Suite à la rénovation du site des Fourches, l'activité football de la Polle a été déplacée au stade des Fourches et le terrain de la Polle est aujourd'hui désaffecté.

Des travaux d'aménagement, extension du complexe tennistique de la Polle-TCBR, actuellement en cours, n'occuperont qu'une partie de la parcelle. Il restera une surface d'environ 5.250 m² sur l'emprise désaffectée du terrain de football. Actuellement fermé au public et désaffecté, il est proposé d'acter formellement son déclassement du domaine public communal, afin que ce bien intègre le domaine privé de la commune.

Dans le cadre de l'étude de programmation urbaine, un potentiel de 57 logements environ a été identifié sur ce site. Le bailleur social a donc sollicité la collectivité en vue d'acquérir cette emprise foncière.

Aux termes de l'avis en date du 30 janvier 2019, le Pôle d'Évaluation domaniale a fixé la valeur vénale de ce terrain, non viabilisé, d'environ 5.250 m² à prélever dans la parcelle cadastrée 383 section AB 360 à 50 €/m².

La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises a manifesté son intérêt à acquérir de gré à gré cette emprise, et a présenté une offre d'achat, de ce terrain situé en zone UB du PLU, au prix de 50 €/m².

***Jacques HUBERT** : Le déplacement du stade de football de la Polle sur le terrain des Fourches entraîne, pendant les entraînements en nocturne, un stationnement sur les trottoirs au niveau du carrefour des rues des fourches et de la Polle. Le passage du bus provoque la pagaille pour nos citoyens et un risque certain d'accident.*

***Sébastien FAGNEN** : Nous avons déjà été sollicités par des entreprises qui utilisent le stade des Fourches. Pour ce qui relève du stationnement, lorsque les espaces publics seront traités dans le cadre du NPRU, on essaiera d'optimiser, autant que possible évidemment, le stationnement dans ce secteur, étant entendu que l'ouverture vers la rue Félix Faure, vers la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, est de nature à pouvoir permettre de stationner sur cette partie de Cherbourg-en-Cotentin. Nous allons nous pencher sur la sécurisation (éventuellement par du marquage au sol voire des contraintes plus physiques) via des aménagements de voirie pour ralentir la vitesse sur ce secteur, qui avant même la livraison du nouveau stade des Fourches posait parfois des difficultés.*

***Jacques HUBERT** : on aurait effectivement pu faire un stationnement par l'arrière, mais comme l'accès n'a pas été réalisé vers le square Roëmer cela pose des difficultés.*

***Sébastien FAGNEN** : Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, les deux accès dont vous parlez, celui qui a été effectivement réalisé, celui que nous n'avons pas réalisé pour diverses raisons (puisqu'il n'aurait pas été aménagé en même temps que la livraison du stade des Fourches pour des raisons de domanialité notamment puisque les terrains que vous évoquez appartiennent à la Marine Nationale) sont distants de quelques dizaines de mètres à peine. Je crois que, pour des questions de sécurité, nous pouvons marcher 10 à 20 mètres pour que chacun puisse se rendre paisiblement et sereinement au stade.*

Le conseil municipal :

- acte formellement le déclassement d'une partie de la parcelle pour une superficie d'environ 5.250 m², dont la désaffectation matérielle a été constatée,
- approuve la cession de l'immeuble d'une superficie d'environ 5.250 m², sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, au profit de la SA HLM Les Cités Cherbourgeoises, au prix net vendeur de 50,00 €/m², l'intégralité des frais d'acte notarié et des frais de géomètre pour division parcellaire préalable étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise l'acquéreur à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu,
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique contenant vente et création de servitudes et tout avant-contrat nécessaire.

19h01 Votants : **135**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

**32 – RESTAURATION SCOLAIRE - PROJET DE CUISINE CENTRALE – MISE À DISPOSITION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE
D'UNE PARTIE DE L'ESPACE LEBAS – RUE DE L'ABBAYE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Benoit ARRIVÉ : je voudrais remercier le département, avec qui nous avons pu travailler longtemps. Ce projet est important. Aujourd'hui, nous avons 3.500 repas scolaires qui sont produits par plusieurs prestataires publics et privés. Demain, nous n'aurons qu'un prestataire public qui occupera ces locaux et qui sera capable de fournir les 3.500 repas dont nous avons besoin sur le temps du midi dans nos écoles. Avec comme objectif de travailler sur la question des producteurs locaux, des filières locales ici dans le Cotentin et je crois que c'est un très beau projet qui permettra, à la fois d'améliorer la qualité de ce qui est servi, de travailler sur l'éducation au goût, à l'environnement et d'être en capacité de permettre à nos producteurs locaux de se structurer, puisque l'on pourra assurer un certain débouché ici, localement, ça me semble aller dans le bon sens. Ça me semble être un projet d'avenir.

En octobre 2019, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a autorisé le principe de signature d'un bail emphytéotique de 18 années à consentir par la SHEMA au profit de la commune, en vue de la réalisation du projet de transfert des activités de production de restauration scolaire vers un nouvel espace centralisé, pour tout le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Cet espace central comporte en effet des locaux anciennement dédiés à la production de repas, locaux qui ont cessé d'être utilisés à cet effet en 2000/2001. Saisissant cette opportunité, une coopération s'est engagée entre le conseil départemental de la Manche, la SHEMA et la commune pour définir la faisabilité et les conditions techniques de remise en fonction de l'outil ainsi que les modalités d'une mise à disposition d'une partie de ces locaux (635,50 m² environ) en vue de leur réhabilitation.

Les modalités de prise à bail ont été négociées avec la SHEMA, actuelle propriétaire du site, et le Conseil Départemental de la Manche, qui a vocation à devenir propriétaire du site en 2027. Il a été prévu une mise à disposition de ces locaux au profit de la commune par bail emphytéotique sur une période de 18 ans, moyennant une redevance annuelle de 40 € HT par m² (soit un montant annuel prévisionnel estimé à 25.420 € HT).

La commune prendrait donc à bail emphytéotique, pour une durée de 18 ans, les locaux désaffectés dans leur état actuel. Elle assurerait la maîtrise d'ouvrage et le coût des travaux de transformation et acquisitions de matériels ; étant par ailleurs précisé que seraient à la charge de la commune toutes charges d'un preneur à bail emphytéotique (à savoir toutes les charges du propriétaire pendant toute la durée du bail, notamment la taxe foncière). Il est précisé que le coût des travaux à réaliser par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, est estimé à un million d'euros.

Aux termes de l'avis en date du 2 décembre 2019, le Pôle d'Évaluation domaniale de la DGFIP a précisé que, « dans le cadre d'un bail emphytéotique de 18 ans, considérant un investissement immobilier de 1.000.000 d'€ réalisé par le preneur et, en se basant sur la valeur vénale actuelle des locaux, la valeur locative annuelle du bien est fixée à 1 €. »

Cependant, le Conseil Départemental considère que le montant de la redevance annuelle liée à la prise à bail emphytéotique de cet espace, qui a fait l'objet d'études de faisabilité aux frais de la SHEMA, ne peut être inférieur à 40 € HT par m².

Le conseil municipal :

- autorise la prise à bail emphytéotique par la commune d'une partie de locaux susvisés, pour une superficie de 635,50 m² au sein de l'espace René Lebas situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, en vue de la concrétisation du projet de cuisine centrale,
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique contenant bail emphytéotique consenti par la SHEMA, avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche, au profit de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, pour une durée de 18 ans et moyennant une redevance annuelle de 40 € HT par m² soit 25.420 € par an,

19h30 Votants : **135**

Pour : **109** Contre : **1** Abstentions : **25** NPPV : **0**

33 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE « LA BUCAILLE-CHARCOT » - RUE DE LA BUCAILLE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 2.242 m², sur laquelle est implanté le collège « La Bucaille-Charcot », situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Cet établissement est né de la fusion des collèges La Bucaille et Charcot à la rentrée scolaire de 2017. Après deux années en fonctionnement sur les deux sites, le collège « La Bucaille-Charcot » est maintenant regroupé sur le seul site du collège La Bucaille depuis la rentrée scolaire 2019.

Les bâtiments de l'ex-collège Charcot étant fermés et désaffectés depuis le 1^{er} septembre 2019, il n'y a pas lieu de les transférer au Département de la Manche, la présente délibération porte donc uniquement sur le collège La Bucaille dorénavant appelé « La Bucaille-Charcot ».

Le Code de l'éducation dispose que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. ». Il n'est toutefois pas nécessaire de solliciter auprès des services fiscaux un avis de valeur vénale de ces immeubles en raison d'un transfert de compétence prévu par la loi, ni de déclasser au préalable les emprises du collège dans la mesure où celles-ci font l'objet d'une cession réalisée entre personnes publiques et sont destinées à intégrer le domaine public du Département. La commission permanente du Conseil Départemental de la Manche a délibéré sur le transfert du collège « La Bucaille-Charcot » à son profit lors de sa séance du 16 décembre 2019.

Le conseil municipal :

- approuve ledit transfert de pleine propriété à titre gratuit de la parcelle d'une superficie de 2.242 m², terrain d'assiette du collège « La Bucaille-Charcot » situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ; tous frais d'acte et de publication étant à la charge du Département ;
- autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif établi par le Conseil départemental de la Manche qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

19h32 Votants : **135**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

34 – CONCLUSION D'UN BAIL RURAL DANS LE CADRE DU PROJET « CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS » AVENUE DU THIVET – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière liant l'Établissement Public Foncier de Normandie et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, l'EPF Normandie a été sollicité afin de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Centre de Secours de Cherbourg Ouest, sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.

Une fois la maîtrise foncière opérée par la commune, la revente de ces parcelles est prévue au profit du Département de la Manche (SDIS), collectivité compétente en matière de « Défense-Incendie », qui mènera les opérations de construction de ce futur Centre de secours.

L'EPFN a saisi la Préfecture pour demander la prise de l'arrêté de cessibilité au cours de l'année 2019 et a, en parallèle, mené une négociation amiable auprès des Consorts CARRÉ, propriétaires des terrains. Cette négociation a abouti à la signature en octobre 2019 de l'acte notarié contenant vente par les Consorts CARRÉ de leurs parcelles pour une superficie totale de 7.551 m².

Afin d'obtenir la libre jouissance de ces parcelles, précédemment confiées à bail rural par les propriétaires, une indemnité d'éviction doit être versée à l'exploitant de ces parcelles.

Les exploitants ont exprimé le souhait de conserver prioritairement un outil de travail, et donc le besoin de retrouver des terres agricoles cultivables dans un environnement proche. Ils ont accepté une partie de l'indemnité « exploitant » sous forme monétaire (3.581,44 €) et une partie en sollicitant une compensation en nature afin de pouvoir poursuivre leur exploitation agricole.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire des parcelles situées de l'autre côté de l'avenue du Thivet, lieudit Chemin du Val l'Abbé. Ces parcelles, qui ne sont pas exploitées par la commune, ne présentent pas à ce jour d'intérêt à libre jouissance par la collectivité et entourent une parcelle enclavée des exploitants.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de consentir la conclusion d'un bail rural permettant d'exploiter ces parcelles dépendant du domaine privé de la commune, pour une durée de 10 ans, moyennant redevance annuelle de 129 €.

Pour les parcelles communales jouxtant l'îlot d'exploitation actuel, il est proposé que la commune prenne en charge l'établissement de la clôture de ces biens pour répondre à l'usage futur de ces parcelles (pâturage d'animaux), dans la mesure où ce coût devrait s'élever entre 11.000 € et 15.000 €, et où cette prise en charge devrait permettre de recueillir l'agrément des Consorts CARRÉ à ce projet d'intérêt général. Suite à son édification, l'entretien de cette clôture incombera au locataire, preneur à bail rural.

Le conseil municipal :

- accepte la conclusion d'un bail rural au profit de Messieurs Rémy et Bernard CARRÉ, ou au profit du GAEC s'y substituant, en compensation partielle de l'indemnité d'éviction « exploitant », portant sur les parcelles cadastrées section 173 BX n°113 et 235, aux modalités sus-énoncées à savoir une durée de 10 ans et moyennant redevance annuelle de 129 €, avec une prise de jouissance des terres par le preneur à bail dès que la pose de clôture aura pu être effectuée par la collectivité, et au plus tard à la fin du premier trimestre 2020,
- autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique contenant bail rural, tous frais d'acte étant à la charge de la collectivité,

19h36 Votants : **135**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

35 – PARC D'ACTIVITÉS DE BÉNÉCÈRE – VENTE AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

En mai 2019, le conseil municipal a délibéré pour vendre à la communauté d'agglomération Le Cotentin les lots n°5 et 6 du Parc d'Activités de Bénécère. La vente de ces parcelles est liée au projet d'extension de la société NSB.

La communauté d'agglomération Le Cotentin envisageait alors de revendre 12 €/m² les terrains correspondants. Or, il s'est avéré que la valeur définitive de revente a finalement été fixée à 13,50 € HT/m² (l'une et l'autre valeurs étant toutes deux comprises dans la fourchette prévue par le Pôle d'Évaluation domaniale).

Il résulte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) que la communauté d'agglomération doit acheter les terrains aux communes au prix de revente aux entreprises. Dès lors, il est proposé au conseil municipal de vendre ces parcelles à la communauté d'agglomération Le Cotentin au prix de 13,50 HT € le m², constituant le prix de revente de ces parcelles à la société NSB.

***Benoit ARRIVÉ** : C'est un dossier que j'ai suivi de par mes fonctions de vice-président de la CAC en charge du développement économique. Vous connaissez probablement NSB, c'est une très belle réussite locale. C'est une entreprise qui a commencé à Tournaville. Nous les avons accompagnés sur cette zone lors d'un premier transfert avec création d'emplois. Ensuite l'entreprise a été cédée il y a quelques mois. Elle a été reprise par des gens qui travaillaient jusqu'à présent dans de grosses entreprises industrielles, notamment à Naval Group. Nous sommes sur un projet de développement de NSB avec un développement sur le métier premier, mais aussi un développement sur d'autres métiers, d'autres secteurs de l'industrie et c'est plutôt, là-aussi, un dossier qui va dans le bon sens. Ce parc d'activités est presque plein puisque l'on a vendu plus de terrains en 2-3 ans qu'en 10 ans. Cela rejoint aussi les propos qui étaient les miens tout à l'heure sur le développement économique du territoire.*

Le conseil municipal autorise :

- l'aliénation au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin, moyennant le prix de 13,50 HT € le m², les parcelles susvisées situées dans la Zone d'Activités Économiques de Bénécère,

- la société NSB, ou toute société s'y substituant, à déposer toutes demandes d'autorisations administratives ou études préalables nécessaires à cette opération, dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente au profit de l'agglomération Le Cotentin (après avoir reçu l'avis préalable de la communauté d'agglomération Le Cotentin à ce sujet),
- Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques de vente et ses annexes, et tout avant-contrat relatif à ces ventes au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin,

19h39 Votants : **134**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

36 – ACQUISITION PARTIES COMMUNES DE LOTISSEMENT – RUE DU CLOS DES MONTS (1ÈRE TRANCHE) – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin étant régulièrement sollicitée par des propriétaires privés pour reprendre des voies privées ouvertes à la circulation et les intégrer à son domaine public de voirie, le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin a créé, lors de sa séance du 27 juin 2018, une commission de classement en charge d'émettre un avis sur les demandes de rétrocession au regard de l'intérêt public de la voie privée pour la collectivité (liaison inter-quartier, voie supportant un trafic de transit, une ligne de transport en commun ou desservant un équipement de la ville ou un établissement public ou recevant du public...).

Sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, le propriétaire des parties communes de la première tranche du lotissement « Le Clos des Monts » est l'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Clos des Monts », représentée par Monsieur OLIVIER Patrick, qui a sollicité de la commune la reprise d'une partie des espaces communs de la première tranche du lotissement, à savoir la voirie, une partie des espaces verts, le bassin d'orage, les réseaux et tout ouvrage annexe, exceptés le belvédère et la placette du bassin d'orage.

L'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Clos des Monts » est propriétaire de ces espaces par suite de la cession à titre gratuit consentie à son profit par la S.A.R.L. « B 3 M », précédent propriétaire, régularisée par acte notarié.

La commission de classement, en sa séance du 3 juillet 2019, a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal :

- accepte le transfert de propriété d'une partie des espaces communs de la première tranche du lotissement « Le Clos des Monts » situé sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville. La cession étant consentie par l'ASL à titre gratuit, sous réserve de la réalisation préalable par l'ASL des travaux nécessaires et de la constatation par les services techniques de leur conformité, avant régularisation de l'acte authentique de transfert ; étant ici précisé que si les travaux n'étaient pas réalisés, le transfert n'aurait pas lieu,
- intègre dans le domaine public communal lesdits espaces,
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, et tout avant-contrat y relatif,
- accepte la prise en charge par la ville des frais d'acte notarié y relatif et inscrit la dépense en résultant au budget principal – ligne de crédit 40193.

19h42 Votants : **133**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

***Benoit ARRIVÉ** : J'en profite pour vous dire que sur cette question de rétrocession nous avons plusieurs lotissements qui sont concernés à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, dont certains ont été construits il y a 25-30-40-50 ans avec un schéma qui a prévalu à l'époque. C'est-à-dire des lotissements qui ont été construits sous un schéma non public en termes de voirie et de réseaux. Ça coûtait moins cher et puis le promoteur vendait ainsi les maisons à un prix inférieur. Sauf que 25-30 ans après, la collectivité est appelée par les riverains (le promoteur ayant bien souvent disparu) pour reprendre sous maîtrise publique.*

Dans ce cas-là nous refaisons une expertise et on s'aperçoit bien souvent qu'il y a des travaux extrêmement importants, plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons quelques exemples à 400-500 000 euros de travaux qui devraient normalement être faits avant que le bien soit rétrocédé dans le domaine public. Sauf que nous n'allons pas demander 500 000 euros à 15-20 propriétaires, ce qui serait complètement surréaliste. Nous constatons que dans les mois qui viennent nous devons apporter une réponse, il va falloir construire, il y a un certain nombre de nos habitants et habitantes qui se retrouvent, du fait du passé, dans une situation extrêmement dramatique en termes de voirie et de réseaux.

C'est un sujet sur lequel on travaille, qui n'est pas si simple et qui met dans la difficulté un certain nombre d'habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Je pense qu'il faudra que l'on arrive à apporter des réponses, en espérant, en tout cas j'ai demandé aux services d'y veiller, que ce qui s'est fait il y a 15-25 ans ne se reproduise pas et que les promoteurs d'aujourd'hui soit travaillent directement avec nous à nos conditions, soit il faut vérifier que l'histoire ne se répète pas dans les années qui viennent. Pour les cas les plus graves, on voit bien que la force publique va devoir intervenir car on ne peut pas demander 400-500 000 euros à 15-20 propriétaires, cela nous semble complètement incohérent et aujourd'hui ces gens sont dans la souffrance donc on apportera dans les mois qui viennent une réflexion pour trouver des solutions pour les cas les plus criants.

37 – ACQUISITION TERRAIN – ECHOVALLÉE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

D'une superficie de 30 hectares, le site de l'Echovallée de la commune déléguée de La Glacerie s'étend de la rue de Bel Air à la vallée de Quincampoix. Il est principalement constitué de parcelles autrefois agricoles.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin entend donc à la fois aménager en cheminements paysagers le site de l'Echovallée et conserver son caractère naturel, souhaitant mettre à disposition d'agriculteurs locaux une partie de ce patrimoine qui reste à acquérir.

Le 25 septembre 2019, les services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ont reçu de la SAFER de Normandie une notification de vente par M. et Mme LEROUX au profit de M. et Mme FORTAIN, de différentes parcelles situées sur le secteur des Rouges Terres et de l'Echovallée, et de parcelles non bâties.

Dès lors, il a été étudié toutes les possibilités légales d'acquisition des seules parcelles non bâties susceptibles de retenir l'intérêt de notre collectivité, sans que la commune ne devienne propriétaire des parcelles 203 AO n°223, 224 et 230 à usage de maison d'habitation et de jardin attenant.

Une proposition de partage de la propriété a été établie par la SAFER de Normandie, en lien avec le notaire négociateur et rédacteur de la vente et les acquéreurs.

Les acquéreurs initiaux poursuivraient leur acquisition de la maison d'habitation, ses jardins, la partie boisée et l'étang d'agrément, c'est-à-dire la partie nord-est de la propriété pour une superficie d'environ 7.939 m². Sous forme d'une promesse de vente amiable, la SAFER se porterait acquéreur d'environ 9.500 m² de parcelles en nature d'herbage, composées du solde de la propriété à usage naturel au prix de 10.000 € net vendeur. Après publicité légale sur ces biens, la commune candidaterait en vue de l'attribution par la SAFER de parcelles, étant ici précisé que les parcelles sont enclavées, la collectivité étant déjà propriétaire des terrains entourant ces parcelles sur trois côtés.

Il est précisé que le prix d'achat est légèrement supérieur au coût du marché, mais s'explique par la procédure particulière de cette acquisition, qui se fait en cours de vente de l'intégralité de la propriété LEROUX. Ce prix forfaitaire de 10.000 € conditionne l'agrément des acquéreurs initialement identifiés pour une reprise amiable du dossier. Une proposition de découpage a donc été la solution privilégiée afin que la commune de Cherbourg-en-Cotentin puisse maîtriser 1 hectare supplémentaire dans ce site naturel et stratégique qu'est l'Echovallée.

Le conseil municipal autorise :

- l'acquisition au prix de 10.000 € net vendeur des parcelles pour une superficie de 9.500 m² environ ;
- Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à candidater auprès de la SAFER de Normandie pour cette acquisition, aux modalités susvisées, ainsi qu'à signer l'avant-contrat et l'acte authentique d'acquisition à recevoir par acte notarié,

- la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié évalués à 1.600 €, les frais de négociation de Maître DUBOST évalués à 320 €, les frais de géomètre, ainsi que la rémunération de la SAFER évalués à 700 €HT,
- la prise en charge des frais d'établissement d'une clôture.

19h49 Votants : **133**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

38 – ACQUISITION TERRAIN – ECHOVALLÉE SCI - « LES FOUGÈRES » - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Le 10 décembre 2019, les services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ont reçu de la SCI « LES FOUGÈRES », société propriétaire dont le siège social est situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, une offre de vente de la parcelle cadastrée section 203 AO n°200 située sur le secteur de l'Echovallée. La SCI « LES FOUGÈRES » propose à la collectivité d'acquérir cette parcelle au prix de 0,70 € le mètre carré.

Cette offre de vente correspond au marché actuel des terres naturelles sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, dont la valeur peut être estimée entre 0,50 € et 0,70 € le mètre carré.

Le conseil municipal autorise :

- l'acquisition auprès de la SCI « LES FOUGÈRES » au prix de 0,70 €/m² net vendeur la parcelle cadastrée section 203 AO n°200 pour une superficie de 10.637 m², soit un prix total de 7.445,90 €,
- Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat et l'acte authentique d'acquisition à recevoir par acte notarié,
- accepte la prise en charge par la collectivité des frais d'acte d'acquisition,

19h49 Votants : **133**

Pour : **117** Contre : **0** Abstentions : **16** NPPV : **0**

39 – ACQUISITION PARTIES COMMUNES DE LOTISSEMENT – LA MOTTERIE II – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin étant régulièrement sollicitée par des propriétaires privés pour reprendre des voies privées ouvertes à la circulation et les intégrer à son domaine public de voirie, le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin a créé, lors de sa séance du 27 juin 2018, une commission de classement en charge d'émettre un avis sur les demandes de rétrocession au regard de l'intérêt public de la voie privée pour la collectivité (liaison inter-quartier, voie supportant un trafic de transit, une ligne de transport en commun ou desservant un équipement de la ville ou un établissement public ou recevant du public...).

Sur la commune déléguée de La Glacerie, le propriétaire des parties communes du lotissement « La Motterie II » est le lotisseur initial, la société LA MOTTERIE SNC. Celle-ci a sollicité de la commune la reprise d'une partie des espaces communs du lotissement, en nature de voirie, espaces verts, réseaux et ouvrages annexes.

La commission de classement, en sa séance du 03 juillet 2019, a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal :

- accepte le transfert de propriété d'une partie des espaces communs du lotissement « La Motterie II » situé sur la commune déléguée de La Glacerie, la cession étant consentie par le propriétaire à titre gratuit, sous réserve de la réalisation préalable par le lotisseur des travaux nécessaires et de la constatation par les services techniques de leur conformité, avant régularisation de l'acte authentique de transfert ; étant ici précisé que si les travaux n'étaient pas réalisés, le transfert n'aurait pas lieu,
- intègre dans le domaine public communal lesdits espaces,
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, et tout avant-contrat y relatif,
- accepte la prise en charge par la commune des frais d'acte notarié y relatif.

19h50 Votants : **133**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

**40 – RÉSILIATION PARTIELLE DU BAIL À CONSTRUCTION – SA HLM DU COTENTIN – RUE DU RUISSEAU DES DIGUES
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

En septembre 1984, la commune de Tourlaville avait autorisé la mise à disposition au profit de la S.A. HLM du Cotentin d'un terrain à bâtir d'une superficie de 2.760 m² et sis rue du Ruisseau des Dignes, en vue d'y construire huit logements locatifs individuels (Résidence Sextant). Cette mise à disposition a été régularisée par la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 70 années à compter du 1^{er} janvier 1985 et moyennant une redevance annuelle de 1.300,00 Francs soit 198,18 €.

Or, en 1991, la S.A. HLM du Cotentin avait demandé le classement de la voirie interne de la résidence dans le domaine public de la Communauté Urbaine de Cherbourg. Le conseil communautaire avait postérieurement délibéré le 27 novembre 1997 en faveur de cette opération de classement. Cependant, aucun acte n'a été régularisé malgré l'établissement d'un document d'arpentage en 1996 pour matérialiser la voirie interne d'une contenance de 372 m².

Par ailleurs, c'est par erreur qu'il avait été prévu aux termes des dites délibérations une acquisition à titre gratuit de la parcelle 602 BD n°529 alors que, s'agissant d'un bail à construction, la reprise de la gestion de cette parcelle doit se faire par simple avenant au bail à construction en cours, constituant résiliation partielle.

Le conseil municipal approuve la résiliation partielle du bail à construction susmentionné, au regard des engagements pris par les collectivités historiques, pour exclure dans la désignation des biens donnés à bail la parcelle cadastrée 602 BD n°529 constituant la voirie interne de la rue du Ruisseau des Dignes sur la commune déléguée de Tourlaville, afin de classer cette parcelle dans le domaine public communal, toutes modalités du bail étant par ailleurs inchangées et autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique qui régularisera ledit avenant et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents. Les frais inhérents à l'acte notarié seront à la charge de la S.A. HLM du COTENTIN.

19h52 Votants : **133**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **1 (R.Besuelle)**

**41 – ACQUISITION PARTIES COMMUNES DE LOTISSEMENT – RÉSIDENCE LES BOSQUETS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
TOURLAVILLE**

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin étant régulièrement sollicitée par des propriétaires privés pour reprendre des voies privées ouvertes à la circulation et les intégrer à son domaine public de voirie, le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin a créé, lors de sa séance du 27 juin 2018, une commission de classement en charge d'émettre un avis sur les demandes de rétrocession au regard de l'intérêt public de la voie privée pour la collectivité (liaison inter-quartier, voie supportant un trafic de transit, une ligne de transport en commun ou desservant un équipement de la ville ou un établissement public ou recevant du public...).

Sur la commune déléguée de Tourlaville, le propriétaire des parties communes du lotissement Les Bosquets est l'Association Syndicale Libre « Les Bosquets ». M. BOSVY Joël, Président de cette association a sollicité de la commune la reprise d'une partie des espaces communs du lotissement, en nature de voirie, espaces verts, bassins d'orages, réseaux et ouvrage annexe

La commission de classement, en sa séance du 16 novembre 2018, a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal :

- accepte le transfert de propriété d'une partie des espaces communs du lotissement «Les Bosquets» situé sur la commune déléguée de Tourlaville, la cession étant consentie par l'ASL à titre gratuit, sous réserve de la réalisation préalable par l'ASL des travaux nécessaires, notamment liés à l'assainissement, et la constatation par les services techniques de leur conformité, avant régularisation de l'acte authentique de transfert ; étant ici précisé que si les travaux n'étaient pas réalisés, le transfert n'aurait pas lieu,
- intègre dans le domaine public communal lesdits espaces,
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de cession et ses annexes, et tout avant-contrat y relatif,
- accepte la prise en charge par la ville des frais d'acte notarié y relatif et inscrit la dépense en résultant au budget principal – ligne de crédit 40193.

19h52 Votants : **133**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

42 – VENTE DU CHÂTEAU D'EAU DU HAMEAU GRINGORE. COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire du château d'eau du hameau Gringore sur la commune déléguée de Tourlaville en bordure de la route de La Glacerie, dans le prolongement de la rue Léon Blum. Cet édifice est construit sur la parcelle 602AO 327, d'une contenance de 168 m². Sa hauteur est de 15,50 mètres.

En séance du 3 octobre 2013, le conseil de Communauté Urbaine de Cherbourg avait constaté la désaffectation du réservoir du hameau Gringore et a prononcé son déclassement du domaine public communautaire.

En date du 16 décembre 2019, le pôle d'évaluation de la Direction Immobilière de l'État a évalué ce bien à 2.000 €, sous réserve que le contrat de vente interdise à l'acquéreur d'autoriser l'édification d'antennes ou de dispositifs de communication.

Monsieur Stéphane JEANNE, domicilié à DENNEVILLE (50580) a fait connaître à la collectivité son souhait d'acquérir ce bien au prix net vendeur de 2.000 €, tous frais d'acte notarié étant à sa charge. L'acquéreur précise aux termes de son offre d'achat s'interdire l'implantation d'un opérateur téléphonique.

Le conseil municipal:

- approuve la cession de l'immeuble sur lequel est édifié le château d'eau du Hameau Gringore situé à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Tourlaville, au profit de Monsieur Stéphane JEANNE, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix net vendeur de 2.000 €, l'intégralité des frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur Stéphane JEANNE, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à déposer toute autorisation d'urbanisme sur le bien vendu,
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente.

19h54 Votants : **133**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

43 – SINISTRE MÉRULE 10 RUE DE L'AVANT-PORT – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : Jean-Michel MAGHE

La commune est propriétaire d'un immeuble se trouvant au n°8, rue de l'Avant-port dans lequel il a été constaté le développement de mэрule en raison du mauvais état du bâtiment.

En septembre 2018, la commune a fait appel à une entreprise spécialisée pour réaliser un traitement curatif contre le champignon. Il a été constaté que le foyer de mэрule s'était propagé dans l'immeuble voisin appartenant à Monsieur CAPITEN. Le sinistre a été déclaré le 15 janvier 2019 à l'assurance responsabilité civile de la ville.

Il a été établi que le sinistre de Monsieur CAPITEN est consécutif au développement du champignon lignivore (mэрule) depuis le bâtiment propriété de Cherbourg-en-Cotentin. Le lien de causalité étant contradictoirement établi, la responsabilité de la commune est susceptible d'être engagée.

Les opérations de traitement fongicide ont été réalisées dans l'immeuble de Monsieur CAPITEN pour un montant égal à 20.558,60 euros TTC. Ces travaux ont été pris en charge par la commune dans le cadre des travaux réalisés dans son bâtiment. En octobre 2019, l'assurance de protection juridique de Monsieur CAPITEN a adressé à la commune le montant des travaux de reconstruction qui s'élève à 73.051,00 euros TTC. La commune a alors transféré ces éléments à son assurance pour prise en charge.

En novembre 2019, cette dernière a considéré que l'évènement ne revêtait aucun caractère accidentel et qu'au regard des exclusions prévues dans l'actuel contrat d'assurance, le dossier ne pouvait faire l'objet d'une prise en charge

A ce jour, le montant global pour ce sinistre s'élèverait à 93.609,60 euros TTC. Dans la mesure où la commune a déjà pris à sa charge le montant des travaux de traitement fongicide (20.558,60 € TTC), le recours de Monsieur CAPITEN se limiterait au coût des travaux de reconstruction d'un montant égal à 73.051 euros TTC.

Suite au refus de l'assurance de la commune de couvrir le sinistre, la compagnie JURIDICA, assureur protection juridique de Monsieur CAPITEN, risque de relancer prochainement la commune pour demander la prise en charge des frais de réparations et menacer d'exercer un recours en justice.

Étant donné que l'assurance de la commune ne couvrira pas ce sinistre, que le coût de reconstruction estimé est cohérent et afin d'éviter un contentieux dans lequel la commune serait vraisemblablement perdante,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel, dans lequel il est convenu que la commune versera la somme ferme et forfaitaire de 73.051 € TTC à JURIDICA, la compagnie d'assurance de M. CAPITEN, à titre d'indemnisation du sinistre et pour réaliser les travaux nécessaires de reconstruction.

19h58 Votants : **133**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

44 – PLAN DE PROMOTION 2020

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au cours de leur carrière, les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'avancements de grades au sein de leur cadre d'emplois, après avis de la commission administrative paritaire de leur catégorie. Pour pouvoir prétendre à un avancement de grade, l'agent doit remplir des conditions précises fixées par son statut particulier (conditions d'ancienneté dans le grade et l'échelon, en règle générale).

L'article 36 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale stipule en outre que « Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire ».

Le règlement de promotion en vigueur au sein de la collectivité a été revu en raison notamment d'évolutions réglementaires nationales liées au dispositif « Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations » : restructuration de la catégorie C en trois grades, refonte de certains cadres d'emplois, allongement des grilles indiciaires.

Le Comité Technique ayant été consulté le 29 janvier 2020, le conseil municipal adopte le règlement interne de promotion comprenant les taux de promotion applicables à chaque grade, et permet la révision de ce dispositif à la demande de l'administration municipale ou des organisations syndicales.

20h00 Votants : **133**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

45 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT POUR RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Annick GODEFROY

Créé en 2010, le service civique est un engagement volontaire destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissements publics ou services de l'État) pour accomplir une mission d'intérêt général.

Un agrément doit être obtenu auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale. Il est alors délivré pour une durée de 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et la prise en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité de 472,97 € versée par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation, transport, logements et équipement seront couverts par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le conseil municipal met en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, autorise Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire pour 10 services civiques auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales et à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

20h02 Votants : **133**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

46 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc.), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions :

Pôle Projets urbains la culture Environnement

- 1 assistant de conservation responsable de bibliothèque à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des assistants de conservation

Pôle Qualité et Cadre de Vie

- 1 agent en charge de travaux d'enrobés à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 agent en charge des marchés publics et du secrétariat rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 1 agent technicien conseiller technique éclairage public rémunéré par référence au cadre d'emplois des techniciens

Pôle Technique

- 1 opérateur logistique au service manifestation logistique à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 conseiller technique maintenance équipements sociaux à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des adjoints techniques

Commune déléguée de Cherbourg-Octeville

- 1 agent en charge de l'encadrement du service production livraison rémunéré par référence au cadre d'emplois des agents de maîtrise ou des techniciens
- 3 agents de restauration scolaire à temps non complet 9h/35h aux Coquelicots, 17h30/35h à l'Alma et 17h30/35h à DOISNEAU, rémunérés par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 agent en renfort sur poste administratif à la direction de l'Education à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs
- 1 agent en charge de l'encadrement des enfants sur poste d'ATSEM à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des ATSEM
- 1 agent en charge du traitement de l'eau à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques
- 1 agent en charge de l'entretien et régie sports à temps non complet 14h/35h rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques

Commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville

- 1 agent d'entretien à temps non complet 25h/35h rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents sociaux

Commune déléguée de La Glacerie

- 1 agent technique polyvalent en charge de l'entretien dans les écoles à temps non complet 29h/35h rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques

Commune déléguée de Tourlaville

- 1 agent pour le service état civil à temps complet rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs
- 1 agent en charge de l'entretien et accueil piscine à temps non complet (27h/35h) rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à recruter 18 agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, et à signer les contrats les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

20h03 Votants : **133**

Pour : **114** Contre : **1** Abstentions : **18** NPPV : **0**

47 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications présentées dans le cadre de la présente délibération sont les suivantes :

- la transformation de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux grades des agents recrutés : les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire. Au total, le nombre de postes reste inchangé.
- dans le cadre de la réorganisation de certains services, examinée en comité technique le 3 décembre 2019, pour le service entretien du territoire de Turlaville, la création de postes à temps complet au lieu de postes à temps non complet précédemment créés ; pour la Direction de l'Accompagnement des Agents, Rémunérations, Carrières du POMSSIRH, la création de postes à temps complet au lieu de postes à temps non complet précédemment créés.
- la création d'un poste de référent animation culturelle gestionnaire des salles communales sur le territoire de Querqueville.

- Pôle de territoire de Cherbourg-Octeville

- 1 poste dans le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps non complet (17h30/35h)

- Pôle de territoire d'Equeurdreville-Hainneville

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet (25h/35h).

- Pôle qualité cadre de vie

- 3 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps non complet (17h30/35h)

- Pôle technique

- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

- Pôle finances

- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet.

- Pôle Projet Urbain La Culture Environnement

- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet (16h/20h).
- Dans le cadre de la réorganisation de certains services, examinés en comité technique le 3 décembre 2019 :

- Territoire de Turlaville

- 4 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

- Pôle Organisation Méthodes Santé Systèmes d'Information Ressources Humaines

- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

- Création de poste :

- Pôle de territoire de Querqueville

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

Le conseil municipal adopte les modifications proposées qui prendront effet à compter du 1^{er} février 2020.

20h04 Votants : **133**

Pour : **115** Contre : **0** Abstentions : **18** NPPV : **0**

48 – CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Rapporteur : Annick GODEFROY

Dans le cadre d'une logique d'efficacité et d'efficience de l'action publique, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin ont signé, en décembre 2017, une convention de mutualisation des services dans le cadre de l'emploi partagé du directeur général des services.

Considérant que le directeur général des services de la commune de Cherbourg-en-Cotentin doit, dans le cadre des transferts de compétences et de la mutualisation des services avec la communauté d'agglomération Le Cotentin, prendre en charge l'animation et le management de l'ensemble des services des deux entités, il convient de prolonger la convention de mutualisation des services dans le cadre de l'emploi partagé du directeur général des services à raison de 50 % entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin,

Le conseil municipal autorise la prolongation de la convention de mutualisation des services dans le cadre de l'emploi partagé du directeur général des services signée en date du 22/12/2017 jusqu'au terme du mandat en cours et autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant n°1 à la convention en date du 22 décembre 2017.

20h06 Votants : **133**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

49 – FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATION-SERVICE – CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES SIGNATURE DE LA CONVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, la direction de la gestion du parc mécanique gère l'approvisionnement en carburant des véhicules, engins et matériels dont elle assure l'entretien, à savoir ceux de la commune, de son CCAS, ainsi que ceux du pôle de proximité Cherbourg-en-Cotentin de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Les marchés actuellement en cours, sur la base du parc ci-dessus mentionné, arrivant à échéance au 31/12/2020, une nouvelle consultation doit être lancée afin de mettre en place de nouveaux marchés à bons de commande.

Il convient donc de constituer un groupement de commandes permettant de globaliser les besoins de la commune, de son CCAS et de la communauté d'agglomération pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Le conseil municipal adopte le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin pour les marchés de fournitures de carburants en stations-service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

20h07 Votants : **133**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

50 – THÉÂTRE DES MIROIRS – DEMANDE DE MISE À DISPOSITION À TITRE EXCEPTIONNEL LE DIMANCHE

Rapporteur : Catherine GENTILE

En décembre 2010, le conseil municipal de la commune de La Glacerie, décidait de ne plus autoriser la mise à disposition dominicale du théâtre des Miroirs.

Dans le cadre de présentations de spectacles par des associations, des accords de principe à titre exceptionnel ont été donnés, en vue de la mise à disposition le dimanche au moyen de délibérations sur la base d'une tarification reprise dans une délibération de juillet 2014.

Il est rappelé qu'un régisseur technique (son ou lumière) communal doit être présent sur le site durant cette mise à disposition. En vue d'assurer la complétude de l'équipe fixée à un régisseur son et à un régisseur lumière, il appartient également aux associations de recruter un intermittent du spectacle et d'en assurer également la prise en charge financière.

Au vu des potentielles demandes de mise à disposition du théâtre des Miroirs le dimanche, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à les accorder sur "décision du maire", à signer les conventions de mise à disposition, sous réserve du respect de la réglementation relative au temps de travail des agents présente et à venir.

20h08 Votants : **133**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

51 – MUSÉE THOMAS HENRY – ACQUISITION D'UN DESSIN DE CHARLES MOZIN REPRÉSENTANT LE TRANSBORDEMENT DES CENDRES DE NAPOLEON

Rapporteur : Catherine GENTILE

Le musée Thomas Henry a acquis, en vente publique, une œuvre de Charles Mozin intitulée *Transbordement des cendres de Napoléon, en rade de Cherbourg*. Il a été adjugé 600 euros hors frais de vente.

Cette acquisition a reçu l'avis favorable de la délégation permanente de la Commission scientifique régionale d'acquisition.

Le conseil municipal a inscrit l'œuvre à l'inventaire réglementaire du musée Thomas Henry, et sollicite une aide financière auprès du Fonds Régional d'Aide à l'Acquisition des Musées.

20h10 Votants : **133**

Pour : **130** Contre : **1** Abstentions : **2** NPPV : **0**

52 – MUSÉE THOMAS HENRY – DON DE TROIS PEINTURES DE LUCIEN GOUBERT

Rapporteur : Catherine GENTILE

En janvier 2019, l'association normande Alfred Rossel a informé la commune de Cherbourg-en-Cotentin de son souhait de lui faire don de trois peintures de Lucien Goubert, pour qu'elles soient affectées à la collection du musée Thomas Henry :

- La Percaillerie, huile sur toile, 80,7 x 116 cm, 2ème quart du XXe siècle
- Le Port de Cherbourg, huile sur toile, 73 x 116,5 cm, 2ème quart du XXe siècle
- Faucheur affûtant sa faux, huile sur toile, 125,2 x 107,5 cm

Le don s'assortit des conditions suivantes :

- la commune de Cherbourg-en-Cotentin fera réaliser à ses frais des reproductions des trois œuvres, pour don à l'association, dans la limite de 700 euros,
- la commune de Cherbourg-en-Cotentin entreprendra des opérations de restauration de ces peintures, en très mauvais état de conservation.

La commission scientifique régionale des musées de France pour la Normandie, réunie à Caen le 10 octobre 2019, a rendu un avis favorable à l'unanimité à ce projet d'acquisition.

Le conseil municipal accepte le don et les conditions et remercie l'association normande Alfred Rossel. Les œuvres seront inscrites à l'inventaire réglementaire du musée Thomas Henry.

20h11 Votants : **133**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

53 – ARTOTHÈQUE – MISE EN RÉGIE D'UNE ILLUSTRATION DE L'AUTEUR ROMUALD REUTIMAN

Rapporteur : Catherine GENTILE

Dans la continuité du projet engagé par le musée Thomas Henry qui a souhaité consacrer une exposition au travail créatif de l'auteur local Romuald Reutiman dans « New Cherbourg Stories », l'artothèque éditera en 2020 une illustration de ce même auteur intitulée : GMP 55 (Galerie Municipale de Prêt).

Une deuxième phase du projet consistera à élaborer une malle de présentation de la technique d'impression de la sérigraphie. Elle s'adressera à tous les publics, adhérent ou non adhérent et il est proposé de mettre en vente sur la régie de l'artothèque 30 exemplaires de la sérigraphie « GMP 55 » de l'auteur Romuald Reutiman, au prix unitaire de 60 euros.

Le conseil municipal approuve le principe de ce projet et autorise la mise en vente de 30 exemplaires de la sérigraphie au prix unitaire de 60 €.

20h14 Votants : **133**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

54 – ASSOCIATION « LES CHANTIERS ». SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Catherine GENTILE

Un collectif de six artistes, réunis au sein d'une association culturelle dénommée « Les Chantiers », et regroupant essentiellement d'anciens étudiants de l'École des Beaux-Arts ont travaillé sur un projet d'exposition intitulée *ESBACO : d'après une histoire vraie*. L'ESBACO (École Supérieure des Beaux-Arts de Cherbourg-Octeville) était installée dans un édifice imposant, situé au 109 avenue de Paris, à l'entrée de la ville, et emblématique pour ses habitants. Anciennement tenu par les Petites sœurs des pauvres, le bâtiment avait été acquis par la commune en 1975. L'École supérieure des Beaux-Arts s'y est alors installée et est devenue peu à peu l'occupant principal.

La vétusté et la fragilité du bâtiment de l'avenue de Paris ont conduit à sa démolition en avril 2018.

Aujourd'hui, le collectif d'artistes souhaite consacrer une exposition à ce bâtiment dont la démolition marque la fin d'une époque qui sera présentée au musée Thomas Henry ainsi qu'au Centre d'Art Contemporain Le Point du Jour en avril 2021.

Le budget prévisionnel de production de l'exposition, porté par l'association, est de 9.000 euros. La Région Normandie est sollicitée pour 5.400 euros, la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 3.600 euros. Par ailleurs le Musée Thomas Henry et le Centre d'Art prendraient en charge le transport et le montage de l'exposition, ainsi que le vernissage.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 3.600 euros à l'association « Les Chantiers » pour soutenir la production de cette exposition selon un versement en deux temps, un acompte de 1.800 euros en 2020 pour le financement du travail préparatoire, le solde de 1.800 euros en 2021 pour finaliser la mise en œuvre de l'exposition et la prise en charge du transport, du montage et du vernissage,

20h17 Votants : **133**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

55 – MISE EN PLACE D'UN ARCHIVAGE DES DONNÉES ET DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : Catherine GENTILE

Suite à la fusion des 5 communes et des services de la CUC, début 2016, pour créer la commune nouvelle, de nombreuses applications dans des domaines variés ont été ou vont être regroupées (exemple : pour les Finances, Astre GF était installé à la Communauté Urbaine et à Cherbourg-Octeville, Civi GF à Equeurdreville-Hainneville, E-Magnus à La Glacerie et Afi à Tourlaville. Lors de la création de la commune nouvelle, c'est Astre GF qui a été retenu mais les données des anciennes applis n'ont pas été rapatriées. Il en est de même pour les RH, l'Éducation...). Si les données de certaines anciennes applications ont été transférées dans les nouvelles, d'autres sont aujourd'hui encore stockées dans des applications désormais inutilisées voire avec des serveurs éteints et sans contrat de maintenance.

Ces données non récupérées et les documents à valeur probatoire issus de la dématérialisation, obligent à réfléchir aux besoins en archivage.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage, estimée à 30 000 € TTC, est nécessaire pour la réalisation d'un état des lieux.

Le service interministériel des Archives de France (SIAF) a lancé un appel à projets pour le soutien aux projets de mise en place de systèmes d'archivage électronique. La collectivité a candidaté à cet appel à projets afin d'obtenir une aide financière pour faire appel à l'expertise d'une AMO dans le but d'établir un diagnostic des données existantes et sur les préconisations de mise en œuvre d'un système d'archivage électronique.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets du SIAF, demande le versement de la subvention obtenue par le SIAF auprès de la DRAC, si le projet est retenu et autorise le lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique.

20h19 Votants : **133**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

56 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE DESSERVANT DIVERSES HABITATIONS. COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Afin de faciliter le repérage de quatre habitations, situées sur la commune déléguée de Tourlaville, entre le hameau Belessert et le hameau Quévastre, et ainsi améliorer la distribution du courrier, il convient d'attribuer une dénomination aux voies et lieux publics qui en sont dénués.

Le conseil municipal donne son accord pour la dénomination « La Prisette ».

20h20 Votants : **133**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

57 – ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (GESTIONNAIRE DU CENTRE DE SANTÉ BRÈS-CROIZAT) ET LA COMMUNE

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Le Centre de Santé Brès-Croizat a obtenu le 24 septembre 2019 l'attribution de son numéro FINESS par l'Agence Régionale de Santé Normandie officialisant l'ouverture administrative de la structure sanitaire. La Société Coopérative doit à présent débiter l'activité et ouvrir les portes du Centre de Santé aux usagers.

Dans ce cadre, la commune, qui soutient le projet depuis son origine, a contractualisé une convention de partenariat, adoptée par le conseil municipal du 25 septembre 2019 et signée pour trois ans, avec la Société Coopérative gestionnaire afin d'accompagner les associés dans l'ouverture et le fonctionnement du Centre de Santé.

La subvention accordée pour l'année 2019 a permis d'acheter le matériel nécessaire à l'équipement du Centre de Santé.

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 avec la Société coopérative et la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour une période d'un an à compter du 29 janvier 2020 afin de formaliser leur collaboration pour l'année 2020. L'aide prévue consiste en la prise en charge en partie des frais de fonctionnement liés à l'activité du Centre de Santé.

La commune s'engage à verser au Centre de Santé pour l'année 2020 une subvention de fonctionnement de 150.000 euros afin de lui permettre de débiter son activité. Le montant de la subvention est estimé à partir du budget prévisionnel du Centre de Santé. Cette subvention sera réajustée à la hausse ou à la baisse à la mi-année 2020 afin de requalifier le besoin du Centre de Santé.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Société Coopérative d'Intérêt Collectif gestionnaire du Centre de Santé et la commune de Cherbourg-en-Cotentin et tous documents afférents et à régler la subvention à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour un montant total de 150.000 euros.

20h25 Votants : **133**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

58 – FESTIVAL FEMMES DANS LA VILLE – EXPOSITION « GENRES » DU 1^{ER} AU 15 MARS 2020 A L'IUT GRAND OUEST NORMANDIE PÔLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Dans la continuité du lien avec les actions portées par les étudiant.e.s de l'IUT et à l'occasion des 10 ans de la bibliothèque universitaire, il est proposé une programmation d'expositions et d'animations à l'IUT Grand-Ouest Normandie – Pôle de Cherbourg-en-Cotentin et à la bibliothèque universitaire dans le cadre du festival de l'égalité femmes- hommes, « Femmes dans la ville 2020 ».

Il est ainsi proposé d'accueillir l'exposition « GenreS », thématique du festival 2020 produite par l'université de Franche-Comté. Cette exposition est l'une des actions du Projet Interrégional Laboratoire de l'Égalité (PILE), porté conjointement par l'université de Franche-Comté et l'université de Genève. Ce projet financé par les fonds inter-régionaux a pour objectif de lutter contre les stéréotypes en sensibilisant à l'égalité et à la mixité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de l'exposition avec l'université de Franche-Comté. Les coûts relatifs à l'accueil de cette exposition sont réduits au transport et à un éventuel gardiennage et seront pris en charge sur le budget dédié au festival.

20h27 Votants : **133**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

59 – MISE EN CONFORMITÉ DE L'OUVRAGE DES RAVALET

Rapporteur : Florence LE MONNYER

Le projet de rétablissement de la continuité du Trottebecq au droit de l'ouvrage d'alimentation des douves du château des Ravalet est le fruit d'une concertation complexe initiée il y a 15 ans avec un ensemble de parties prenantes : la commune de Cherbourg-Octeville, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les polices de l'eau et la Direction Régionale des Affaires Culturelles notamment.

Afin que la commune, propriétaire maître d'ouvrage, puisse bénéficier de l'aide financière de 80 % à l'accompagnement des travaux, l'Agence de l'eau Seine Normandie a demandé que le réaménagement de l'ouvrage de répartition soit accompagné d'une opération de renaturation d'un linéaire significatif se traduisant par une remise du Trottebecq dans son talweg d'origine. Les parcelles en amont du plan d'eau des Costils appartenant à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche sont ciblées ainsi que celles situées au nord du petit pont reliant le CD 410 (Hameau Truffert) au CD 410E.

La délégation de maîtrise d'ouvrage est portée par la Fédération de Pêche de la Manche, signataire du Contrat Eau & Climat entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Dans ce cadre, une bonification financière de 10 % supplémentaire sera attribuée aux travaux d'aménagement (soit 90 % d'aide au total).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider l'inscription d'une ligne budgétaire pour le versement du restant à charge à la Fédération de Pêche de la Manche sous forme de subvention d'un montant de 15.000 € et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20h30 Votants : **133**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

60 – CONTRAT DE VILLE – AVENANT 2020/2022

Rapporteur : Claudie LAUNOY

En janvier 2019, Monsieur le Premier Ministre annonçait la prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et mobilisait l'ensemble des services de l'État autour de la rénovation des contrats actuels, demandant à ce que soient élaborés, sur les différents territoires, des protocoles d'engagements renforcés et réciproques.

Ce protocole est structuré autour de 4 articles : le premier met à jour les informations du contrat au vu des modifications institutionnelles intervenues depuis 2015 (création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et de la communauté d'agglomération Le Cotentin), le second énonce l'objet de l'avenant (reprise des directives nationales), le troisième rappelle les modalités de gouvernance telles que validées lors de l'évaluation à mi-parcours et enfin, le quatrième réprecise les priorités et enjeux en faisant référence au plan d'actions actualisé et au document déclinant les 40 mesures pour les quartiers prioritaires de la ville (plan national), réaffirme la place des conseils citoyens et évoque les modalités de l'évaluation finale.

Cet avenant rappelle que le contrat de ville doit, avant toute autre chose, permettre un déploiement juste et équitable de l'action publique. Les signataires doivent donc prioriser les besoins des habitants des quartiers prioritaires et de veille dans chacune des politiques publiques entrant dans leurs champs de compétence. L'actualisation du plan d'actions a ainsi été effectuée en s'appuyant sur les dispositifs, plans et projets en cours sur le territoire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2020/2022 du contrat de ville.

20h31 Votants : **133**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

61 – PORT DE PLAISANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC PORTS DE NORMANDIE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE AU CO-FINANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR L'AVENIR DES PORTS DE PLAISANCE NORMANDS

Rapporteur : Michel LOUISET

Pour faire face à des fortes évolutions de clientèles dues au vieillissement des plaisanciers, au changement de pratiques ou l'apparition de nouveaux modes de consommation, Normandie Maritime a confié au cabinet Wiinch une étude pour le fonctionnement futur des ports de plaisance.

Cette étude s'est achevée en juin 2019 et a fait l'objet d'une restitution publique à laquelle les membres de la filière nautique normande a été conviée. L'objectif était d'expérimenter cette analyse pour deux gestionnaires : la commune de Cherbourg-en-Cotentin (Port Chantereyne) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen Normandie (ports de Caen-Ouistreham et Dives-Cabourg-Houlgate).

Le coût de l'étude pour le port de plaisance Chantereyne s'élève à 12 000 € et elle se déroulera début 2020 après celle des ports du Calvados. Elle sera conduite en collaboration avec les entreprises et les associations locales. La moitié du coût de cette étude est directement prise en charge par l'association Normandie Maritime, la commune de Cherbourg-en-Cotentin/concession plaisance financera les 6.000 € restants ; Ports de Normandie a accepté de soutenir cette action en octroyant une subvention de 2.500 € à la commune-concession plaisance, ce qui portera la contribution nette du budget de la concession plaisance à 3.500 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Ports de Normandie actant l'octroi d'une subvention de 2.500 € au bénéfice de la commune de Cherbourg-en-Cotentin/concession plaisance dans le cadre du co-financement de l'étude sur le futur des ports de plaisance normands.

20h32 Votants : **133**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

62 – APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2020 – SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Anna PIC

L'appel à projets internationaux de l'éducation nationale 2020 était ouvert jusqu'au 10 décembre 2019. Vingt-huit projets ont été présentés en Comité consultatif des relations internationales du 12 décembre 2019.

Vingt-et-un projets ont été retenus en 2020 : douze échanges scolaires, huit séjours pédagogiques à l'international et un projet de sensibilisation à l'international.

Un montant total de 46.190 euros de subventions est prévu pour les projets retenus, qui représentent un budget global d'actions qui s'élève à environ 252.000 euros.

Le conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- 3.690 euros au collège Le Ferronay : 3.200 euros pour le séjour en Angleterre, 370 euros pour la journée à Guernesey, en lien avec l'école Goubert, et 120 euros pour le fond de livres en anglais,
- 7.500 euros au collège Bucaille-Charcot : 2.500 euros pour l'échange avec l'établissement scolaire anglais (Poole), 2.000 euros pour la journée à Jersey et 3.000 euros pour le séjour en Allemagne,
- 1.500 euros au lycée Sauxmarais pour le séjour en Islande,
- 3.900 euros au lycée Alexis de Tocqueville : 2.600 euros pour la sortie pédagogique à Bruxelles et 1.300 euros pour l'échange avec l'établissement scolaire de Guernesey,
- 4.500 euros à l'école Jean Jaurès pour l'échange avec l'établissement scolaire anglais de Poole, en lien avec le collège Cachin,
- 1.300 euros au collège Raymond Le Corre pour l'échange avec l'établissement scolaire allemand,
- 2.500 euros au collège Les Provinces pour des échanges avec les établissements scolaires espagnols et irlandais,
- 2.500 euros au collège Emile Zola pour l'échange avec l'établissement scolaire italien,
- 8.700 euros au lycée Victor Grignard : 1.500 euros pour l'échange avec l'établissement scolaire allemand, 4.200 euros pour l'échange avec le Japon et 3.000 euros pour l'échange avec l'établissement scolaire italien,
- 5.500 euros au lycée Jean-François Millet : 2.500 euros pour l'échange avec l'établissement scolaire allemand et 3.000 euros pour l'échange avec l'établissement scolaire espagnol,
- 1.600 euros à l'école Jean Goubert pour la journée à Guernesey, en lien avec le collège Ferronay,
- 3.000 euros au lycée Edmond Doucet pour le séjour à Londres.

20h34 Votants : **133**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

63 – APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Anna PIC

Au titre de l'appel à projets internationaux associatifs 2020 ouvert jusqu'au 10 décembre 2019, 10 sur 12 appels ont été retenus pour bénéficier d'une subvention : 2 actions de solidarité et 8 projet d'échanges.

Un montant global de 30 150 € sur un budget global de 210 000 € est prévu pour soutenir ces initiatives.

Le conseil municipal autorise le montant des subventions suivantes :

- 5 000 € à l'association Des mains pour Madagascar
- 2 750 € pour l'association Les Amis du Maroc en Cotentin
- 5 000 € au Patronage Laïque Tourlaville Basket
- 1 900 € à l'association Ars Nova
- 3 000 € au Yacht Club de Cherbourg
- 1 900 € au Club de Kayak de Mer du nord Cotentin (CKMNC)
- 1 000 € à l'association Stammtisch cherbourgeois
- 3 500 € à la Maison Pour Tous Léo Lagrange
- 3 000 € à l'association Chœur la Cotentinaise
- 3 100 € à l'Aquatic Club Cherbourg-en-Cotentin

20h35 Votants : **133**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

Benoit ARRIVÉ : *Nous arrivons à la fin de ce dernier conseil de la mandature, je propose de donner la parole dans l'ordre des demandes, nous commençons par Monsieur MARGUERITTE.*

David MARGUERITTE : *Monsieur le Maire et chers Collègues, quelques mots. Après 6 ans de mandat je voudrais dire quelques mots, non sans émotion, car nous avons partagé autour de ces bancs des valeurs, des combats et des échanges, parfois vifs.*

Je voudrais d'abord remercier les agents qui ont assuré la qualité de ces échanges tout au long de ces 6 années, nous avons eu des conseils de qualité, il a fallu en plus gérer l'évolution institutionnelle ce qui n'a pas été simple, donc je voulais, au nom du groupe du Cercle du Cotentin, les remercier.

6 ans de mandat, j'avais commencé le mandat à Cherbourg-Octeville et puis ici au mois de janvier 2016, en disant que l'opposition que nous incarnerions serait une opposition à la fois vigilante, constructive et aussi force de proposition, d'une certaine manière « aiguillon », ce qui est le rôle d'une opposition. Je crois que 6 ans plus tard, avec celles et ceux qui nous ont accompagnés, nous avons atteint cet objectif.

Vigilants, nous l'avons été, sur des différences de fond qui sont tout à fait légitimes dans une démocratie apaisée, nous n'avons pas exactement la même conception de la gestion de la ville et de sa vision, ce qui n'est pas grave, c'est bien que nous ayons pu échanger dans la qualité du débat démocratique, dans le respect des uns et des autres. Nous sommes attentifs à ce qui va se passer. Nous sommes heureux que l'on parle en bien de la ville dans les médias nationaux mais nous pensons qu'une bonne gestion n'est pas forcément une grande vision et nous l'avons dit dans les investissements, je compare souvent la situation de la ville à celle de la région Haute-Normandie, à l'époque en 2015 elle était parmi les mieux gérées de France dans les classements et qui pour autant n'investissait plus et qui n'atteignait même pas des taux d'exécution d'investissement à la hauteur de 60 %. Je pense qu'une collectivité doit aussi préparer l'avenir et investir, c'est autour de ces axes que nous nous sommes exprimés tout au long de ces 6 années.

Constructifs, nous l'avons été, notamment au moment de l'évolution institutionnelle, nous n'avons pas partagé la méthode, nous avions demandé un référendum, mais nous avons été dans le sens de l'histoire en accompagnant la création de Cherbourg-en-Cotentin. Là où d'autres auraient pu mener des combats d'arrière-garde nous avons agi, je le crois, avec le sens des responsabilités.

« Aiguillon », nous l'avons été, quand nous avons parlé de la vidéo-protection, je suis ravi que cette idée ait été reprise dans le centre de la ville de Cherbourg.

La qualité des échanges : j'ai eu l'honneur de présider le groupe Cercle du Cotentin, principal groupe d'opposition, pendant 6 années. Je voudrais dire aux chefs de files Frédéric LEQUILBEC à Equeurdreville-Hainneville, Hervé FEUILLY à Tourlaville, Pascal ROUSSEL à La Glacière et Guy BROQUAIRE à Querqueville, qu'ils ont représenté avec moi une sensibilité, du centre, de la droite et de la société civil. Ils ont eu à cœur une valeur qui n'est pas très « nouveau monde », c'est celle de la fidélité. Je voudrais leur dire merci, on a le droit d'avoir des différences, mais en revanche la fidélité cela compte pour moi et je voudrais leur dire merci d'avoir respecté cette valeur. Dans le « nouveau monde » les allégeances changent au gré des vents, mais eux ils ont tenu bon sur leurs principes, leurs valeurs, sur ce qui les guide et c'est ça l'honneur de l'action publique. Je voudrais leur rendre hommage, ils ont participé à la qualité des débats.

Je crois aussi, Monsieur le Maire, que lorsque l'essentiel est en cause nous avons su « chasser en meute », que cela soit contre ou pour. Contre lorsqu'il s'est agi de dénoncer, avec force, les agressions de l'État avec le pacte de Cahors et l'encadrement scandaleux des collectivités territoriales auquel nous avons été confrontés, et pour lorsqu'il s'est agi de négocier un beau contrat de territoire avec la Région et le Département, au profit de notre collectivité. Je pense que c'est cela l'honneur de l'action publique, c'est de pouvoir, lorsque l'intérêt général est en cause, se retrouver, comme nous l'avons fait pour le centre public de santé, même si au début nous avons, y compris dans les rangs de la majorité, manifesté des oppositions. Je pense qu'à la fin de ce mandat on peut dire que les uns et les autres, on se retrouve sur des projets comme ceux-là, c'est aussi l'honneur de l'action publique.

Je voudrais terminer en disant que le débat public est beau et digne quand on se respecte. Je pense que pendant 6 ans, il y a eu parfois des débats vifs, mais le respect ne nous a jamais fait défaut. Je pense que cela tranche singulièrement avec les polémiques quotidiennes, qui sont parfois entretenues par des communiqués de presse, qui excluent, humilient sur la place publique, moi je crois que l'action publique elle est noble, quand on se dit les choses avec respect. Puisse 2020 permettre de conserver la qualité de ce débat public dans le sérieux des échanges.

Merci à toutes et à tous, chers collègues, pour ces 6 années passées ensemble et merci aux agents d'avoir assuré la qualité de ces débats.

Nicolas VIVIER : *Au nom du groupe « Voix Ecolo » je souhaitais vous remercier, chers collègues, avec qui nous avons partagé ces quelques années, remercier aussi l'ensemble des personnels de Cherbourg-en-Cotentin et en particulier ceux qui contribuent à l'organisation du conseil municipal, que ce soit les services de la vie institutionnelle, les services informatiques et puis aussi les services réceptions et les services de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville qui s'occupent plus particulièrement de cette salle qui nous a accueillie au cours des dernières années.*

On a constaté que faire vivre un conseil municipal de cette taille n'était pas facile, mais on a fait ce que l'on pouvait, les échanges étaient ce qu'ils étaient, en général tout à fait corrects, mais force est de constater que tout le monde, dans ce format, n'était pas en mesure de s'exprimer facilement.

Le groupe « Voix Ecolo » a souhaité au cours de ces années, avec son nombre d'élus modestes, travailler de façon assidue et constructive, je crois sans chercher à être dans des postures politiciennes, nous prenons notre part du bilan de ce mandat qui était très particulier, marqué évidemment par la création de Cherbourg-en-Cotentin, construction que nous avons soutenue, portée, même si de notre côté nous avons souhaité une consultation, sans doute plus raisonnable et je regrette que nous n'ayons pas pu l'obtenir. Je pense que c'est quelque chose qui aurait permis de construire Cherbourg-en-Cotentin sur des bases encore plus solides, de créer plus de confiance avec les citoyens, mais c'est un débat que nous avons eu et sur lequel nous ne reviendrons pas.

Je pourrais dire encore beaucoup de choses sur les projets municipaux pour les prochaines années, mais ce n'est pas le lieu et nous aurons sans doute l'occasion de le faire dans les semaines à venir.

Enfin, ce n'est pas un scoop de dire que beaucoup d'entre nous ne siégerons pas dans le prochain conseil municipal, c'est même mathématique, je ne doute pas que nous portons cette ville tous dans nos cœurs et que nous aurons l'occasion de nous y recroiser et peut-être de nous rappeler nos souvenirs d'anciens combattants où en tout cas d'anciens élus du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin.

Arnaud CATHERINE : *Il y a 6 ans quand nous avons été élus, il y avait 6 collectivités, 5 communes, La Glacerie, Turlaville, Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, Querqueville et la communauté urbaine de Cherbourg. Nous aurions pu mener les programmes municipaux sans rien changer et aujourd'hui nous serions dans nos 5 petites communes, que nous aimons, noyés dans la grande région Normandie et sans nul doute, le rayonnement que nous connaissons aujourd'hui, serait bien différent.*

Nous avons fait le choix collectif de saisir l'opportunité d'évolution institutionnelle qui s'offrait à nous et nous avons fait ce que les visionnaires, les pères fondateurs évoquaient il y a un siècle quand Hippolyte Mars ou encore Albert Mahieu rêvaient d'une collectivité plus grande et parlaient d'un grand Cherbourg. Ce n'est pas exactement ce que nous avons fait. Comme eux, nous avons voulu regarder plus loin et voir plus grand encore à une autre échelle, sur un territoire dont les contours restaient abstraits et parfois un peu flous jusqu'ici : Le Cotentin. Le Cotentin unique par nature (comme dirait Geneviève GOSSELIN-FLEURY) et dans ce Cotentin nous avons montré le chemin les premiers et sans rien renier du passé, sans rayer d'un trait de plume les communes historiques, nous avons collectivement construit un modèle unique : Cherbourg-en-Cotentin.

Nous avons associé les forces, les talents et les atouts de nos 5 communes déléguées pour leur permettre de se dépasser elles-mêmes, pour leur permettre de croître ensemble sans oublier la proximité et la solidarité.

En 4 petites années, Cherbourg-en-Cotentin puis Le Cotentin se sont imposés dans le paysage normand comme l'un des quatre pôles majeurs avec Rouen, Le Havre et Caen.

Le dynamisme et la vitalité, le rayonnement de notre territoire nous permettent maintenant d'imaginer un avenir plus désirable et de voir plus grand.

Tout n'est pas parfait, loin de là, mais comment imaginer que cela puisse être le cas. La création d'une ville de plus de 80.000 habitants dans une agglomération de plus de 180.000 habitants ne peut pas se faire sans dysfonctionnements et sans difficultés.

Les bases sont cependant aujourd'hui jetées et les fondations de la maison Cherbourg-en-Cotentin sont saines et son récent classement dans les diverses revues nationales comme étant l'une des villes les mieux gérées de France ou l'une des villes où il fait finalement bon vivre, en tout cas plus qu'ailleurs en sont la preuve.

Le tout en 4 ans, j'insiste en 4 ans seulement. Alors on peut toujours dire que nous sommes allés trop vite, que nous aurions pu faire autrement mais ne rien faire aurait été une faute préjudiciable pour tout le monde et surtout pour l'ensemble des habitantes et habitants de la ville.

Il y a encore beaucoup à faire mais nous pouvons collectivement être fiers de ce mandat qui restera, quoiqu'on en pense, un mandat historique. Nous avons vécu la plus grande aventure institutionnelle de l'histoire de notre territoire. Vous pouvez être fiers de votre travail et je me permets, au nom du groupe majoritaire, de féliciter les agents de la ville qui ont réussi cette incroyable transformation autour de leur Directeur général des services, Philippe MENUT.

Tous les agents de la ville, parfois avec enthousiasme, parfois dans la difficulté ont relevé le défi et il suffit d'ailleurs de regarder cette assemblée avec son organisation millimétrée pour s'en convaincre. Merci à eux. Merci à tous les agents du service public.

Je voudrais également remercier tous les groupes politiques qui ont animé les débats et fait vivre la démocratie au sein du conseil municipal qu'il s'agisse du cercle du Cotentin, de voix écolo, de la gauche debout ou bien entendu du groupe majoritaire. Les échanges ont toujours été courtois et cordiaux, c'est tout à votre honneur.

Je voudrais aussi remercier enfin Monsieur le premier Maire de Cherbourg-en-Cotentin, Benoit ARRIVÉ, qui a été le moteur local de ces évolutions institutionnelles, qu'il s'agisse de Cherbourg-en-Cotentin ou de l'agglomération Le Cotentin. Benoit ARRIVÉ qui a su diriger les débats de cette grande assemblée de 163 élus, dans le respect, dans le souci de l'égalité du temps de parole et avec un flegme exemplaire en toutes circonstances. Le remercier pour avoir porté la création de Cherbourg-en-Cotentin avec Jean-Michel MAGHE, Jean-Marie LINCHEAU, Jean-Michel HOULLEGATTE puis Sébastien FAGNEN, Bernard CAUVIN puis Dominique HÉBERT et Gilbert LEPOITTEVIN. Benoit a su endosser le costume de Maire de Cherbourg-en-Cotentin immédiatement. Un costume pourtant difficile à porter puisque personne avant lui ne l'avait jamais endossé. A titre personnel, cela ne va pas vous surprendre, j'espère qu'il le portera encore longtemps mais je tenais surtout à saluer, Monsieur le Maire, votre engagement total et vous remercier pour avoir dirigé cet énorme chantier de construction de la ville nouvelle, vous l'avez conduit avec le talent et l'énergie nécessaire, finalement comme Cherbourg-en-Cotentin vous avez eu l'énergie du large.

Benoit ARRIVÉ : *Je ne vais pas être trop long, les trois groupes politiques se sont exprimés et je les remercie de leurs différentes interventions.*

Je voudrais à mon tour vous dire quelques éléments, je ne vais pas répondre aux différentes interventions, peut être dire à Monsieur MARGUERITTE que j'ai entendu l'allusion sur le manque d'ambition mais je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler. Évitions de confondre ambition et précipitation ou manque de réflexion mais je crois que les jours qui viennent nous permettrons d'en discuter.

Je voudrais simplement vous dire quelques mots, remercier à mon tour l'ensemble des élus, 163 élus cela a été un mandat historique, je vais y revenir tout à l'heure. Remercier l'ensemble des agents de Cherbourg-en-Cotentin, c'est plus de 2.000 agents, remercier toutes celles et ceux qui ont participé à mettre en place de façon millimétrée, cela a été dit, nos conseils municipaux, saluer aussi la police municipale qui a toujours été là.

Remercier nos fonctionnaires, je viens de le faire, mais je voulais vous remercier vous, individuellement et collectivement, vous les 163 élus qui avez pris vos responsabilités lorsqu'il a fallu avancer, porter cette évolution institutionnelle, vous l'avez fait je crois avec force, vous étiez 87 % à voter l'évolution institutionnelle à la fois à la communauté urbaine et dans les communes devenues communes déléguées depuis. Je voudrais remercier les Maires devenus maires délégués en associant bien sûr Jean-Michel HOULLEGATTE et Bernard CAUVIN, cela a été des moments forts, je crois que ce mandat marquera l'histoire et que l'on en parlera, comme mes collègues l'ont évoqué précédemment, pendant longtemps parce que c'était le moment d'agir, c'était le moment de faire cette transformation utile pour le territoire et surtout pour celles et ceux qui y vivent, c'est bien l'essentiel de notre action et vous avez été à la hauteur des enjeux.

C'est vrai que l'on aurait pu peut être faire mieux, faire plus vite, faire différemment mais je voudrais vous inviter à mesurer le chemin parcouru, il y a encore quelques mois finalement nous avons encore une communauté urbaine qui commençait à être isolée sur son territoire, 5 villes qui commençaient à avoir des difficultés à faire les choses dans une Normandie qui était en pleine mutation puisque nous nous rapprochions du mariage de la Basse et de la Haute Normandie avec un risque évident de déclin géographique c'est ce que nous avons refusé collectivement. La création de Cherbourg-en-Cotentin a aussi permis la création de l'agglomération du Cotentin, je vous rappelle que sans la création de notre commune nouvelle, le Cotentin serait probablement passé de 10 intercommunalités à 4-5 ce qui était la même difficulté qu'une seule sans avoir l'avantage. Je voudrais aussi associer à mon propos le Président Jean-Louis VALENTIN qui a été un grand Président dans une période difficile et nous avons pu construire. Il reviendra aux élus de demain de poursuivre le chemin, je sais qu'ils le feront avec force quels que soient ces élus, peut être avec des avis divergents des nôtres mais aujourd'hui les choses sont faites et c'est vous qui avez pu rendre cela possible et je voulais de nouveau vous en remercier et vous en féliciter chaleureusement.

Féliciter et remercier l'ensemble des groupes politiques, cela a été dit par David MARGUERITTE, Arnaud CATHERINE et Nicolas VIVIER, j'ai toujours souhaité et c'était pour moi une obligation, cela fait partie de la façon d'être d'un Maire, j'ai essayé d'être toujours respectueux, vous l'avez été également, les débats ont été parfois vifs mais toujours respectueux des individus et c'est très bien car quand je regarde sur les réseaux sociaux ce qu'il se passe dans d'autres villes, des plus petites que la nôtre mais aussi des plus grandes. J'ai toujours voulu laisser un temps de parole, ici chacun a pu s'exprimer et vous avez été nombreux à le faire mais je reste fier d'avoir pu permettre l'expression de chacune et de chacun des élus.

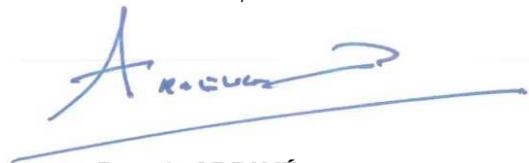
Beaucoup d'entre nous ont aimé, je crois, ce mandat même s'il a été dur. Je ne vais pas épiloguer mais ça a été dur, compliqué mais il restera dans l'histoire, c'était un mandat essentiel. Nous allons passer, c'est l'effet de la commune nouvelle, vous le savez la première phase de transition est terminée, nous allons passer de 163 élus à 55. Je voudrais donc saluer toutes celles et ceux qui siègent ce soir mais qui terminent leur engagement municipal, qui ne siègeront pas demain. Je voudrais avoir une pensée pour celles et ceux qui m'ont beaucoup appris, sans entrer trop dans l'émotion mais je voudrais saluer Jean-Pierre GODEFROY, Bernard CAZENEUVE, Bernard CAUVIN et beaucoup d'autres. Je voudrais avoir un clin d'œil particulier pour celles et ceux avec qui j'ai siégé dès 1995 et qui sont là ce soir, je pense à Michel LOUISET, Jean LAGARDE, Christian CATHERINE. Je crois que je n'ai oublié personne de cette époque de 95, j'étais à l'époque un jeune élu, j'avais une vingtaine d'années et j'étais extrêmement impressionné par la salle de conseil de Cherbourg et depuis les choses ont bien évolué.

Merci à vous pour cet engagement. Bonne continuation pour celles et ceux d'entre vous qui font le choix d'arrêter mais je sais que l'on vous retrouvera dans le tissu associatif ou ailleurs parce que vous êtes au service de la population, au service des hommes et des femmes qui vivent ici à Cherbourg-en-Cotentin et dans le Cotentin, soyez fiers de ce que vous avez fait, soyez fiers de ce que l'on a fait ensemble. Merci à vous.

Secrétaire de séance : Monsieur Noureddine BOUSSELMAME

Séance levée à 21h00.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît ARRIVÉ', with a long horizontal line extending to the right below the signature.

Benoît ARRIVÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Véhicules, engins et matériels à vendre

Annexe délibération du 29/01/2020

Service	Identification du bien	Véhicule/Matériel	Compteur (au 30/11/19)	Date 1ère mise en circulation	motif vente
Jeux mobilier urbain	FENWICK-H15DF	Elévateur FENWICK H15DF	4753 h	01/09/1973	renouvellement budget 2019
Gestion parc mécanique-garage PL	LAV-KARCHER-02	autolaveuse KARCHER BD 530	sans	01/01/2000	renouvellement budget 2019
VO/équipes VRD	9403 TV 50	Tracteur agricole FORD	6060 h	09/12/1996	renouvellement budget 2019
Stades CO	9142 TK 50	Micro tracteur YANMAR YM226	422 h	09/11/1994	renouvellement budget 2019
Distribution temps du midi CO	1724 VH 50	RENAULT Kangoo diesel 1.9	82348 km	13/10/1999	renouvellement budget 2019
Cimetières	6607 VL 50	PEUGEOT 206 essence 1.4	78210 km	25/07/2000	renouvellement budget 2019
CTM/secteur est LG	8374 WY 50	PEUGEOT Boxer HDI 2.00	156263 km	07/11/2002	refus contrôle technique corrosion
EV/arbres tonte	CARAVA01	Broyeur CARAVAGGI sur remorque	sans	26/07/2010	renouvellement budget 2019
CEC/collecte territoire nord	AB-211-HT	BOM 20m3 RENAULT Premium 320	135900 km	18/06/2009	renouvellement budget 2019

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DU

BUDGET PRIMITIF 2020

Introduction générale	3
Le budget principal : 197 770 656 euros	6
I. Une section de fonctionnement stabilisée :	6
A) Les recettes de fonctionnement	6
1) Les produits des services et du domaine	7
2) Les ressources liées aux impôts et taxes.	8
a) Les impôts directs locaux : la baisse du taux de taxe foncière	8
b) Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	9
c) La perte progressive du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)	9
d) L'attribution de compensation (AC)	10
e) La dotation de solidarité communautaire (DSC)	10
3) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10
4) Le maintien de la dotation nationale de péréquation (DNP)	10
5) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)	11
6) Les subventions externes	11
7) Les autres attributions et participations	12
B) – Les dépenses de fonctionnement sous la contrainte du pacte de Cahors	13
1) Les charges à caractère général :	14
2) Les charges de personnel et frais assimilés.	14
a) Les frais de personnels extérieurs :	15
b) la masse salariale :	15
3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC.	16
4) Les charges de gestion courante contenues	16
5) Des charges financières en diminution	17
6) Les charges exceptionnelles	17
C) Les soldes intermédiaires de gestion :	18
II. La section d'investissement : 57 915 030 €.	19
1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie :	20
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité :	20
a) L'enseignement	20
b) La petite enfance	20
c) La santé et les interventions sociales	20
d) La politique culturelle et culturelle	20
e) Le sport et la jeunesse	21
f) La sécurité et la salubrité publique	21
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services	22
4) Le financement prévisionnel de l'investissement	22
5) La dette du budget principal en diminution	23
III. Les communes déléguées	26
1) La commune déléguée de Cherbourg-Octeville	26
2) La commune déléguée d'Equedreville-Hainneville	27
3) La commune déléguée de La Glacerie	29
4) La commune déléguée de Querqueville	30
5) La commune déléguée de Tourlaville	32
Les budgets annexes sous nomenclature M4	34
I. Le budget annexe Camping de la Saline	34
A. La section de fonctionnement	34
B. Les soldes intermédiaires de gestion	34

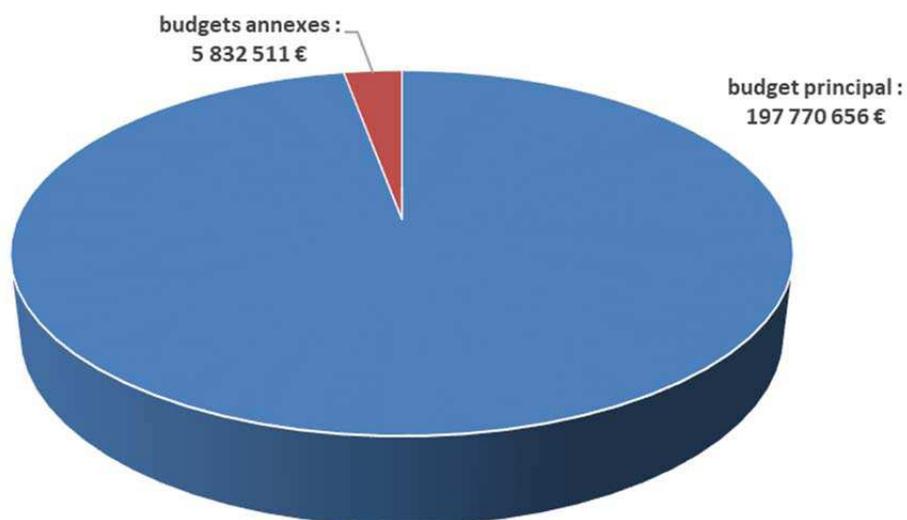
C.	La section d'investissement _____	35
II.	Le budget annexe Panneaux photovoltaïques _____	35
A.	La section de fonctionnement _____	35
B.	Les soldes intermédiaires de gestion _____	36
C.	La section d'investissement _____	36
D.	La dette du budget panneaux photovoltaïques _____	36
III.	Le budget annexe creusement de fosses _____	37
IV.	Le budget annexe port de plaisance _____	37
A.	La section de fonctionnement en légère hausse _____	37
B.	Les soldes intermédiaires de gestion _____	39
C.	Les dépenses d'équipement _____	39
D.	Le financement de l'investissement _____	39
V.	Le budget annexe locations _____	40
A.	La section de fonctionnement _____	40
B.	Les soldes intermédiaires de gestion _____	40
C.	La section d'investissement _____	41
D.	Le financement de l'investissement _____	41
VI.	Le budget annexe parkings _____	41
A.	La section de fonctionnement _____	41
B.	Les soldes intermédiaires de gestion _____	42
C.	La section d'investissement _____	42
D.	Le financement de l'investissement _____	42

Introduction générale

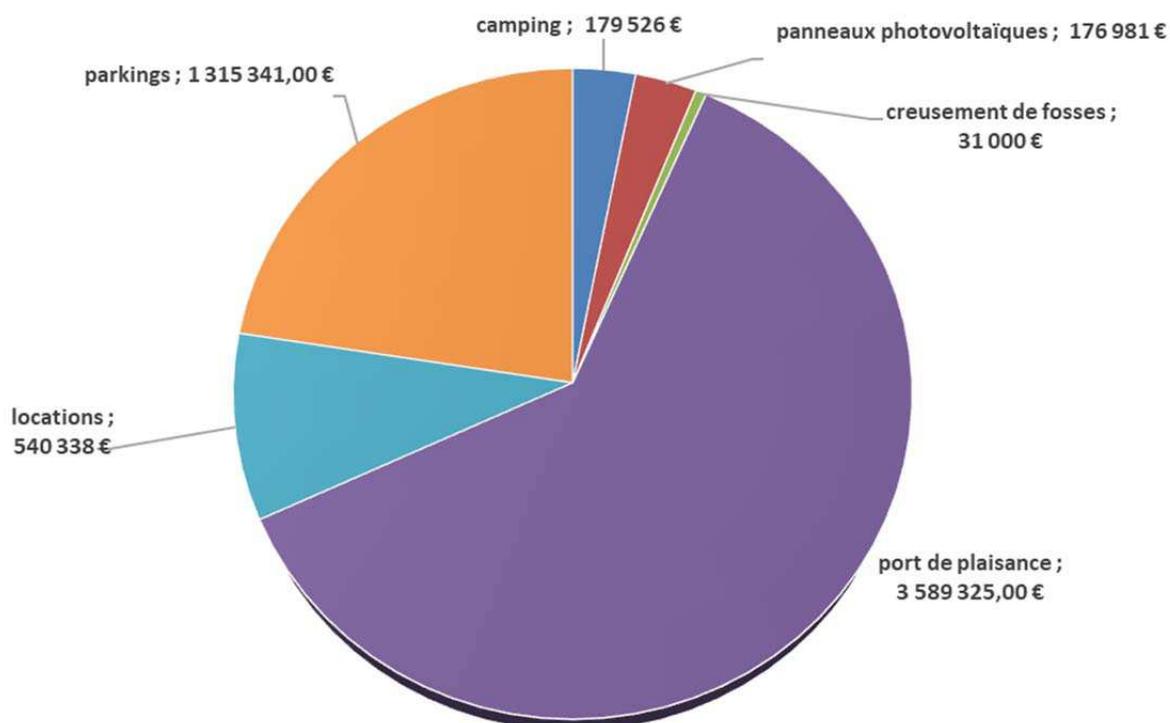
Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 203 603 167 €, dont 186 985 110 € en dépenses réelles et 16 618 057 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 98.02 % du budget général.

Répartition budget principal et budgets annexes



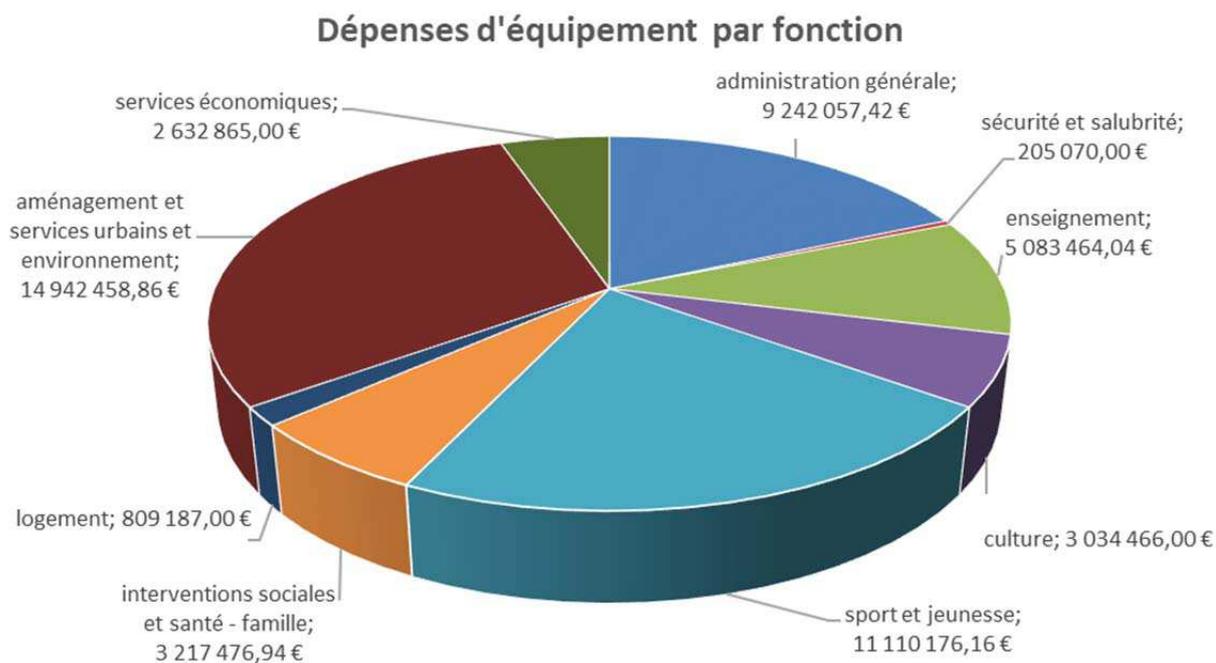
Répartition des budgets annexes : 5 832 511 €



En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 128 309 464 € en section de fonctionnement et à 58 675 646 € en section d'investissement.

Dépenses Réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	125 615 838 €	57 035 030 €	182 650 868 €
camping	138 004 €	20 761 €	158 765 €
panneaux photovoltaïques	33 019 €	71 981 €	105 000 €
creusement de fosses	31 000 €		31 000 €
port de plaisance	2 176 340 €	539 170 €	2 715 510 €
locations	37 710 €	122 097 €	159 807 €
parkings	277 553 €	886 607 €	1 164 160 €
Total	128 309 464 €	58 675 646 €	186 985 110 €

Hors dépenses financières, les dépenses d'équipement du budget général atteignent tous budgets confondus 50 277 221 € et se répartissent de la manière suivante :



Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 13 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 6 548 504€) et à hauteur de 13,4% par les autres ressources (6 700 997 €), hors emprunt prévisionnel.

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	50 277 221 €		
Subventions d'investissement		3 097 737 €	6,2%
Emprunt d'équilibre		37 036 420 €	73,7%
Dotations et fonds de concours	8 700 €	3 600 000 €	7,2%
Dépôts et cautionnement		3 260 €	0,0%
Épargne nette		6 548 504€	13,0%
Total	50 285 181 €	50 285 921 €	100,0%

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 73,7 % du financement de l'investissement. L'objectif sera d'en diminuer le montant lors du budget supplémentaire à travers notamment la reprise des résultats dégagés aux comptes administratifs 2019.

Le budget principal : 197 770 656 euros

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 139 855 626 € en section de fonctionnement et à 57 915 030 € en section d'investissement soit 197 770 656 €.

I. Une section de fonctionnement stabilisée :

La section de fonctionnement est stable et présente une légère diminution de BP à BP.

BP 2019	BP 2020	variation
139 958 491 €	139 855 626 €	- 102 865 €

La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 139 375 626 € en recettes et 125 615 838 € en dépenses.

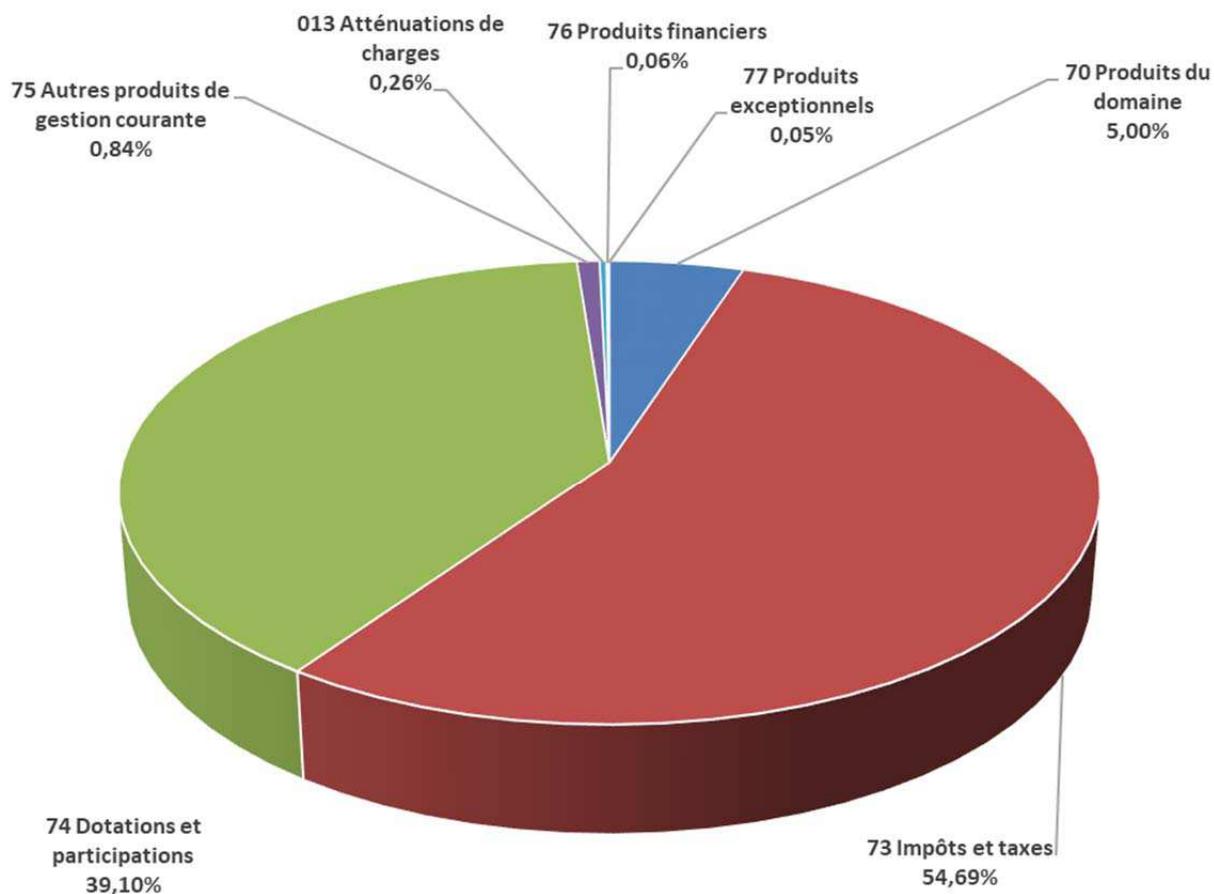
A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables de BP à BP.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	6 750 823 €	6 974 863 €	3,32%
73 Impôts et taxes	76 708 339 €	76 223 174 €	-0,63%
74 Dotations et participations	54 482 012 €	54 491 219 €	0,02%
75 Autres produits de gestion courante	1 071 715 €	1 176 552 €	9,78%
013 Atténuations de charges	340 562 €	358 516 €	5,27%
76 Produits financiers	94 815 €	86 077 €	-9,22%
77 Produits exceptionnels	30 225 €	65 225 €	115,80%
Total des recettes	139 478 491 €	139 375 626 €	- 0.07 %

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (55%), des dotations et participations (39%), et des produits du domaine et autres (6%).

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

1) Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 224 040 € (+ 3.32%) par rapport à 2019.

Chapitre 70	BP 2019	BP 2020	%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 750 823 €	6 974 863 €	+ 3.32 %

Ce chapitre comprend l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc... Il enregistre également les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la Communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles.

On observe des variations positives liées à l'augmentation de la fréquentation des services municipaux notamment en restauration scolaire et accueil périscolaire.

D'autres variations sont en relation avec des régularisations de loyers relatives à l'occupation du domaine communal (article 70878).

2) Les ressources liées aux impôts et taxes.

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes baissent de -0,6% (-485 K€), en raison notamment de la perte progressive du FPIC ainsi que des ajustements de notre attribution de compensation.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2019	2020		
73111	Produit des contributions directes	40 045 260	40 692 042	646 782	1,6%
73211	Attribution de compensation	27 422 359	26 796 302	- 626 057	-2,3%
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 656 418	1 668 109	11 691	0,7%
73221	Fonds Nal garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 052 523	2 054 094	1 571	0,1%
73223	Fonds de péréquation des ressources intercommunales	841 459	320 407	- 521 052	-61,9%
7336	Droits de place	49 000	50 900	1 900	2,0%
7343	Taxe sur les pylônes électriques	18 920	18 920	0	0,0%
7351	Taxe sur l'électricité	1 606 000	1 606 000	0	0,0%
7364	Prélèvements jeux casino	340 000	340 000	0	0,0%
7368	Taxe sur la publicité extérieure et le mobilier urbain	566 400	566 400	0	0,0%
7381	Taxe additionnelle et droits de mutation	2 100 000	2 100 000	0	0,0%
7388	Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	10 000	10 000	0	0,0%
	Total	76 708 339	76 223 174	- 485 165	-0,6%

a) Les impôts directs locaux : la baisse du taux de taxe foncière

L'harmonisation progressive sur douze années jusqu'à converger vers des taux uniques sur l'ensemble du périmètre de Cherbourg-en-Cotentin se poursuit en 2020.

Cette convergence s'accompagne d'une décision de diminuer progressivement les taux de Cherbourg-en-Cotentin vers les taux les plus bas du territoire, à savoir ceux de la commune déléguée de Querqueville. L'intérêt de poursuivre la baisse de taux de TH est cependant devenu caduque avec la réforme de cette dernière. Le taux de foncier bâti continue sa convergence vers celui de Querqueville.

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles de 2020, la prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 1.3% pour les taxes foncières et 0.9% pour la taxe d'habitation sur les habitations principales, conformément aux dispositions de la loi de finances 2020.
- Une croissance physique prudente des bases estimée à 0.5%.

- Une baisse du produit de 260 K€ liée à la baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti.

En prenant en considération ces éléments, le produit prévisionnel 2020 s'élève à 40 692 042 €, en progression de 400 117 € par rapport au notifié 2019.

Libellé	Notifié 2019	Budget 2020	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation	16 436 484	16 666 594	230 111	1,4%
Foncier bâti	23 679 367	23 847 084	167 717	0,7%
Foncier non bâti	176 074	178 363	2 289	1,3%
Total impôts directs locaux	40 291 925	40 692 042	400 117	1,0%

b) Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

En 2018, la DCRTP est devenue une variable d'ajustement de l'enveloppe normée attribuée aux collectivités locales par la loi de finances. Cependant, aucune minoration ne s'est finalement appliquée aux communes éligibles à la DSU cette année-là, la dotation a été maintenue à 1 217 205 €.

En revanche, en 2019, la DCRTP de la commune Cherbourg-en-Cotentin est passée à 1 126 373 €, en baisse de 90 832 €. Pour 2020, une nouvelle diminution est à prévoir. Il est inscrit un montant de 992 726 €, soit une perte de 133 647 € par rapport à 2019.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
DCRTP	1 126 373	992 726	-133 647	-11,9%

Le FNGIR est quant à lui maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

c) La perte progressive du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. En 2019, le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018.

Le Parlement a voté en loi de finances 2020 une mesure permettant aux ensembles intercommunaux qui restent inéligibles au FPIC en 2020 de percevoir une attribution égale à 50% du reversement perçu en 2019. Cherbourg-en-Cotentin a bénéficié d'un reversement de 640 815 € en 2019, il est donc inscrit une recette de 50% de ce montant au budget 2020, soit 320 407 €.

En définitive le FPIC net est dorénavant négatif à hauteur de -401 593 €.

	Prélèvement (dépende)	Reversement (recette)	Net
FPIC	722 000	320 407	-401 593

d) L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2020 votée par le Conseil communautaire du 12 décembre 2019 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 26 856 302 € en fonctionnement et se décompose comme suit :

- ✓ l'AC définitive 2019 pérenne pour 25 030 104 €
- ✓ les frais de services communs SI/RH/SIG/Finances pour 1 826 198 €.

A cela s'ajoute l'AC investissement au même niveau que l'année précédente, à savoir -296 183 €.

Cet AC provisoire notifiée par la CAC ne tient cependant pas compte d'une régularisation de -60 000 € qui sera opérée sur l'AC définitive 2020. Il est donc inscrit au budget un montant de 26 796 302 € au titre de l'AC fonctionnement.

e) La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 770 418 € en 2018 pour atteindre 1 668 109 € en 2019. Ces augmentations notables permettent de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

Pour 2020, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2019, soit 1 668 109 €. Ce montant sera réajusté d'environ 300 K€ à la hausse en fonction des pertes de DGF attendues et constatées en cours d'exercice.

3) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La garantie de non baisse de la dotation forfaitaire a pris fin pour la dernière année en 2018 et expose dorénavant Cherbourg-en-Cotentin à des variations sensibles.

En 2020, la dotation forfaitaire de Cherbourg-en-Cotentin évoluera notamment en fonction du prélèvement « potentiel fiscal CAC » soit -138 K€ (compensé par la CAC dans la DSC).

Le budget 2020 intègre ainsi une dotation forfaitaire de 31 022 017 €, en baisse de 187 499 €, susceptible de provisionner également une évolution négative du prochain recensement.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	31 209 516	31 022 017	-187 499	- 0,6%

4) Le maintien de la dotation nationale de péréquation (DNP)

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à un effondrement de la part principale. A compter de 2019, la garantie de la commune nouvelle a disparu, et a conduit à la perte de la part majoration (466 K€) qui a été compensée à travers la DSC.

Pour 2020, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10%. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 1 416 048 € pour 2020, soit une perte de 157 339 € compensée dans la DSC 2020.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 573 387	1 416 048	-157 339	-10,0%

5) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 9 854 043 € en 2019. Une augmentation de 2.1 % est attendue en 2020, il est ainsi inscrit la somme de 10 056 168 €.

La commune conserve également la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacière et de Querqueville. Elle progressera suivant l'indexation nationale. Il est prévu un montant de 255 000 € contre 241 414 € en 2019.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	9 854 043	10 056 168	202 125	2,1%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	255 000	13 586	5,6%

6) Les subventions externes

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc...) sont relativement stables et budgétisées à hauteur de 5 837 988 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2019	2020		
74712	Emplois d'avenir	126 238	24 772	- 101 466	-80.38
74718	Autres participation de l'état	470 640	425 030	- 45 610	-9.69
7472	Subvention et participation de la Région	38 600	18 621	- 19 979	-51.76
7473	Subvention et participation du Département	48 200	83 200	35 000	72.61
74748	Participations autre communes	78 000	68 000	-10 000	-12.82
74751	Participation GFP de rattachement	7 163	114 720	+ 107 557	1501.56
74758	Participation autres groupements	53 400	45 000	- 8 400	-15.73
7476	Subventions et participations CCAS et caisse des écoles	8 109	7 642	- 467	-5.76
7478	Subventions et participations autres organismes	4 985 643	5 051 003	+ 65 360	1.31
	Total	5 815 993	5 837 988	+ 21 995	0.38

On constate une légère augmentation au total mais des variations individuelles importantes. Ainsi le nombre de contrat « emploi avenir » diminuant, la participation de l'Etat diminue en conséquence.

Dans le cadre de la venue de la Drheam Cup sont prévues les participations suivantes: 50 000 € du Département et 90 000 € de la communauté d'agglomération.

Des augmentations de participation de la CAF sont attendues dans diverses structures.

L'association festival Normandie Impressionnisme va également verser 40 000 € dans le cadre des expositions organisées à Cherbourg en 2020.

7) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 5 773 998 € en 2020, en progression de 1%.

Article - Code	Ligne de crédit	BP		Var €	Var %
		2019	2020		
748313	Dot. compensation réforme TP (DCRTP)	1 217 205	992 726	-224 479	-18,4%
74832	Attribution du fonds départemental de TP	1 475 000	1 693 000	218 000	14,8%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières	239 895	236 880	-3 015	-1,3%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières non-bâties	16 759	15 992	-767	-4,6%
74835	Compensation d'exonération de taxes d'habitation	2 708 882	2 777 373	68 491	2,5%
7484	Dotation de recensement CEC	15 574	15 314	-260	-1,7%
7485	Dotation pour titres sécurisés	40 000	40 000	0	0,0%
7488	Subvention EDF emprunts EPR	3 061	2 713	-348	-11,4%
Total		5 716 376	5 773 998	57 622	1,0%

En 2017, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est devenue une dotation d'ajustement dans le budget de l'Etat. En 2019, cette dotation s'est élevée à 1 881 367 €, en légère augmentation par rapport à 2018 (+9 997 €). Pour 2020, il est prévu une diminution de 10% par rapport au montant perçu 2019, soit 1 693 000 €.

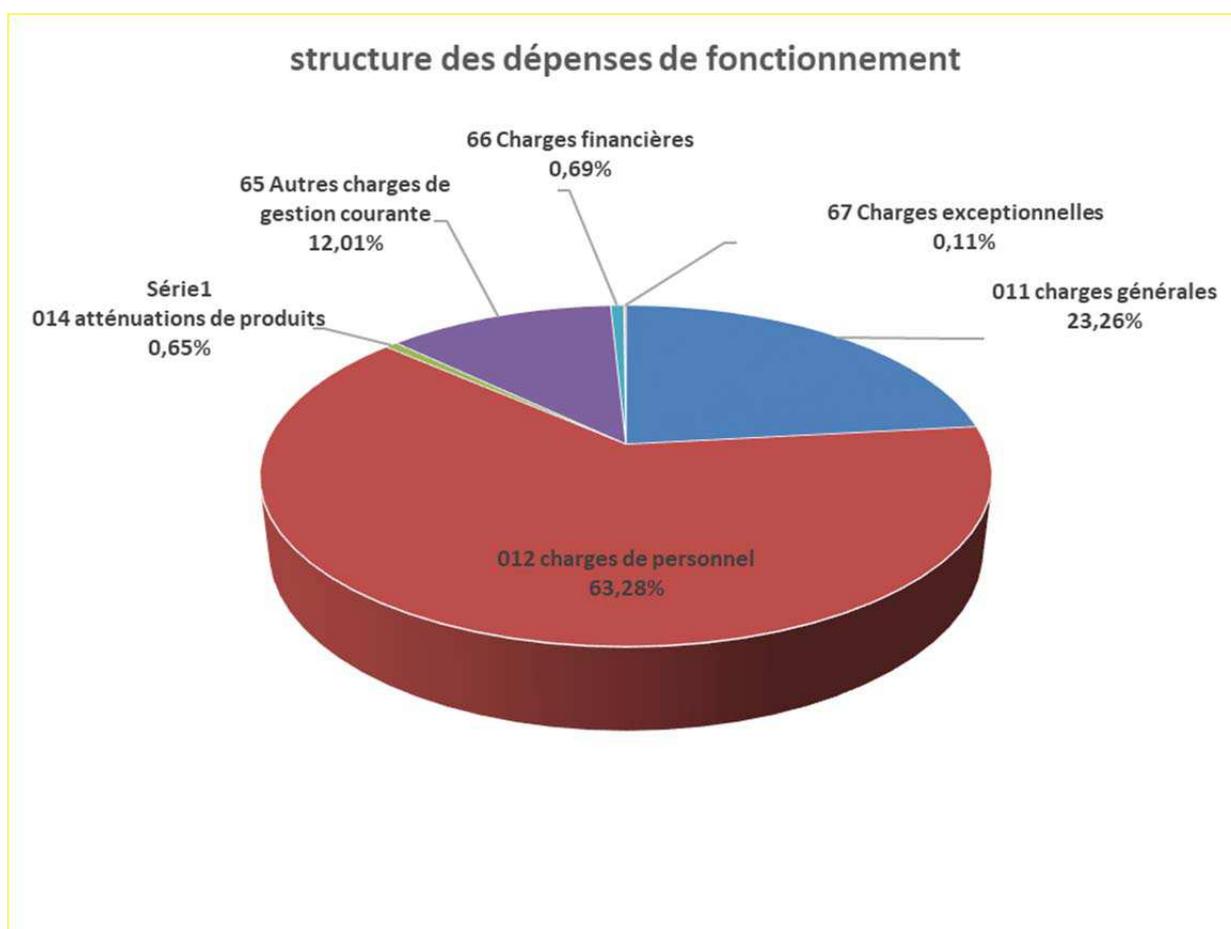
Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Elles se sont élevées au total à 2 965 536 € en 2019.

Pour 2020, les compensations fiscales sont prévues à hauteur de 2 777 373 € pour la taxe d'habitation et 252 872 € au titre des taxes foncières, soit un produit supplémentaire de 64 709 € par rapport à 2019 pour l'ensemble des taxes ménages.

B) – Les dépenses de fonctionnement sous la contrainte du pacte de Cahors

Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmenteront que de + 0.46 % soit bien en deçà du plafond du Pacte de Cahors fixé par l'Etat à +1,2%.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	% d'évolution de BP à BP
011 charges générales	27 570 778	29 214 690	5.96 %
012 charges de personnel	80 539 446	79 494 557	-1.30 %
014 atténuations de produits	680 730	812 000	19.28 %
65 Autres charges de gestion courante	15 052 959	15 082 383	0.20 %
Total des dépenses de gestion courantes	123 843 913	124 603 630	+0.61 %
66 Charges financières	1 010 710	868 613	-14.06 %
67 Charges exceptionnelles	188 520	143 595	-23.83 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	125 043 143	125 615 838	+ 0.46 %



Les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.

1) Les charges à caractère général :

Ce chapitre comptabilise les principales dépenses courantes liées au fonctionnement de la collectivité.

Certaines missions confiées à des prestataires extérieurs étaient précédemment imputées au chapitre 012 (article 6218 : autre personnel extérieur). Dans le respect de la qualité comptable, ces crédits sont dorénavant affectés au chapitre 011 (article 611 : contrats de prestation de services). Il convient donc de comparer la variation à périmètre constant de ce chapitre en intégrant, en 2019, 1 956 000 € au montant d'origine.

		BP 2019 neutralisé	BP 2020	variation
011	Charges générales	29 526 778	29 214 690	- 312 088

Cette diminution enregistrée à périmètre constant traduit le souci d'ajustement des crédits au plus près des besoins.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques comptables, des changements d'imputation ont été effectués à l'intérieur du chapitre entre les différents articles tels que les produits d'entretien (60222 vers 60631), les fournitures (60628 vers 6068), les prestations (6042 vers 611).

- article 611 :

- o Intégration des crédits de prestations extérieures (+1 956 000 €)
- o Transfert de la gestion des ALSH de Tourlaville (+ 287 000 €) du chapitre 65
- o le contrat location/entretien des vêtements de travail.

D'autres comptes subissent des augmentations tels que les articles 616 : primes d'assurance + 15 000 €, l'article 6231 : annonces et insertions + 11 930 €, l'article 6232 pour le financement de la Drheam Cup 160 000 €, l'article 62873 avec la mise à disposition de personnel du CCAS à la ville (+121 000 €)

Conformément aux orientations budgétaires, plusieurs comptes enregistrent des diminutions sensibles tel que les charges d'énergie et d'électricité (- 387 875 €), les locations immobilières (- 106 560 €), l'entretien et la réparation des bâtiments (- 100 800 €), l'entretien matériel mobilier (-64 022 €), les études (-74 984 €) ainsi que les honoraires (-24 859 €).

2) Les charges de personnel et frais assimilés.

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), diminue de -1,3 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	80 539 446	79 494 557	-1,3%

Cependant, cette variation doit être corrigée suite au changement d'imputation des frais de personnels extérieurs transférés au chapitre 011 (1 956 000 €).

Neutralisée de ces transferts de crédits, l'évolution du chapitre 012 reste maîtrisée à +1,16 %. Cette variation doit également être corrigée des charges de personnel remboursées par la CAC au titre de la mutualisation des services municipaux. Dans ce cadre, la variation réelle de la masse salariale supportée par le budget principal est de +532 528 € soit +0,69 % par rapport au BP 2019.

	BP 2019 Neutralisé*	BP 2020	Variation en €	Variation en %
621 – Personnel extérieur	531 896	832 400	+ 300 504	+ 56%
633 - Charges	1 293 880	1 301 509	+ 7 629	+ 0.59%
641- Rémunération	54 208 908	54 542 161	+ 333 253	+0.61%
645 - Cotisations	21 175 712	21 343 259	+ 167 547	+0.79%
647-648 Autres versements et charges	1 373 050	1 475 228	+ 102 178	+7.44%
Total	78 583 446	79 494 557	+ 911 111	+1.16%
-Remboursement services mutualisés CAC	1 447 615	1 826 198	+378 583	+26,15%
Total net	77 135 831	77 668 359	+532 528	+0,69%

*neutralisé des charges transférées au chapitre 011.

En termes de structure, les charges de personnels corrigées représentent 62,7% des dépenses réelles du budget principal.

a) Les frais de personnels extérieurs :

Outre la correction par transfert des prestations extérieures vers le chapitre 011, les frais de personnels extérieurs augmentent de 300 504 €. Il s'agit essentiellement de la valorisation des mises à disposition de personnel du CCAS à la commune prévue dès le budget primitif 2020.

b) la masse salariale :

La masse salariale tient compte à la fois de mesures internes et nationales.

Des Mesures internes :

Le nombre d'emplois permanents a évolué au cours de l'année 2019 suite à la déprécarisation de 17 agents et notamment la mise en stage de plusieurs emplois aidés arrivés au terme de leur contrat.

Le projet de budget primitif 2020 prévoit ainsi une diminution des comptes 64131, 64162 et 64168 (traitements des contractuels et emplois aidés) et à contrario une augmentation du compte 64111 (traitement des titulaires).

Le nombre d'emplois permanents est ainsi passé de 1 700 en janvier 2019 à 1 712 en octobre 2019.

La structure des effectifs évolue également sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité). La masse salariale progresse ainsi d'environ 850 K€.

La révision des modalités de prise en compte de la pénibilité à travers le régime indemnitaire et notamment l'IFSE, ainsi que les modalités de rémunération des heures supplémentaires viennent également impacter la masse salariale pour un coût total estimé à 94 000 € répercuté sur les comptes 64118 et 64138.

Des mesures nationales :

Les mesures nationales impactent la masse salariale 2020 avec notamment une prévision du relèvement du SMIC pour un coût estimé à 18 000 €, la mise en œuvre des élections municipales pour un coût estimé à 50 000 €, ainsi que la mise en œuvre de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) dont le coût est estimé à un peu plus de 130 000€.

L'âge moyen des agents permanents était de 46 ans et 10 mois au 31 décembre 2018 avec une part des plus de 60 ans représentant plus de 6 % des effectifs. Ainsi, 44 agents en 2018 et 42 agents en 2019, ont fait valoir leur droit de départ en retraite.

3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC.

La prévision est évaluée à 812 000 € soit 131 270 € de plus qu'en 2019.

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 80 000 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC qui augmente de 151 270 € pour atteindre 722 000 €.

		BP 2019	BP 2020	% d'évaluation
014	Atténuation de produits	680 730	812 000	+19,28%

4) Les charges de gestion courante contenues

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS, les indemnités et charges afférentes aux élus. Ce chapitre varie de +29 424 €.

		BP 2019	BP 2020	% d'évaluation
65	Autres charges de gestion courante	15 052 959	15 082 383	+0.20%

Conformément aux orientations budgétaires, l'effort mené en direction du monde associatif reste soutenu en 2020. Son montant progresse de 108 556 € pour atteindre 6 358 235 €.

La part versée au CCAS s'élève à 5 329 900 € et progresse de 166 900 €. Ce solde est composé de la subvention d'équilibre du budget principal qui progresse de 292 000 € ainsi que des remboursements de prestation du restaurant administratif qui diminuent de 125 100 €.

Les indemnités et charges liées aux élus diminuent de 237 351 € pour atteindre 1 256 029 €. Ce nouveau plafond tient compte des règles du code général des collectivités territoriales qui s'imposeront aux communes nouvelles à partir du mois d'avril prochain. Ce montant permettra à la prochaine municipalité d'appliquer la formule de gouvernance de son choix.

Les crédits affectés aux admissions en non valeurs sont ajustés à 150 050 €.

5) Des charges financières en diminution

Les charges financières diminuent de 142 097 €.

		BP 2019	BP 2020	% d'évaluation
66	Charges financières	1 010 710 €	868 613 €	-14%

Le désendettement de la ville ainsi que la poursuite de la baisse à des niveaux historiquement bas des taux d'intérêts a une nouvelle fois des conséquences positives pour le budget 2020.

6) Les charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre une diminution de 44 925 €.

		BP 2019	BP 2018	% d'évaluation
67	Charges exceptionnelles	188 520 €	143 595 €	-23,8%

C) Les soldes intermédiaires de gestion :

Le virement à la section d'investissement s'élève à 9 037 288 € au BP 2020 contre 9 712 848 € en 2019.

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	BP 2019	BP 2020	Evolution en €	% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	139 478 491	139 375 626	-102 865	-0,07%
- Dépenses réelles de fonct. (Hors c/66)	124 032 433	124 747 225	714 792	0,58%
épargne de gestion	15 446 058	14 628 401	-817 657	-5,29%
- charges financières	1 010 710	868 613	-142 097	-14,06%
= épargne brute	14 435 348	13 759 788	-675 560	-4,68%
- amortissement capital de la dette	7 942 475	7 835 044	-107 431	-1,35%
dont remboursement anticipé	2 900 000	3 000 000	100 000	3,45%
épargne nette	6 492 873	5 924 744	-568 129	-8,75%

Malgré une évolution contenue des dépenses, inférieure à l'inflation prévisionnelle, les soldes intermédiaires de gestion enregistrent une diminution. Ce phénomène reste cependant relatif et s'analyse avant tout par une prudence dans l'inscription des recettes et notamment de la DSC. Les pertes anticipées de DGF (300 K€) auront vocation à être compensées par la CAC dans le cadre de son pacte financier et fiscal, via la DSC. Ces crédits supplémentaires attendus en cours d'exercice permettront de consolider les soldes intermédiaires de gestion au niveau atteint en 2019.

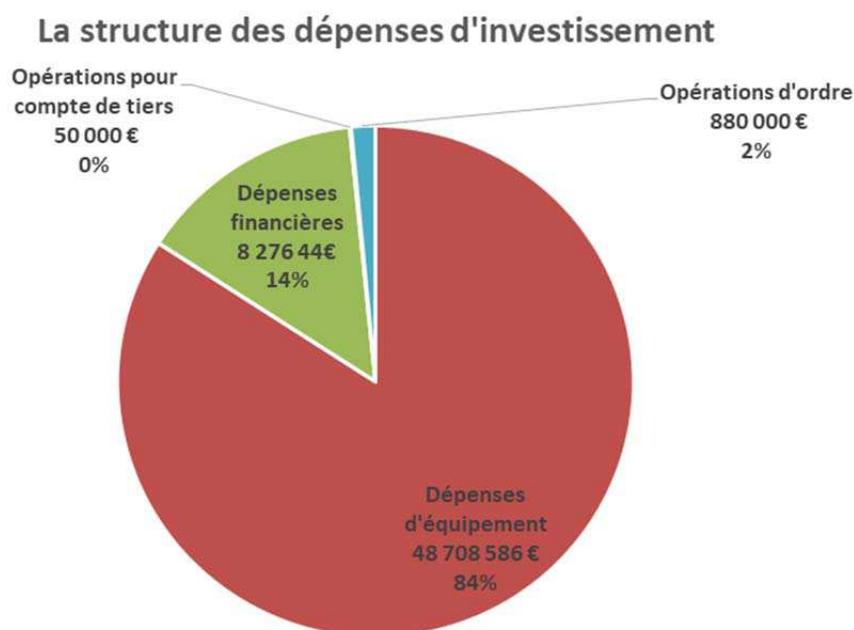
L'épargne nette, demeure à un niveau satisfaisant (5 924 744 €), notamment au regard des remboursements anticipés du capital de la dette (3 000 000 €) qu'il convient de neutraliser pour en apprécier objectivement la qualité.

La qualité structurelle du niveau des épargnes assure un financement équilibré de la section d'investissement et autorise l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à la baisse en cours d'exercice.

II. La section d'investissement : 57 915 030 €.

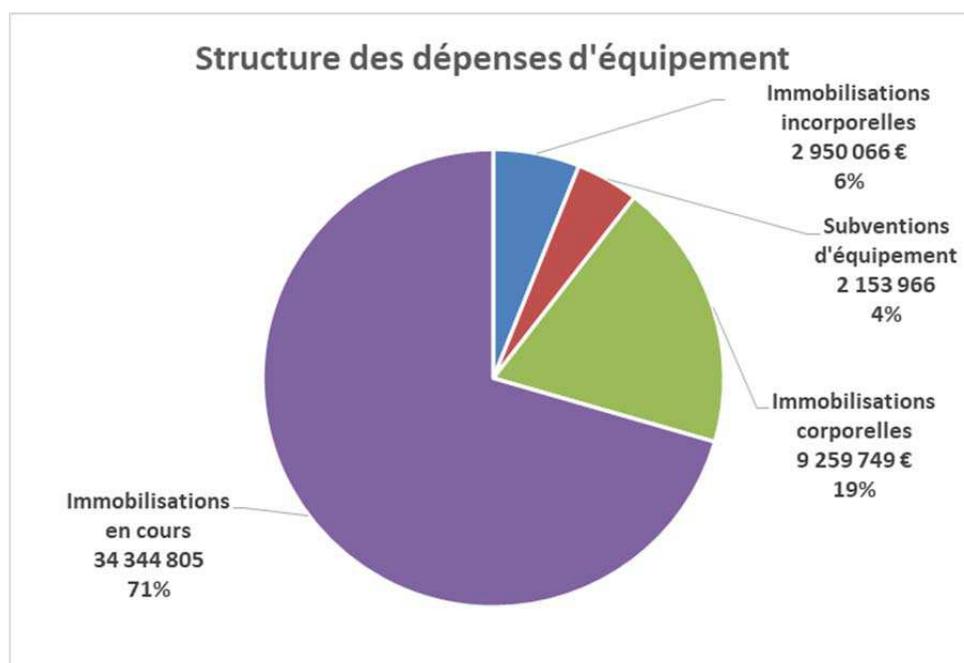
La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 57 915 030 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 43 275 242 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 14 639 988€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 57 035 030 € dont 8 276 444 € de dépenses financières relatives notamment au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 880 000€.



Un programme d'investissement dynamique

Le budget principal présente 48 708 586 € de dépenses d'équipement.



1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie :

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 2 748 000 € d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin,
- ✓ 3 790 000 € d'aménagement de voiries (dont 2 252 000 € de programme récurrent)
- ✓ 1 524 000 € d'études et travaux d'éclairage public,
- ✓ 1 197 000 € d'études et d'aménagements paysagers,
- ✓ 868 000 € d'aides au secteur locatif,
- ✓ 820 000 € pour la rénovation du parking Notre-Dame,
- ✓ 790 000 € pour le rond-point du Boulevard de l'Est
- ✓ 760 000 € pour le renouvellement Urbain du quartier Charcot Spanel
- ✓ 630 000 € de travaux pointe de Querqueville
- ✓ 572 000 € d'acquisition de terrains
- ✓ 395 500 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour les cimetières
- ✓ 367 500 € d'études d'aménagement de sites
- ✓ 300 000 € pour les pistes cyclables
- ✓ 200 000€ pour les frais de restauration immobilière
- ✓ 125 000 € de subventions pour les ravalements de vitrines et façades ainsi que le remplacement du mobilier de terrasses,
- ✓ 120 000 € pour les aménagements de Collignon
- ✓ 100 000 € pour une étude de programmation cœur de ville,
- ✓ 37 250 € d'éco-compteurs de flux dans le centre-ville,

2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité :

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale.

a) L'enseignement

Sont notamment prévus au titre de l'enseignement :

- ✓ 2 320 000 € pour des travaux dans les écoles
- ✓ 1 000 000 € pour l'aménagement de la cuisine centrale
- ✓ 420 000 € pour la transformation de l'ex école pervenche
- ✓ 154 000 € de logiciel et matériel informatique
- ✓ 140 500 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour la restauration scolaire

b) La petite enfance

- ✓ 2 195 700 € pour les travaux du Pôle petite enfance
- ✓ 145 000 € pour le mobilier et matériel du pôle petite enfance
- ✓ 85 000 € d'acquisition de mobilier et matériel
- ✓ 50 000 € pour les travaux autres structures

c) La santé et les interventions sociales

Outre la subvention annuelle de 5 329 900€ du CCAS ainsi que la participation de 150 000 euros apportée au nouveau Centre Médical Brès-Croizat, sont inscrits notamment les investissements suivants :

- ✓ 20 000 € pour des défibrillateurs
- ✓ 20 000 € de travaux pour l'EHPAD P. Beregovoy

d) La politique culturelle et culturelle

Sont notamment budgétés dans le cadre de la politique culturelle :

- ✓ 520 000 € pour les travaux au Quasar et la vidéosurveillance
- ✓ 500 000 € pour la rénovation de la salle Imagin'art
- ✓ 401 600 € pour la rénovation de la façade du théâtre à l'Italienne
- ✓ 261 000 € pour les travaux des édifices culturels
- ✓ 143 000 € pour l'achat d'œuvres, de matériel et de mobilier pour les différentes bibliothèques, théâtres et musées
- ✓ 118 200 € pour les travaux du théâtre des Miroirs
- ✓ 100 000 € pour des travaux Manoir Hainneville
- ✓ 98 000 € de travaux à la maison des artistes
- ✓ 70 500 € pour la rénovation d'œuvres
- ✓ 50 000 € pour les travaux du théâtre de la Butte
- ✓ 34 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le conservatoire
- ✓ 10 000 € pour la restauration du fronton de la Manufacture

e) Le sport et la jeunesse

Sont prévus dans le cadre de la politique sportive et la jeunesse, dont :

- ✓ 2 945 289 € pour le réaménagement des sites La Polle et Les Fourches
- ✓ 1 200 000 € pour les travaux salle Nordez
- ✓ 1 190 000 € pour la réhabilitation de la salle Chantereyne
- ✓ 893 500 € pour le complexe de la Saillanderie
- ✓ 310 000 € de travaux complexe de tennis de Bagatelle
- ✓ 250 000 € d'achat de matériel pour l'ensemble des structures de la commune
- ✓ 182 000 € de matériel pour l'ensemble des équipements sportifs
- ✓ 100 000 € d'arrosage automatique du terrain de football Lecanu
- ✓ 100 000 € de rénovation et d'installation de pare ballon
- ✓ 90 000 € de rénovation de l'arrosage automatique du Terrain du stade Fernagu
- ✓ 40 000 € de matériel sportif pour Querqueville
- ✓ 25 000 € réaménagement du terrain stabilisé Picquenot
- ✓ 25 000 € d'installation de clôtures extérieures de terrains de tennis du stade Postaire

Pour les piscines :

- ✓ 773 000 € d'étude et travaux pour le centre aquatique de la Saline
- ✓ 156 000 € de travaux sur la piscine de Collignon
- ✓ 130 000 € pour les piscines de Cherbourg-Octeville
- ✓ 130 000 € de matériel pour l'ensemble des piscines
- ✓ 25 000 € d'installation de déchloramineur

Pour les structures jeunesse :

- ✓ 435 000 € de rénovation pour la Mosaïque
- ✓ 369 000 € pour l'ALSH le Becquet
- ✓ 62 200 € de mobilier et matériel pour les structures jeunesse

f) La sécurité et la salubrité publique

Sont notamment inscrits dans le cadre de la sécurité et la salubrité publique :

- ✓ 400 000 € de renouvellement de véhicules pour le service propreté urbaine
- ✓ 100 000 € pour l'acquisition de toilettes publiques
- ✓ 60 000 € d'acquisition de matériel de nettoyage
- ✓ 50 000 € pour la création d'une chambre froide pour animaux morts
- ✓ 19 250 € de matériel pour le service police municipale

3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 1 395 000 € de travaux ADAP (centre aquatique, salle J. Jaurès, crèches, églises, écoles...)
- ✓ 1 300 000 € de logiciels et matériel informatique
- ✓ 1 255 000 € de travaux d'entretien de différents bâtiments
- ✓ 142 000 € pour des aménagements, des restaurations et organiser l'archivage électronique
- ✓ 90 000 € de matériel de reprographie

Le renouvellement de matériel et de véhicules sont prévus :

- ✓ 1 367 300 € de véhicules
- ✓ 400 000 € de matériel pour les espaces verts
- ✓ 305 000 € matériel et véhicules voirie
- ✓ 80 000 € d'équipements pour l'atelier mécanique

4) Le financement prévisionnel de l'investissement

Le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement (48 708 586 € de dépenses) se décline ainsi :

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Total dépenses d'équipement	48 708 586	
Subventions d'investissement		2 277 737
Emprunt d'équilibre		36 911 545
Dotations et fonds de concours	8 700	3 600 000
Dépôts et cautionnement		3 260
Épargne nette		5 924 744
Total	48 717 286	48 717 286

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

Enfin le résultat de l'exercice 2019, qui devrait être équivalent au résultat 2018, viendra atténuer d'autant l'emprunt prévisionnel 2019 et renforcera l'autofinancement.

Les subventions d'investissement sont inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues.

Les subventions suivantes sont inscrites :

Subventions de l'Etat :

- ✓ 210 925 € rénovation façade théâtre à l'italienne (DRAC)
- ✓ 22 584 € déploiement recharge des véhicules électriques (ADEME)

Subventions de la Région :

- ✓ 345 696 € opération la Polle et les fourches
- ✓ 70 000 € trames vertes et bleues

Subvention du département :

- ✓ 24 341 € déploiement recharge des véhicules électriques
- ✓ 2 990 € restauration chair Eglise Notre Dame

Communauté d'agglomération du Cotentin :

- ✓ 170 000 € réhabilitation salle du plat chemin
- ✓ 170 000 € réhabilitations COSEC la Saillanderie
- ✓ 170 000 € réhabilitation La Mosaïque
- ✓ 170 000 € CLSH Le becquet
- ✓ 125 000 € réhabilitation salle Chantereyne
- ✓ 50 000 € réhabilitation salle Montécot
- ✓ 50 000 € réhabilitation salle Nordez
- ✓ 50 000 € réhabilitation salle Spinning

Les dotations et fonds et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisés.

Le produit des cessions sera inscrit au fur et à mesure des ventes quand elles seront réalisées et viendront prioritairement diminuer l'emprunt.

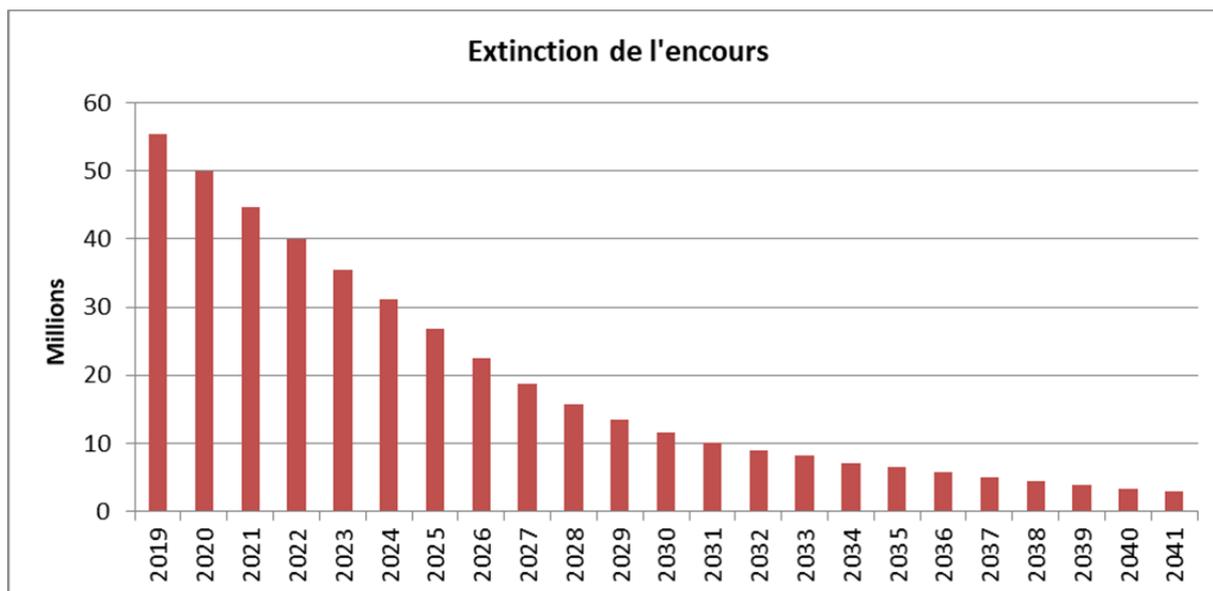
5) La dette du budget principal en diminution

Tel que cela a été décrit dans le rapport d'orientation budgétaire, Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2018, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 696 euros quand la moyenne se situe à 1 509 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 3 (ans).

L'extinction de la dette de Cherbourg en Cotentin est rapide. En effet, l'encours diminuerait de moitié d'ici 5 ans (2025) si aucun emprunt nouveau n'était réalisé d'ici là.

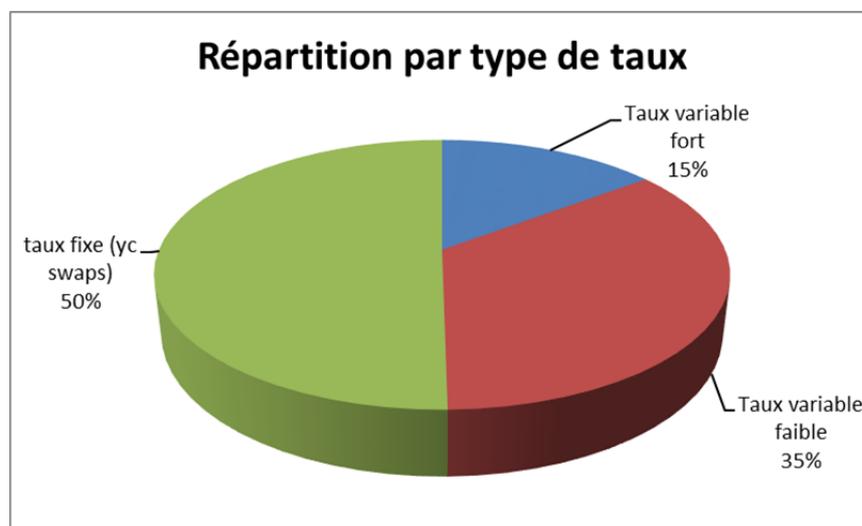


La dette propre du budget principal s'établirait à 45 855 885 euros au 1er janvier 2020, en baisse de 9.64% par rapport à 2019.

€	Encours constaté au 01/01/2019	Encours au 01/01/2020	Var. €	Var. %
Dette brute	55 338 306,56	49 904 577,85	-5 433 728,71	-9,82%
Dette récupérable (CAC)	4 590 005,26	4 048 692,76	-541 312,50	-11,79%
Dette propre	50 748 301,30	45 855 885,09	-4 892 416,21	-9,64%

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1.3% pour 2020, il est l'un des plus bas des communes de la strate.

La dette est saine, elle est composée de 50% de taux fixe, 35% de Livret A et LEP et de 15% de taux monétaires courants de type Euribor et TAG.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général apparaît sécurisée, avec 98% de 1A–1B, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps (1A), ou des emprunts à barrière simple sans effet levier (1B).

Les deux emprunts 6F et 1E, souscrits en 2005 et 2006, et arrivant à échéance en 2020 et 2021, ont jusqu'à présent, bénéficié du taux fixe bonifié de 3.70% et 3.58%.

Si ces emprunts sont classés défavorablement sur l'échelle Gissler, ils ne présentent désormais qu'un risque minime jusqu'à leur échéance. Toutefois, dans le cadre d'une gestion prudente, et conformément aux préconisations de la Cour des comptes, il a été constitué une provision qui s'élève à 345 601 euros.

Risque d'indices sous-jacents	Encours en €	Encours en %	Risque de structures	Encours en €	Encours en %
Niv. 1	49 570 028,50	99,33%	Niv. A	48 821 515,49	97,83%
Niv. 2	0,00		Niv. B	85 686,00	0,17%
Niv. 3	0,00		Niv. C	0,00	
Niv. 4	0,00		Niv. D	0,00	
Niv. 5	0,00		Niv. E	662 827,01	1,33%
Niv. 6	334 549,35	0,67%	Niv. F	334 549,35	0,67%
Total	49 904 577,85	100,0%	Total	49 904 577,85	100,00%

*¹ 6F : produit de pente, mesurant l'écart entre taux longs à 10 ans et taux courts à 2 ans.

*² 1E : emprunt à barrière désactivante sur Euribor à 6%.

Pour 2020, il n'est pas attendu de hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, les principaux taux monétaires devraient donc rester négatifs.

L'annuité nette prévisionnelle 2020 du budget principal s'élève à 8 633 620 €, en diminution de 2.1% par rapport à 2019.

	BP 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Capital	8 422 281	8 263 484	-158 797	-1,9%
Intérêts	743 530	607 664	-135 866	-18,3%
ICNE	-35 503	-30 601	4 902	-13,8%
Swaps	302 683	291 550	-11 133	-3,7%
Annuité brute	9 432 991	9 132 097	-300 894	-3,2%
			0	
Annuité récupérée CAC capital + intérêts	581 415	467 722	-113 693	-19,6%
Annuité récupérée CAC swaps	34 715	30 755	-3 960	-11,4%
			0	
Annuité nette CEC	8 816 861	8 633 620	-183 241	-2,1%

III. Les communes déléguées

Conformément à la délibération n°2018-075 du 21 mars 2018, un état budgétaire figure en annexe du budget pour chacune des cinq communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin. Cet état annexe reprend les crédits directement affectés aux communes déléguées tant en fonctionnement qu'en investissement.

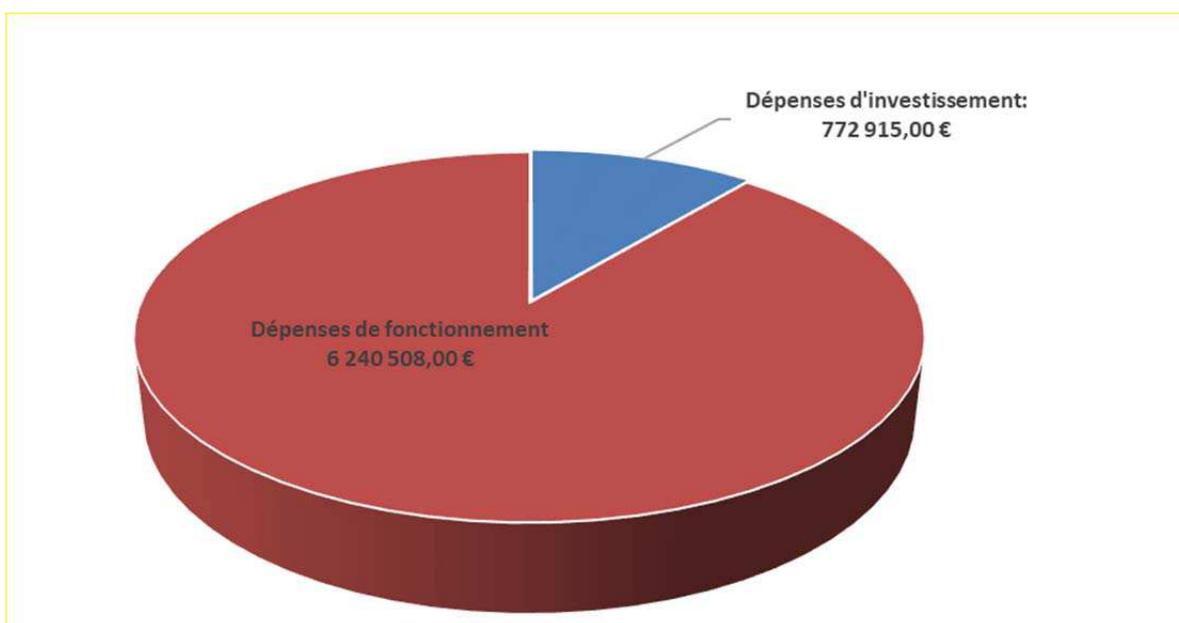
Ce chapitre reprend pour chaque commune déléguée les caractéristiques principales de leurs états budgétaires en y ajoutant certains projets d'investissement portés par les pôles mutualisés.

1) La commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, les crédits sont les suivants :

	2020
Dépenses d'investissement	772 915 €
Dépenses de fonctionnement	6 240 508 €

La majorité des crédits inscrits concerne la section de fonctionnement.



Les crédits inscrits au titre de l'investissement sont notamment les suivants :

- 351 700 € pour les gymnases, stades et piscines.
- 181 215 € pour les crèches et garderies, dont 145 000 € d'équipement pour le pôle petite enfance.
- 96 000 € pour du matériel et du mobilier des espaces communs de la mairie déléguée ou matériel pour les fêtes de fin d'année.
- 75 000 € pour du mobilier pour les maisons de quartier et du matériel informatique pour le village des enfants.
- 69 000 € de matériels et mobiliers pour les écoles maternelles et primaires,

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 2 945 289 € d'aménagement du site la Polle/les Fourches

- 2 870 000 € de travaux dans les gymnases (dont 1 200 000€ pour Nordez et 1 190 000 € pour Chantereyne)
- 2 758 940 € pour l'aménagement de la place Jean Moulin
- 2 215 210 € de travaux et d'équipement informatique pour le pôle petite enfance
- 915 000 € de travaux pour l'aménagement et l'accessibilité de la mairie déléguée,
- 869 550 € de travaux dans les écoles, dont 100 000€ au titre de la sécurisation des bâtiments, 197 500 € de travaux d'économie d'énergie, 197 000€ pour l'accessibilité.
- 420 000 € pour l'aménagement de l'école Ex Pervenche
- 343 520 € pour l'aménagement de terrains multisport quartier du Val de Saire et Fraternité
- 312 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux d'économie d'énergie et de chauffage des divers bâtiments
- 200 000 € de travaux pour les édifices culturels
- 155 930 € de travaux dans les piscines,
- 90 000 € pour les jeux des écoles Paul Nicolle et les Roquettes
- 80 000 € de travaux dans les crèches.
- 70 000 € pour les maisons de quartiers
- 66 640 € de travaux ADAP OCLVO
- 54 000 € pour la cuisine centrale.
- 50 000 € de réfection de clôture du cimetière des Aiguillons
- 50 000 € pour l'agrandissement de l'espace columbarium du cimetière des Ragotins
- 51 000 € de travaux VRD de l'école des Roquettes
- 45 450 € de travaux salle Montécot
- 40 000 € pour l'acquisition d'un fourgon pour l'équipe des stades
- 39 900 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques
- 35 000 € d'étude d'aménagement paysager de la Polle
- 25 000 € pour l'installation de jeux cités du Casino
- 20 580 € de travaux pour la base nautique
- 20 000 € pour des plantations aux abords du gymnase Tesson

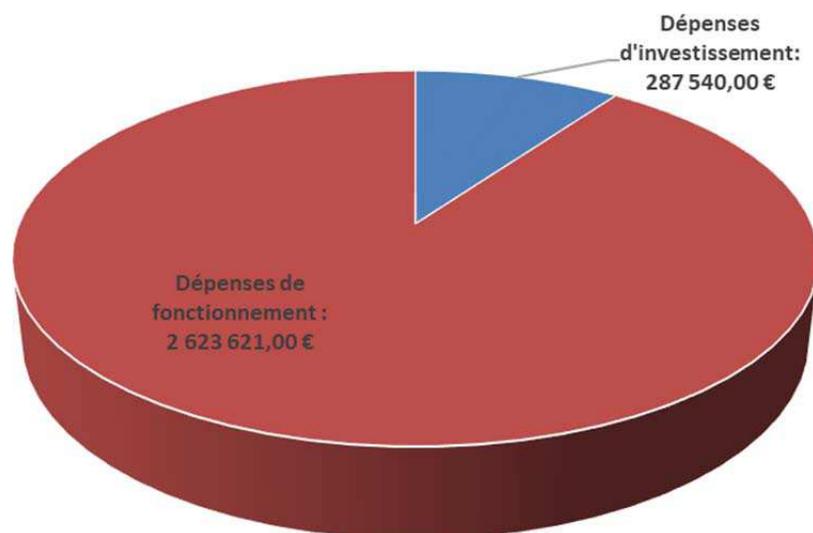
Pour les dépenses relevant de la section de fonctionnement, les principales inscriptions concernent :

- 2 616 436 € pour l'éducation
- 1 598 124 € pour les sports
- 984 687 € pour la jeunesse et vie des quartiers
- 731 112 € pour la petite enfance
- 310 149 € pour le fonctionnement de la commune déléguée, le service état civil, le service citoyenneté et les conseils de quartiers, le service vie locale et les animations de fin d'année, les jumelages, les animations locales.

2) La commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville

Dans le cadre de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, ces crédits sont les suivants :

	2019
Dépenses d'investissement	287 540 €
Dépenses de fonctionnement	2 623 621 €



Les crédits inscrits au titre de l'investissement sont notamment les suivants :

- 113 500 € pour les stades et gymnases
- 47 000 € pour les écoles
- 25 000 € pour les crèches et ludothèque
- 21 500 € pour les restaurants scolaires
- 20 000 € pour l'entretien des locaux
- 15 640 € pour les relations publiques
- 15 000 € pour le matériel et mobilier des services
- 11 000 € pour la jeunesse
- 8 000 € pour les maisons de quartier
- 3 900 € pour le centre aquatique
- 5 000 € pour la colonie d'Imbranville
- 1 000 € pour la mission parentalité
- 1 000 € pour la culture

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 890 485 € de travaux pour le centre aquatique
- 516 000 € de travaux dans les écoles, dont 50 000 € au titre de la sécurisation des bâtiments
- 418 690 € pour le lancement des travaux de l'école ferry
- 236 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux des divers bâtiments
- 205 000 € pour les travaux de VRD des écoles Blum et Ferry
- 180 000 € pour la rénovation des jalonnements
- 135 000 € pour l'aménagement de terrains multisport rue de Tourville et à la Bonde
- 100 000 € pour les travaux de la salle Jaurès
- 100 000 € pour les travaux du manoir d'Hainneville
- 85 000 € pour les parkings de l'ASH et St Anne
- 80 000 € pour la reprise de l'enrobé et la clôture du vélodrome du stade Jaurès
- 79 000 € de travaux pour les stades et gymnases,

- 65 000 € pour l'acquisition d'un fourgon pour le service entretien des locaux et un fourgon pour le service des sports
- 54 700 € pour les travaux des salles de l'ASH
- 40 000 € pour l'installation de jeux à l'école Kergomard
- 30 000 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques
- 30 000 € pour finaliser les travaux du pôle Guérout
- 22 000 € pour l'enrobé et la clôture du Puzzle/Ribambelle
- 11 000 € pour des travaux au Manoir d'Imbranville
- 10 000 € pour l'installation des portes à l'Agora

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement, concerne :

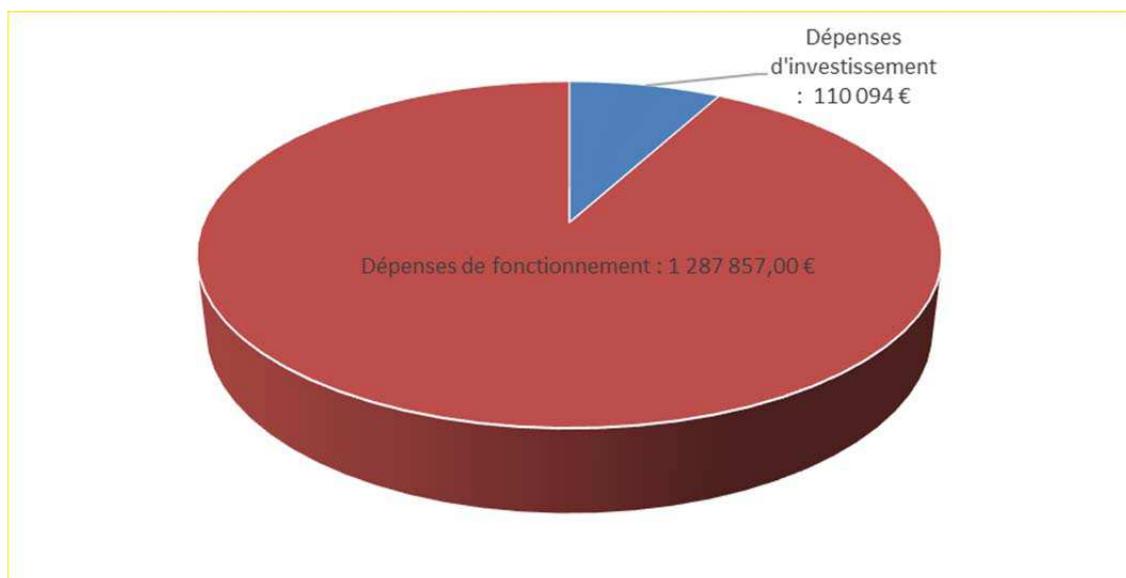
- 1 512 040 € pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse
- 459 671 € pour le soutien au monde associatif
- 188 820 € pour la culture
- 143 710 € pour les sports (centre aquatique, stades et gymnases, animations sportives)
- 139 750 € pour les maisons de quartiers
- 84 330 € pour les relations publiques et la communication
- 82 400 € pour l'administration générale des services et population
- 12 900 € pour la mission parentalité

3) La commune déléguée de La Glacerie

Dans le cadre de la commune déléguée de La Glacerie, ces crédits sont les suivants :

	2020
Dépenses d'investissement	110 094 €
Dépenses de fonctionnement	1 287 857 €

La majorité des crédits présentés concerne donc la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement d'acquisition de matériels et mobiliers sont composées de la manière suivante :

- 27 780 € pour les écoles
- 25 000 € pour le restaurant scolaire
- 19 950 € pour le service vie associative et animation
- 14 000 € d'équipements pour le théâtre et la maison des arts,
- 10 213 € pour les travaux école Suzanne Brès
- 8 000 € de matériels et mobiliers pour la crèche,
- 2 150 € pour l'administration de la direction de territoire,
- 1 000 € pour le service multimédia
- 1 000 € pour le centre social
- 1 000 € dépôt et cautionnement

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 893 500 € de travaux pour la Saillanderie
- 434 825 € pour la rénovation de la Mosaïque
- 225 000 € de travaux dans les écoles dont 150 000 € école Menut et 20 000€ au titre de la sécurisation
- 88 200 € pour les travaux du théâtre
- 70 000 € pour la mise aux normes du cheminement extérieur du musée
- 40 000 € pour la réfection des pare ballon du stade
- 30 000 € pour l'installation d'une chaudière à la Maison des arts
- 25 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux des divers bâtiments
- 18 445 € pour les édifices cultuels
- 15 000 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement concernent :

- 666 065 € pour le fonctionnement du département solidarité, jeunesse et famille, dont :
 - 211 683 € pour l'accueil Périscolaire
 - 196 940 € pour le fonctionnement de la Mosaïque
 - 140 120 € pour la restauration scolaire
 - 11 580 € pour le fonctionnement du foyer
- 249 350 € pour le service vie associative et animation
- 184 904 € pour le fonctionnement de la maison des arts,
- 110 800 € pour le sport
- 46 358 € pour le fonctionnement de la crèche camomille,
- 30 380 € pour l'administration de la direction de territoire,

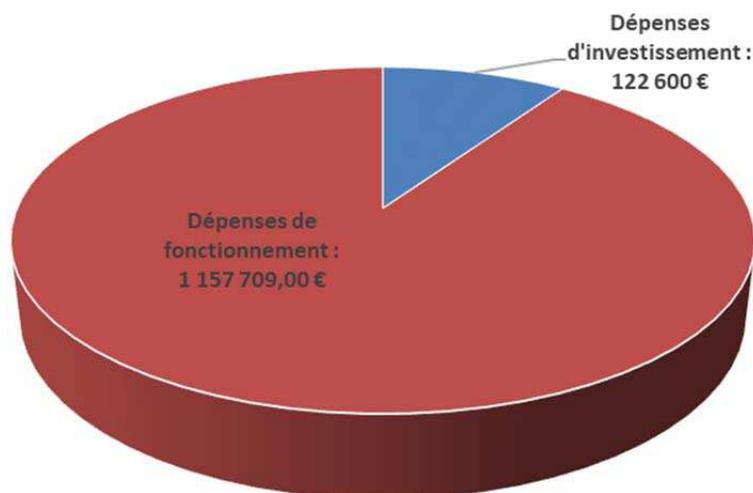
4) La commune déléguée de Querqueville

Dans le cadre de la commune déléguée de Querqueville, ces crédits sont les suivants :

	2020
dépenses d'investissement	122 600 €

dépenses de fonctionnement	1 157 709 €
----------------------------	-------------

La majorité des crédits concerne donc la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement d'acquisition de matériels et mobiliers sont composées de la manière suivante :

- 40 000 € de matériel sportif
- 30 500 € de matériel et mobilier pour les autres services
- 16 000 € pour les écoles et la restauration scolaire
- 12 000 € de matériel et mobilier pour le service jeunesse
- 8 600 € pour le port
- 7 000 € d'aménagement de terrain
- 5 500 € pour le matériel de la plage et des abords
- 3 000 € pour l'équipement du cimetière

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 630 000 € pour les travaux de la pointe de Querqueville
- 550 000 € pour l'aménagement du secteur de l'Acre
- 500 000 € pour les travaux d'Imaginart
- 240 000 € pour des espaces de jeux
- 92 605 € pour les travaux dans les écoles dont 20 000€ pour la sécurisation et 57 605 € pour l'accessibilité
- 90 000 € pour la rénovation de l'arrosage automatique du stade Fernagu
- 90 000 € pour la plantation d'arbres rue Glinel
- 80 000 € pour les travaux d'énergie du cosec et du stade
- 62 000 € pour la conformité et les travaux divers des bâtiments
- 56 420 € pour les édifices cultuels
- 40 000 € pour la réfection des pare ballons du stade Leray
- 24 300 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour l'équipe SPHL et un vélo à assistance électrique pour le département EEJS

- 20 920 € pour la mairie
- 3 000 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement concernent :

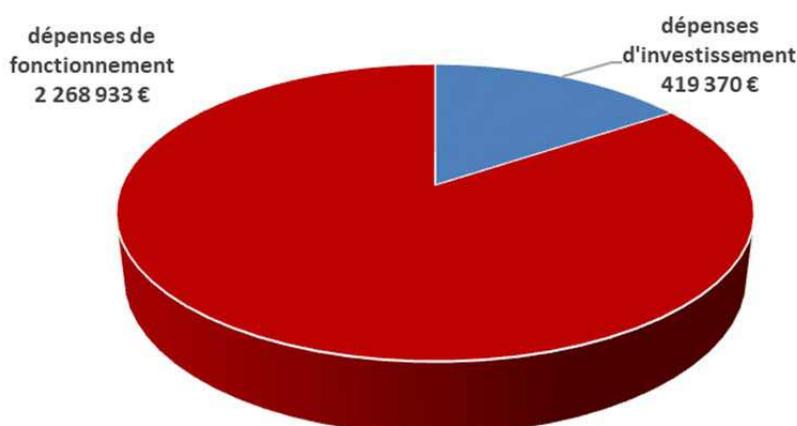
- 665 400 € pour le département jeunesse, dont 578 000 € de prestations pour les ALSH et l'accueil périscolaire.
- 148 000 € pour la petite enfance (dont 140 000 € au titre du contrat avec la crèche pimpapomme)
- 132 450 € pour la restauration scolaire
- 81 556 € pour le service des sports
- 51 300 € pour le service culture fêtes et cérémonies
- 44 518 € pour le fonctionnement des écoles
- 34 485 € pour l'administration générale des services

5) La commune déléguée de Turlaville

Dans le cadre de la commune déléguée de Turlaville, ces crédits sont les suivants :

	2020
dépenses d'investissement	419 370 €
dépenses de fonctionnement	2 268 933 €

La majorité des crédits présentés concerne donc la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- 296 440 € pour le sport et la vie associative (dont 120 000 € pour l'aménagement du schéma directeur de Collignon et 65 000€ pour l'achat du matériel au titre de la mutualisation des services des sports)
- 36 500 € pour les écoles, les TAP et le centre aéré
- 36 000 € pour la restauration scolaire
- 30 300 € de matériel pour le service entretien
- 10 330 € pour les crèches, le RAM et la ludothèque
- 9 800 € pour le service proximité

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 790 000 € pour la création d'un rond-point boulevard de l'Est

- 660 000 € de travaux dans les écoles dont 50 000 € au titre de la sécurisation
- 369 970 € pour la finalisation des travaux du CLSH du Becquet
- 310 000 € de travaux d'accessibilité de la base nautique
- 285 325 € pour l'extension de l'école Eglantine
- 180 000 € pour l'aménagement des parkings rue de la mer et rue du 11 novembre
- 89 500 € pour le renouvellement de véhicules
- 70 280 € pour la remise en état des berges Trottebecq
- 68 000 € au titre de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux du quartier des Eglantines
- 60 000 € de travaux dans les gymnases
- 59 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux des divers bâtiments
- 50 000 € pour des travaux à la Maison du Littoral
- 50 000 € pour une étude sur la piscine
- 50 000 € pour la réfection de la place Pontmarais
- 48 000 € de travaux à la mairie déléguée
- 30 000 € de travaux pour le centre de loisirs
- 27 500 € pour l'achat de copieurs et matériels informatiques
- 15 120 € de travaux pour les salles
- 10 865 € de travaux pour les édifices culturels
- 4 000 € pour la crèche Cordonnier

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement concernent :

- 1 218 087 € pour l'enfance et l'éducation
- 920 046 € pour les sports, la culture et la vie associative
- 85 430 € pour la citoyenneté et proximité
- 45 370 € pour l'administration générale des services

Les budgets annexes sous nomenclature M4

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 158 765 € en section de fonctionnement et à 20 761 € en section d'investissement.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables et se chiffrent à 138 004 €.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
011	Charges à caractère général	59 100	59 525	+0.72
012	Charges de personnel	67 000	68 000	+1.49
65	Charges de gestion courante	5 000	5 000	-
67	Charges exceptionnelles	1 000	800	-20.00
69	Impôts sur les bénéfices	6 000	4 679	-22.00
Total dépenses réelles d'exploitation		138 100	138 004	-0.07%

Les charges à caractère général augmentent de 425 € afin d'ajuster les prévisions de consommation d'eau aux besoins. Les frais de personnel sont en légère hausse de 1 000 € afin de faire face aux évolutions 2019 (GVT, revalorisation du régime indemnitaire et de la participation employeur à la mutuelle) comme indiqué pour le budget principal de la ville. Ces augmentations sont compensées par une diminution de l'impôt sur les sociétés. Un virement à la section d'investissement à hauteur de 20 761 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 158 765 € au même niveau que 2019.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
70	Vente de produits et services	154 265	154 265	-
75	Produits de gestion courante	4 500	4 500	-
Total recettes réelles d'exploitation		158 765	158 765	-

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65).

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 20 761 €, identique par rapport à 2019.

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
Epargne de gestion	20 665	20 761	+0.46
- intérêts	-	-	
Epargne brute	20 665	20 761	+0.46
- amortissement du capital de la dette	-	-	
Epargne nette	20 665	20 761	

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 761 €.

Les dotations aux amortissements permettent de financer la totalité des dépenses d'investissement.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105 000 € en section de fonctionnement et à 71 981 € en section d'investissement.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 33 079 €. Elles diminuent de 2 199 € soit 6.6%.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
011	Charges à caractère général	14 489	13 489	- 0.92
012	Charges de personnel	2 500	2 500	-
65	Autres charges de gestion courante	50	50	-
66	Charges financières	2 239	2 752	+ 22.90
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	-
69	Impôts sur les sociétés	15 000	13 228	-11.80
Total dépenses réelles d'exploitation		35 278	33 019	-6.40

Les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges exceptionnelles sont stables.

Les charges financières augmentent de 513 €.

L'impôt sur les sociétés est prévu en diminution de 1 712 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 21 719 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 105 000 € montant identique à 2019.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
70	Vente de produits et services	105 000	105 000	-
Total recettes réelles d'exploitation		105 000	105 000	

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette redevient égale à zéro comme en 2019.

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
Epargne de gestion	71 961	74 733	+ 3.90
- intérêts	2 239	2 752	+ 22.90
Epargne brute	69 722	71 981	+ 3.20
- amortissement du capital de la dette	69 722	71 981	+ 3.20
Epargne nette	0	0	-

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 71 981 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt entièrement financé par l'épargne brute.

D. La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 555 570 € au 1^{er} janvier 2020, en recul de 11.15% par rapport à 2019.

€	Encours constaté au 01/01/2019	Encours au 01/01/2020	Var. €	Var. %
Budget panneaux photovoltaïques	625 291,73	555 570,30	-69 721,43	-11,15%

Les caractéristiques de la dette du budget photovoltaïque sont les suivantes :

- Taux moyen : 1.87%
- Durée résiduelle : 6 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 74 733 €, en hausse de 2 772 € par rapport à 2019, en raison essentiellement de l'amortissement du capital qui évolue selon un mode progressif.

	BP 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Capital	69 722	71 981	2 259	3,2
Intérêts	3 170	2 825	-345	-10,9
ICNE	-931	-73	858	-92,2
Annuité	71 961	74 733	2 772	3,9

III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
012 - Charges de personnel	31 000	31 000	0,00%
Total des charges d'exploitation hors charges financières	31 000	31 000	0,00%

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
70 – Vente de produits et de marchandises	31 000	31 000	0,00%
Total des recettes réelles d'exploitation	31 000	31 000	0,00%

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 818 395 € en section d'exploitation et à 770 930 € en section d'investissement.

A. La section de fonctionnement en légère hausse

Les charges d'exploitation enregistrent une augmentation de 2,67 % soit 56 586 €

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
011 Charges à caractère général	1 275 700	1 324 578	+3.83
012 Charges de personnel	738 700	763 000	+ 3.29
65 Charges de gestion courante	11 900	11 900	-
66 Charges financières	500	500	-
67 Charges exceptionnelles	58 514	54 362	-7.10
69 Impôts des sociétés	34 440	22 000	-36.12
Total dépenses réelles d'exploitation	2 119 754	2 176 340	+ 2.67

Les charges à caractère général sont en hausse de 3.83 % soit 48 878 €, essentiellement en raison :

- de l'augmentation du coût des énergies qui génère une hausse des prévisions budgétaires sur ce poste de 37 000 €.

- d'une réévaluation de 6 000 € de la redevance domaniale versée à Ports de Normandie, qui était sous-estimée sur l'exercice précédent.
- d'une hausse de 3 200 € sur les postes liés aux taxes foncières et CVAE (application d'un taux d'augmentation annuelle moyen)
- les dépenses d'entretien et de maintenance sont en diminution.

Les charges de personnel sont en hausse de 3.29 %, soit + 24 300 €.

Cette augmentation est comme pour le budget principal le résultat du GVT, de la revalorisation du régime indemnitaire ou de la part mutuelle employeur. De plus, la rémunération d'un agent d'accueil à mi-temps recruté en août 2019 impactera pour la 1^e fois le budget sur l'année pleine.

Les autres charges de gestions courantes et les charges financières (comptes 65 et 66) n'augmentent pas.

L'inscription au titre des impôts sur les sociétés diminue de 12 440 €.

Les dépenses exceptionnelles diminuent de 4 152 €. Les subventions aux associations augmentent de 248 €.

Les ressources d'exploitation sont prévues en hausse de 2.59 % soit + 65 490 €.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 410 790	2 504 480	+ 3.89
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	-
75	Produits de gestion courante	37 155	37 155	-
77	Produits exceptionnels	73 200	45 000	-38.52
Total recettes réelles d'exploitation		2 525 145	2 590 635	+2.59

L'évolution prévisionnelle des produits directement liés à l'activité du port de plaisance résulte des hypothèses suivantes pour l'élaboration du budget :

- augmentation des tarifs de 1,5% sur la majorité des prestations, dont les principales (redevances de stationnement annuelles et visiteurs, manutentions, redevances d'amodiation).
- taux de remplissage proche de 100% pour les anneaux résidents avec poursuite de la commercialisation de places visiteurs en nouvelles places destinées aux contrats annuels (32 places commercialisées en 2019 ; objectif de 30 places supplémentaires en 2020).
- stabilisation du nombre d'escales

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 2 504 480 € (chapitre 70), en augmentation de 3.89 % ; elles comprennent principalement :

- la location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 78,5% du chiffre d'affaires ;
- la vente de carburant (10,6% du chiffre d'affaires)
- les manutentions de grutages (4,2% du chiffre d'affaires) ; il est prévu une stabilité du volume de manutentions (environ 1 600 mouvements par an)
- les amodiations (4,5% du chiffre d'affaires).

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante) restent stables.

Les produits exceptionnels (dégrèvements d'impôts) diminuent de 28 200 € (suppression du CICE).

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
Epargne de gestion	405 891	414 795	2.19
- intérêts	500	500	-
Epargne brute	405 391	414 295	2.19
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	405 391	414 295	2.19

L'épargne nette augmente de 8 904 €, soit + 2.19 %. Elle permet de financer en grande partie les investissements du port puisque ce budget n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2020, le montant des dotations aux amortissements atteint 410 295 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 414 295 € est juste supérieure à cette contrainte et assure l'équilibre de la section d'exploitation.

C. Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 539 170 € pour 2020 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 250 000 € pour les aménagements de la station carburant sur un nouveau ponton,
- ✓ 150 000 € pour l'installation d'une potence de grutage de voiliers légers
- ✓ 40 000 € pour le système de débarquement dans l'estacade
- ✓ 40 000 € de travaux divers
- ✓ 30 000 € pour l'acquisition d'un bateau à propulsion électrique en remplacement d'un semi rigide à moteur thermique
- ✓ 26 670 € de matériel et mobilier de bureau
- ✓ 2 500 € d'annonces de marchés publics

D. Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2020	
Épargne nette	414 295	77 %
Subventions	-	0 %
cession d'actif		0 %
Emprunt	124 875	23 %
Total des recettes d'investissement	539 170	100 %

L'épargne nette est prépondérante dans le financement de l'investissement (77%). L'emprunt prévisionnel équilibre la structure à hauteur 23%. Les résultats antérieurs du port constatés au 31/12/2019 seront affectés au budget supplémentaire et viendront annuler l'emprunt prévisionnel.

Le budget annexe du port de plaisance n'est pas endetté.

V. Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 289 024 € en section d'exploitation et à 251 314 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville. En 2019, la maison des artistes du centre des arts du cirque était comptabilisée sur ce budget. En accord avec la comptable de la ville, les charges relatives à cet équipement sont transférées au budget principal.

A. La section de fonctionnement

Les charges d'exploitation enregistrent une diminution de 400 € soit de - 1,04 %.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
011	Charges à caractère général	9 100	9 200	+1.05
012	Charges de personnel	25 000	25 000	-
65	Charges de gestion courante	510	510	-
67	Charges exceptionnelles	3 500	3 000	- 14.00
Total dépenses réelles d'exploitation		38 110	37 710	-1.04

Les ressources d'exploitation sont en augmentation de 2 980 € soit 1.9 %.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 882	2 882	-
75	Produits de gestion courante	153 935	156 925	+1.94
77	Produits exceptionnels	10	0	-100
Total recettes réelles d'exploitation		156 827	159 807	+ 1.90 %

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
Epargne de gestion	118 717	122 097	+2.84
- intérêts			
Epargne brute	118 717	122 097	+2.84
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	118 717	122 097	+2.84

L'épargne nette prévisionnelle 2020 atteint 122 097 € soit une progression de 3 380 € du fait d'une diminution des dépenses alors que les recettes augmentent.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 122 097 € pour 2020.

D. Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2020	
Epargne nette	122 097	100 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt prévisionnel		
Total des recettes d'investissement	122 097	100 %

Le budget annexe des locations n'est pas endetté.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 376 447 € en section d'exploitation et à 938 894 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), Trinité (100 places) et Notre-Dame (115 places).

A. La section de fonctionnement

Les charges d'exploitation hors intérêts enregistrent une diminution de -2,85 %.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
011	Charges à caractère général	139 280	131 230	-5.78
012	Charges de personnel	144 963	144 963	-
65	Charges de gestion courante	1 260	1 260	-
67	Charges exceptionnelles	200	100	-
Total dépenses réelles d'exploitation		285 703	277 553	-2.85

Les crédits prévisionnels ont été ajustés au besoin constaté sur l'exercice précédent. Les charges générales diminuent de 8 050 € notamment sur les dépenses d'entretien et les frais de télécommunication.

Les ressources d'exploitation sont prévues quant à elles en diminution de 8 150 € soit 2.31 %.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
75	Autres produits de gestion courante	352 310	344 160	-2.31
Total recettes réelles d'exploitation		352 310	344 160	-2.31

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
Epargne de gestion	66 607	66 607	-
- intérêts			
Epargne brute	66 607	66 607	-
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	66 607	66 607	-

Comme en 2019 l'épargne nette est de 66 607 € en 2020.

C. La section d'investissement

Le budget 2020 intègre 886 607 € de dépenses d'équipement dont :

- ✓ 823 000 € de travaux pour l'aménagement du parking Notre Dame,
- ✓ 37 000 € de frais d'études
- ✓ 26 607 € de matériels divers (arceaux abonnés, nez de marches)

D. Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2020	
Epargne nette	66 607	7.5 %
Subventions	820 000	92.5 %
Cession d'actif		
Emprunt		
Total des recettes d'investissement	886 607	100 %

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 7.5 %. Le budget principal de la ville viendra subventionner le budget des parkings pour la réalisation des travaux au parking Notre-Dame qui étaient prévues en 2019 mais n'ont pu être réalisés. En effet, même si un budget annexe doit être équilibré sans subvention du budget principal quand il s'agit d'un SPIC, il existe quelques exceptions rappelées article L2224-2 du CGCT : « 2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.

2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

DM_2019_0602_CC du 13 novembre 2019

AGORA.

Contrat de cession conclu avec la SAS 20h40 Productions en contrepartie du spectacle « A nos amours » de Sophia ARAM, le vendredi 6 mars 2020 à l'Agora pour un montant de 8 967,50 € TTC

DM_2019_0603_CC du 26 septembre 2019

LE CIRCUIT

Contrat de cession conclu avec Decibels Production en contrepartie du concert de « Les Négresses Vertes » le 28 novembre 2019 à l'Agora pour un montant de 12 660 € TTC.

DM_2019_0604_TO du 6 novembre 2019

Espace culturel BUISSON

Rémunération de M. PINEL Daniel de 130,14 € pour sa prestation lors du concert de M. Ribouldingue le vendredi 22 novembre 2019 à l'espace Culturel Buisson dans le cadre de la journée nationale des assistants maternels

DM_2019_0605_TO du 6 novembre 2019

Espace culturel Buisson

Rémunération de M. GALOPIN Vincent, technicien son, de 127,39 € pour sa prestation lors du concert de M. Ribouldingue le vendredi 22 novembre 2019 à l'espace Culturel Buisson dans le cadre de la journée nationale des assistants maternels.

DM_2019_0606_CO du 21 novembre 2019

Convention d'occupation du domaine public

Convention d'occupation du domaine public avec la SA POULAIN DISTRIBUTION autorisant l'installation de distributeurs de boissons, confiseries, viennoiseries, sandwiches et articles de natation dans le hall des piscines Chantereyne et La Butte pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019.

DM_2019_0607_CO du 22 novembre 2019

Convention pour la participation d'intervenants professionnels dans les écoles

Convention pour la participation d'intervenants professionnels apportant leur concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles du territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

DM_2019_0608_CC du 22 novembre 2019

Convention d'affiliation au dispositif « SPOT 50 »

Convention d'affiliation avec le Conseil Départemental au dispositif « SPOT 50 » permettant aux jeunes manchois de 11 à 15 ans de bénéficier de réductions pour les piscines de Cherbourg-Octeville.

DM_2019_0609_CC du 22 novembre 2019

Association « Clown en Nez Veille »

Repas de fin d'année des Points d'Accueil Familles – Spectacle de solo de clown le vendredi 29 novembre 2019 à la salle de l'Europe pour un montant de 600 € TTC.

DM_2019_0610_CC du 25 novembre 2019

régie du CLSH de Tourlaville

A compter du 1^{er} janvier 2020, la régie de recettes et d'avances du CLSH de la commune déléguée de Tourlaville est supprimée. Le régisseur doit verser au comptable :

- la totalité des recettes encaissées
- le montant de l'avance
- l'ensemble des valeurs inactives
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses
- les registres utilisés et en stock

Le régisseur ne percevra plus d'indemnité de responsabilité.

DM_2019_0611_CC est annulée.

DM_2019_0612_TO du 26 novembre 2019

Association «Les Petits Composteurs »

Convention avec l'association « Les Petits Composteurs » pour la promotion et la valorisation des bio-déchets des professionnels en mettant l'ensemble du matériel de collecte nécessaire à chaque restaurant scolaire afin de centraliser les pesées et l'enlèvement sur la cuisine centrale JJ. Rousseau de Tourlaville. Montant de la prestation 1 702,80 TTC pour 22 semaines de janvier à juillet 2020.

DM_2019_0613_CC du 6 décembre 2019

Attribution d'un capital décès aux ayants-droits

Suite au décès de M. Daniel VALLOGNES, il a été attribué à chacun de ses deux enfants mineurs un capital décès d'un montant de 5448,03 €.

DM_2019_0614_CC du 28 novembre 2019

Festivités de fin d'année. Commune déléguée de Tourlaville

Organisation et mise en place d'animations sur le parvis de la Paix de la mairie déléguée de Tourlaville avec la société IS'EVENT les 18 et 21 décembre 2019 pour un montant de 9 000 € TTC.

DM_2019_0615_CC du 28 novembre 2019

Suppression régie d'avances

Suppression de la régie d'avances de la Direction Coordination des politiques publiques. à compter du 1^{er} janvier 2020. Le régisseur devra verser au comptable :

- le solde du compte de disponibilité
- les pièces justificatives de dépenses
- les chèquiers non utilisés
- les registres utilisés et en stock

DM_2019_0616_CO du 29 novembre 2019

Mise à disposition de salles Foyer Jacques Prévert

Mise à disposition gratuite de 2 salles du Foyer Jacques Prévert tous les 1^{er} et 3^{eme} vendredis de chaque mois à l'association oenophile cherbourgeoise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclus.

DM_2019_0617_CC du 21 novembre 2019

Convention avec les services départementaux de l'Education Nationale

Convention pour la participation de professionnels agréés à l'enseignement de la natation scolaire pour le centre aquatique de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

DM_2019_0618_CO du 29 novembre 2019

Mise à disposition de salles

Convention de mise à disposition gratuite de la salle du 1^{er} étage du foyer Jacques Prévert à Cherbourg-Octeville à l'association des peintres indépendants du Nord-Cotentin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, les mardis de 14h à 17h30 (hors vacances scolaires).

DM_2019_0619_CO du 29 novembre 2019

Mise à disposition de locaux

Convention de mise à disposition gratuite de 4 bureaux sis 39 rue de la Polle à Cherbourg-Octeville au Théâtre de l'Arlequin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclus.

DM_2019_0620_CC du 22 novembre 2019

Mise à disposition d'une salle

Mise à disposition gratuite d'une salle des archives municipales à Cherbourg-Octeville à la Société Nationale Académique de Cherbourg pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclus.

DM_2019_0621_CO du 29 novembre 2019

Mise à disposition de locaux

Mise à disposition gratuite de locaux du groupe scolaire de la Polle à Cherbourg-Octeville à l'Orchestre d'Harmonie de Cherbourg-en-Cotentin et de l'association Appoggiatures pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclus.

DM_2019_0622_CC du 29 novembre 2019

Mise à disposition d'un bureau

Convention de mise à disposition gratuite d'un bureau de la salle du VOX à Cherbourg-Octeville à Toutito Teatro et Déclins d'œil, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

DM_2019_0623_CC du 2 décembre 2019

Modification de la régie de recettes

Modification de la régie de recettes du Théâtre des Miroirs sur la commune déléguée de La Glacière. Les modifications portent sur :

- l'encaissement des droits d'entrée pour les spectacles et mise à disposition du théâtre
 - les modes de recouvrement des recettes en numéraire, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, chèque vacances, spot 50, atouts Normandie et virement
 - l'encaissement du montant maximum que le régisseur est autorisé à conserver : montant plafond 700 € pour le numéraire et un montant plafond consolidé de 15 000 €.
-

DM_2019_0624_CC du 18 novembre 2019

Le Circuit

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec Auguri Productions en contrepartie d'un concert de 47 Ter, le samedi 21 mars 2020 à l'Espace Buisson pour un montant de 4 220 € TTC.

DM_2019_0625_CC du 26 novembre 2019

Monsieur Joël DUBOIS – activités socio-éducatives et socio-culturelles

Animation de la chorale « L'air de rien » au TOTEM du 8 janvier au 24 juin 2020 les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires de 17h30 à 19 h pour un coût total de la prestation de 1 805 €

DM_2019_0626_CC du 26 novembre 2019

L'association « Entre Terre et Mer »

Atelier de modelage au TOTEM par Mme BASOURDY-LAUTRIDOU du 9 janvier au 25 juin 2020 le jeudi de 14 h à 16 h pour un montant total de 1 750 €.

DM_2019_0627_CC du 26 novembre 2019

Malton Création

Atelier d'initiation à la fabrication de petits mobiliers ou d'objets avec structure en carton et réalisation avec du papier mâché au PUZZLE du 6 janvier au 26 juin 2020 les vendredis hors vacances scolaires et jours fériés de 14 h à 16 h pour un coût total de 1 260 €

DM_2019_0628_CC du 26 novembre 2019

Association EPGV (gym volontaire)

Atelier de gymnastique au PUZZLE du 9 janvier au 25 juin 2020 les jeudis hors vacances scolaires et jours fériés de 10h15 à 11h15 pour un coût total de 819 €

DM_2019_0629_CC du 26 novembre 2019

M. Tanguy LEMERAY

Animation d'ateliers de Hip-Hop au PUZZLE du 7 janvier au 23 juin 2020 les mardis hors vacances scolaires et jours fériés de 16h45 à 17h45 pour un montant total de 1 260 €

DM_2019_0630_CC du 26 novembre 2019

Mme Régine BLAS

Atelier de sophrologie au PUZZLE du 7 janvier au 23 juin 2020 les mardis hors vacances scolaires et jours fériés de 18 h à 20 h pour un coût total de 1 680 €.

DM_2019_0631_CC du 26 novembre 2019

Le Patronage Laïque Equeurdrevillais

Atelier de chant animé par M. Samuel MULLER au CETICI du 7 janvier au 25 juin 2020 les mardis et jeudis de 14h30 à 16h hors vacances scolaires et jours fériés pour un coût total de 2 152,50 €.

DM_2019_0632_CC du 26 novembre 2019

Malton Création

Atelier d'initiation à la sculpture, création d'objets et de meubles en volume AU CETICI du 7 janvier au 23 juin 2020 les mardis hors vacances scolaires et jours fériés de 18h30 à 20h30 pour un montant total de 1 470 €.

DM_2019_0633_CC du 26 novembre 2019

M. Nathaniel LEGENDRE

Atelier d'initiation aux techniques graphiques 3D au CETICI du 7 janvier au 24 juin 2020 les mardis de 18 h à 21 h et mercredis de 17h à 18h hors vacances scolaires et jours fériés pour un montant total de 2 572,50 €

DM_2019_0634_CC du 26 novembre 2019

Mme Régine BLAS

Animation d'ateliers de relaxation et de découverte des techniques de sophrologie au CETICI du 10 janvier au 26 juin 2020 tous les vendredis de 9h15 à 11h15 hors vacances scolaires et jours fériés pour un montant total de 1 440 €.

DM_2019_0635_CC du 26 novembre 2019

LM Intérieur

Atelier d'activités manuelles et de découverte de techniques d'arts plastiques au CETICI du 7 janvier au 26 juin 2020 les mardis de 16h à 17h30 et vendredis de 14h à 16h30 hors vacances scolaires et jours fériés pour un montant total de 2 677,50 €.

DM_2019_0636_CC

Cherbourg-Octeville/DM_2019_0637_CC

Querqueville/DM_2019_0638_CC Tourlaville/DM_2019_0639_CC La Glacerie/DM_2019_0640 du 3 décembre 2019 Equeurdreville-Hainneville

Suppression des sous régies – communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin

Suppression des sous régies d'avances de la Direction des Politiques Publiques des cinq communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2020. Les sous régisseurs devront verser au régisseur :

- les pièces justificatives de dépenses,
 - les chèquiers non utilisés,
 - les registres utilisés et en stock
-

DM_2019_0641_CC 4 décembre 2019

Bail de mise à disposition

Conclusion d'un bail avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour la mise à disposition de l'auberge de jeunesse 55, 57 rue de l'Abbaye à Cherbourg-Octeville pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 moyennant un loyer annuel de 11 778,62 € et un montant forfaitaire annuel de 3 740,50 € pour les dépenses d'entretien des espaces verts.

DM_2019_0642_CC du 4 décembre 2019

Création régie

Création d'une régie d'avances auprès du théâtre des Miroirs sur la commune déléguée de La Glacerie à compter du 1^{er} janvier 2020, elle permettra de payer diverses dépenses. Le montant maximum de l'avance est fixé à 5 000 €.

DM_2019_0643_CC du 6 décembre 2019

Convention comité d'animation point d'accueil

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a été choisie comme point d'accueil le 5 août 2020 pour le ravitaillement des cyclistes lors de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme. Convention avec la ville, le COFSIC et l'association « Randonneurs Cyclotouristes de Cherbourg ».

DM_2019_0644_CC du 1^{er} décembre 2019

Contrat « MG International/Poséidon »

Contrat de services de maintenance avec « MG International/Poséidon » à compter du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2024 pour la maintenance du système Poséidon de la piscine Chantereyne pour un coût annuel de 9 000 € TTC.

DM_2019_0645_CC du 9 décembre 2019**Transfert de bail**

Régularisation du transfert de bail de droit commun conclu le 1^{er} janvier 2017 de la SCI le Val Joli vers la SCI Louade conformément à l'acte de cession de l'immeuble 5, rue de l'Union à Cherbourg-Octeville intervenu le 16 mai 2019 entre les deux parties. Les autres conditions du bail restent inchangées.

DM_2019_0646_CC du 26 août 2019**Association JS Cherbourg Handball**

Atelier de découverte du handball dans deux écoles élémentaires sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville du 2 septembre au 8 octobre 2019 pour l'école Léon Blum et du 5 novembre au 20 décembre 2019 pour l'école Joseph Bocher. Montant total de la prestation : 630 €

DM_2019_0647_TO du 4 décembre 2019**Association Les Petits Composteurs**

Avenant à la convention passée avec L'association Les Petits Composteurs en raison d'un surplus de déchets. Demande de matériel supplémentaire pour couvrir la période jusqu'au 31 décembre 2019 pour un montant total de 243,60 € TTC

DM_2019_0648_CC du 11 décembre 2019**Convention d'occupation avec M. Vatché KAZANDJIAN**

Convention de mise à disposition d'un garage rue Gibert à Cherbourg-Octeville à compter du 7 janvier 2020, pour une durée de 3 ans moyennant un loyer mensuel de 42,80 € révisable.

DM_2019_0649_CC du 30 novembre 2019**M. Bruno BLONDEL - spectacle**

Spectacle de M. Bruno BLONDEL, imitateur, le dimanche 19 janvier 2020 à l'Agora sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville. Montant de la prestation : 1 500 €

DM_2019_0650_CC du 3 décembre 2019**Association OPUS**

Exposition FRIGOSCOPE à l'espace culturel Hippolyte Mars du vendredi 17 janvier au dimanche 16 février 2020 pour un coût global de 4 948,80 € TTC

DM_2019_0651_CC du 12 décembre 2019**Suppression régie de recettes et d'avances**

Suppression de la régie de recettes et d'avances du pôle petite enfance de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville à compter du 1^{er} février 2020. Le régisseur devra verser au comptable :

- la totalité des recettes encaissées
- le fonds de caisse
- le montant de l'avance
- l'ensemble des valeurs inactives
- les pièces justificatives de recettes et de dépenses
- les registres utilisés et en stock

DM_2019_0652_CC du 12 décembre 2019**Tarifification camping de la saline**

Nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Tarif journalier touriste (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2020	Nouveau tarif TTC 2020
La journée (1 emplacement, 1 voiture, 1 personne)	5,39 €	5,93 €
Personne supplémentaire	5,39 €	5,93 €
Électricité	5,34 €	5,87 €
Chien	0,63 €	0,69 €
Enfant de moins de 7 ans	2,71 €	2,98 €
Voiture supplémentaire	1,00 €	1,10 €

Tarif location de Mobil-home (TVA à 10%)	Nouveau tarif HT 2020	Nouveau tarif TTC 2020
1 Nuit Basse Saison (de septembre à juin)	34,89 €	38,38 €
1 Semaine Basse Saison (de septembre à juin)	229,54 €	252,50 €
1 Mois (pour 2 personnes) Basse Saison (de septembre à juin)	367,27 €	404,00 €
1 Semaine Haute Saison de juillet à août	339,72 €	373,70 €
Location de draps 2 personnes (TVA à 20 %)	9,09€	10,00€
Location de draps 1 personne (TVA à 20 %)	4,55€	5,00 €
Forfait ménage (TVA à 20 %)	45,45 €	50,00 €
Electricité tarif du KW/h (TVA à 20 %)	0,19 €	0,23 €

Tarif mensuel résident (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2020	Nouveau tarif TTC 2020
Mobil home (1 emplacement, 1 voiture, 1 personne)	137,25 €	150,97 €
Caravane	124,75 €	137,22 €
Camping-car	124,75 €	137,22 €
Résident supplémentaire	78,15 €	85,97 €
Voiture supplémentaire	29,54 €	32,50 €
Chien	10,80 €	11,88 €

Tarif mensuel résident (TVA à 20 %)	Nouveau tarif HT 2020	Nouveau tarif TTC 2020
Frais de gestion et de maintenance de l'installation électrique	11,45 €	13,74 €
Tarif du KW/h	0,19 €	0,23 €
Entretien espaces verts de la parcelle	10,50 €	12,60 €

Tarif journalier visiteur résident (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2020	Nouveau tarif TTC 2020
Visiteur résident mobil home	4,59 €	5,05 €
Visiteur résident caravane, camping-car	4,15 €	4,57 €
Voiture supplémentaire	0,99 €	1,09 €
Chien	0,38 €	0,42 €

Tarif pour l'utilisation du wifi (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2020	Nouveau tarif TTC 2020
Un mois de location	11,35 €	12,48 €
Une semaine de location (7 jours)	5,67 €	6,24 €
Une journée de location	1,41 €	1,55 €

Taxe de séjour	Tarif à titre indicatif
Taxe de séjour reversée à l'Office du Tourisme	0,20 €
Taxe additionnelle départementale reversée au Conseil Général (10 % de la taxe de séjour)	0,02 €

DM_2019_0653_CC du 16 décembre 2019

Modification régie de recettes

Modification de la régie de recettes de l'artothèque sur :

- l'encaissement des produits suivants :
 - abonnement pour le prêt d'œuvres
 - pénalités de retard
 - emprunts occasionnels et sérigraphies
- le montant maximum de l'encaissement par le régisseur est fixé à 1 000 €.

DM_2019_0654_CC du 16 décembre 2019

Création d'une régie de recettes

Création d'une régie de recettes accueil de loisirs enfant au CLT Maison du Temps Libre à Tourlaville à compter du 1^{er} janvier 2020. Encaissement des recettes pour l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans organisés le mercredi et pendant les vacances scolaires (hors Noël), au centre Léon Blum et au centre de loisirs du Becquet.

DM_2019_0655_C0 du 17 décembre 2019

Mise à disposition de locaux

Mise à disposition gratuite au profit de l'association « Temps que la Danse » de 2 salles et d'une grande salle de danse au groupe scolaire Gibert à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 inclus, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17 h à 21 h, les mercredis de 13 h à 21 h et les samedis de 10 h à 13 h.

DM_2019_0656_CC du 18 décembre 2019

Mise à disposition de locaux

Mise à disposition de locaux au sein de l'espace F. Dolto à la SAS Brécourt pour une durée de 3 ans à compter du 2 janvier 2020 moyennant une redevance mensuelle de 538 € et d'un forfait mensuel de charge de 72 € révisibles.

DM_2019_0657_CC du 18 novembre 2019

Le Circuit

Contrat de cession d'exploitation des droits conclu avec Tohu Bohu en contrepartie du concert Mes souliers sont rouges le vendredi 13 mars 2020 à l'espace Buisson pour un montant de 6 330 € TTC.

DM_2019_0658_CC du 13 décembre 2019**Le Circuit**

Contrat de co-accueil avec le Trident SN de Cherbourg-en-Cotentin en contrepartie du concert de Jeanne CHERHAL les 11 et 12 décembre 2019 au théâtre à l'Italienne pour un montant de 9 000 € HT.

DM_2019_0659_CC du 17 décembre 2019**Convention d'occupation de locaux**

Mise à disposition gratuite au profit du Club photo Nord-Cotentin Cherbourg et l'association Photo Club d'Equeurdreville-Hainneville de locaux à l'ancien CTM d'Equeurdreville-Hainneville du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

DM_2019_0660_CC du 30 novembre 2019**Le Trident**

Partenariat entre le Trident et le CETICI dans le cadre de la programmation 2019/2020 du Trident, le CETICI réserve 13 places pour le spectacle « Le Mariage forcé » le lundi 23 mars 2020.

DM_2019_0661_CC du 30 novembre 2019**Le Trident**

Partenariat entre le Trident et les Bains Douches sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville. Dans le cadre de la programmation 2019/2020 du Trident, les Bains Douches réservent 34 places pour les spectacles suivants :

- La mécanique du hasard le vendredi 14 février 2020 (16 places)
- Butterfly le mardi 28 avril 2020 (18 places).

DM_2019_0662_CC du 20 décembre 2019**Mise à disposition de locaux**

Convention de mise à disposition du centre nautique « Les Marsouins » à Tourlaville au profit de la Ligue de l'Enseignement de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement dans la limite de 12 ans et moyennant une redevance annuelle de 8 318,76 € révisable.

DM_2019_0663_CC du 26 décembre 2019**DECISION ANNULEE****DM_2019_0664_CO du 26 décembre 2019****Mise à disposition de locaux**

Mise à disposition gratuite au profit de l'association des habitants du quartier Sud-Est d'un local situé au 44 rue Robert Lecouvey à Cherbourg-Octeville du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 avec reconduction tacite pour 3 ans.

DM_2019_0665_CO du 31 décembre 2019**Caisse de retraite des sapeurs-pompiers**

Attribution de pensions annuelles aux sapeurs-pompiers volontaires ayant cessé leur activité et réunissant les conditions fixées par le règlement de la caisse de retraite à savoir :

NOM	Prénom	Date de naissance	Grade	Date d'engagement	Date de fin d'engagement	Durée d'activité SPV
JACQUEMIN	Jean-Charles	31/01/1957	Lieutenant	15/04/1993	31/01/2019	25 ans 9 mois 15 jours
LEFEVRE	Nicolas	23/09/1962	Sergent-chef	11/01/1997	01/01/2019	21 ans 11 mois 20 jours
LE GALL	Dominique	01/07/1957	Capitaine	01/01/1996	01/07/2018	21 ans 6 mois
ROQUELIN (1)	Stéphane	08/07/1973	Adjudant-chef	01/06/1991	16/04/2019	27 ans 10 mois 15 jours
ROSE	Thierry	28/03/1963	Adjudant	15/04/1993	30/06/2018	25 ans 2 mois 15 jours

Conseil municipal du 29 janvier 2020 - Tableau des marchés

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190321	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de repas pour le service propreté urbaine 2020	15000 € Montant maximum annuel	L'ESPACE TEMPS FJT RESTAURATION	33 RUE MARECHAL LECLERC 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 78 19 78 Fax : 02 33 78 19 79 mail : l.poutrel@fjt-espacetemps.fr
190320	Pôle Technique Direction Maintenance Entretien Logistique	TX	Commune de CEC	Marché	Remplacement de deux portes piétonnes avec baie vitrée	13 500,00 €	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	Zone Artisanale Les Chèvres 50470 TOLLEVAST Tél : 02 33 20 06 07 Fax : 02 33 88 63 44 Mail : agence-caen-cherbourg@thyssenkrupp.com
190319	Pôle Technique Direction Entretien Logistique Maintenance	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Marché	Maintenance ascenseurs des bâtiments de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin Années 2020 - 2021 - 2022 - 2023	144468,20 € 35 658,20 année 2020 36 270,00 années 2021 - 2022 - 2023 Prix fermes jusqu'au 31/12/2020 puis révisable annuellement à compter du 01/01/2021	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	ZA Les Chèvres 50470 TOLLEVAST Tél : 02 33 20 06 07 Fax : 02 33 88 03 44 Mail : agence-caen-cherbourg@thyssenkrupp.com
2017-115b2	PQCV Centre de ressources Service des sports CD Cherbourg-Octeville	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	Accord-cadre n° 2017/115 Lot n° 2 : désherbeuses de petites voiries Marché subséquent n° 2 Acquisition d'une désherbeuse	16 333,33 €	SAS LEBIEZ MOTO CULTURE	SAS LEBIEZ MOTO CULTURE Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Téléphone : 02.33.41.66.17 Télécopie : 02.33.21.07.33 Mail : lebiez.compta@wanadoo.fr
190318	Pôle technique Direction Energie	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	Fourniture et acheminement d'électricité pour Cherbourg-en-Cotentin	5 000 000,00 €	EDF	22-30 avenue de Wagram 75382 Paris cedex 8 tél :02 72 96 26 83 dc-ouest-dmcts-ao@edf.fr - dominique.lerendu@edf.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190317	Pôle technique - Direction de l'énergie	S	Commune de CEC	Marché	Labellisation BBC de la salle polyvalente Pierre Montécot	11 760,00 €	CERTIVEA	4 avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS
190316	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de matériels d'entretien des espaces verts et de voirie LOT 5 : Broyeurs de végétaux	31 800,00 €	SAS LEBAUDY Jacques	Zone d'Armonville 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 25 mail : cbunel@lebaudy.com
190314	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°5 fougères	accord cadre traité à prix unitaires	PEPINIERE VINCENT CHOMBART	4 rue des osiers 80400 HOMBLEUX Tel : 03.23.36.38.50 Fax : 03.23.81.31.73 Mail : pepinieresvchombart@orange.fr
190313	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°5 fougères	accord cadre traité à prix unitaires	SOCIETE PLANDANJOU	10 esplanade Jean Sauvage 49130 LES PONTS DE CE Tel : 02.41.79.44.80 Fax : 02.41.79.44.85 Mail : info@plandanjou.com
190312	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°5 fougères	accord cadre traité à prix unitaires	SARL JARDIN SERVICES VEGETAUX	Route de la chapelle 50450 HAMBYE Tel : 02.33.91.09.80 Fax : 02.33.91.09.89 Mail : idris@jardinservices.fr
190311	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°4 graminées	accord cadre traité à prix unitaires	PEPINIERE VINCENT CHOMBART	4 rue des osiers 80400 HOMBLEUX Tel : 03.23.36.38.50 Fax : 03.23.81.31.73 Mail : pepinieresvchombart@orange.fr
190310	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°4 graminées	accord cadre traité à prix unitaires	SARL VEGETAL PASSION	580 Avenue de Thiollet 01090 MONTMERLE SUE SAONE Tel : 04.74.62.92.20 Fax : 04.74.65.02.07 Mail : cedric.bijon@vegetal-passion.fr
190309	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°4 graminées	accord cadre traité à prix unitaires	SARL JARDIN SERVICES VEGETAUX	Route de la chapelle 50450 HAMBYE Tel : 02.33.91.09.80 Fax : 02.33.91.09.89 Mail : idris@jardinservices.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190308	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°3 vivaces	accord cadre traité à prix unitaires	PEPINIERE VINCENT CHOMBART	4 rue des osiers 80400 HOMBLEUX Tel : 03.23.36.38.50 Fax : 03.23.81.31.73 Mail : pepinieresvchombart@orange.fr
190307	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n° 3 vivaces	accord cadre traité à prix unitaires	SARL VEGETAL PASSION	580 Avenue de Thiollet 01090 MONTMERLE SUE SAONE Tel : 04.74.62.92.20 Fax : 04.74.65.02.07 Mail : cedric.bijon@vegetal-passion.fr
190306	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n° 3 vivaces	accord cadre traité à prix unitaires	SARL JARDIN SERVICES VEGETAUX	Route de la chapelle 50450 HAMBYE Tel : 02.33.91.09.80 Fax : 02.33.91.09.89 Mail : idris@jardinservices.fr
190315	Pôle qualité du cadre de vie centre de ressources	TX	Commune de CEC	Marché	Cherbourg-en-Cotentin CD d'Equedreuil-Hainneville avenue de Tourville Aménagement de voirie	298 176,00 €	Société EUROVIA Basse Normandie	agence de Périers 50190 PERIERS
190305	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n° 2 arbustes	accord cadre traité à prix unitaires	PEPINIERE MARC LEVANOYE	Chemin de la Saillanderie LA GLACERIE 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tel : 02.33.43.10.61 Fax : 02.33.20.35.10 Mail : pepiniere.levanoye@orange.fr
190304	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n° 2 arbustes	accord cadre traité à prix unitaires	SARL VEGETAL PASSION	580 Avenue en Thiollet 01090 MONTMERLE SUE SAONE Tel : 04.74.62.92.20 Fax : 04.74.65.02.07 Mail : cedric.bijon@vegetal-passion.fr
190303	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°2 arbustes	accord cadre traité à prix unitaires	SARL JARDIN SERVICES VEGETAUX	Route de la chapelle 50450 HAMBYE Tel : 02.33.91.09.80 Fax : 02.33.91.09.89 Mail : idris@jardinservices.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190302	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°1 arbres	accord cadre traité à prix unitaires	PLANDANJOU	10 Esplanade Jean Sauvage 49130 LES PONTS DE CE Tel : 02.41.79.44.80 Fax : 02.41.79.44.85 Mail : info@plandanjou.com
190301	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n° 1 arbres	accord cadre traité à prix unitaires	SARL VEGETAL PASSION	580 avenue en Thiollet 01090 MONTMERLE SUE SAONE Tel : 04.74.62.92.20 Fax : 04.74.65.02.07 Mail : cedric.bijon@vegetal-passion.fr
190300	DCP / PQCV	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de végétaux - lot n°1 arbres	accord cadre traité à prix unitaires	SARL JARDIN SERVICES VEGETAUX	Route de la chapelle 50450 HAMBYE Tel : 02.33.91.09.80 Fax : 02.33.91.09.89 Mail : idris@jardinservices.fr
190299	DCP / POMSSIRH	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord-cadre	Fourniture de titres restaurant et de chèques d'accompagnement personnalisé	Marché traité à prix unitaire (sur la base de la valeur faciale des titres imposée par la collectivité aux quantités commandées), valeur faciale augmentée du pourcentage de frais de traitement / gestion indiqué à l'acte d'engagement (soit zéro).	EDENRED FRANCE SAS	178 Boulevard Gabriel Péri 92240 MALAKOFF Tel : 01.74.31.75.00 Fax / 01.74.31.85.57 Mail : melanie.querrec@edenred.com
190298	DCP / POMSSIRH	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord-cadre	Fourniture de titres restaurant et de chèque d'accompagnement personnalisé	Marché traité à prix unitaire (sur la base de la valeur faciale des titres imposée par la collectivité aux quantités commandées), valeur faciale augmentée du pourcentage de frais de traitement / gestion indiqué à l'acte d'engagement (soit zéro).	SODEXO PASS FRANCE	19 rue Ernest Renan 92022 NATERLE CEDEX Tel : 01.41.25.25.26.27 Mail : cao.spf@sodexo.com

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190297	Pôle Technique DETB secteur Est	S	Commune de CEC	Marché	Audit technique charpente bois COSEC La Glacerie et salle Bagatelle à Tourlaville	17 136,00 €	IBATEC BOIS	15 rue Karl PROBST 14000 CAEN tel: 02 61 53 08 02 fax: 02 61 53 08 03 contact@ibatec-bois.fr
190296	Pôle Technique Direction Entretien Maintenance Logistique	PI	Commune de CEC	Marché	Maîtrise d'oeuvre et mission de coordination SSI, concernant la création d'un local de stockage à l'école de F. MITTERRAND	2 990,00 €	Alain LENESLEY - Bureau d'Etude	43 rue Guillaume Fouace 50000 SAINT-LO Tél : 02.33.55.62.62 Fax : 02.33.55.50.70 Mail : accueil@bet-lesnesley.fr
190295	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de matériels d'entretien des espaces verts LOT 4 : Outils de rognage de souches	9 283,33 €	SAS LEBIEZ	AVENUE JEAN MONNET 50700 VALOGNES
190294	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de matériels d'entretien des espaces verts et de voirie LOT 3 : Porte outils et outils	24 082,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 RUE FRANCOIS HALLEY ZA DE L'ABBAYE ROND POINT ROUTE DE LA HAYE DU PUIITS 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE
190293	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de matériels d'entretien des espaces verts et de voirie LOT 2 : Nettoyeur haute-pression	3 995,00 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 RUE FRANCOIS HALLEY ZA DE L'ABBAYE ROND POINT ROUTE DE LA HAYE DU PUIITS 50390 SAIINT SAUVEUR LE VICOMTE
190292	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de matériels d'entretien des espaces verts et de voirie LOT 1 : Matériels thermiques (et harnais)	16 937,06 €	MELAIN MOTOCULTURE	2 RUE FRANCOIS HALLEY ZA DE L'ABBAYE ROND POINT ROUTE DE LA HAYE DU PUIITS 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE
190291	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 46 Epicerie diverse à prendre sur place	Marché traité à prix unitaires	SARL GAMACASH CHERBOURG	Zone Industrielle Route de Paris 14120 MONDEVILLE Tél 02 33 88 43 43 Fax 02 33 88 43 44 Mail : promocasch_cherbourg@carrefour.com

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190290	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 45 Pains et viennoiseries fraîches secteur commune déléguée Cherbourg-Octeville	Marché traité à prix unitaires	COBOPAM	COBOPAM RD PT DE LATTRE DE TASSIGNY BP 421 50200 COUTANCES CEDEX Tél : 02 33 19 05 50 Mail : cobopam@mdb50.fr
190289	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 44 Pains et viennoiseries fraîches secteur commune déléguée Tourlaville	Marché traité à prix unitaires	SARL E.D. LEMENANT	3 RUE MÉDÉRIC TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 22 42 92 Mail : ed.lemenant@orange.fr Siret : 492 315 320 00019
190288	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 43 Biscuiterie	Marché traité à prix unitaires	PRO A PRO SAS ETS BLIN	RUE JEAN-BAPTISTE GODIN 35590 SAINT-GILLES Tél : 02 99 55 74 11 Mail : saintgilles@proapro.fr
190287	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 42 - Produits pâtisseries	Marché traité à prix unitaires	POMONA EPISAVEUR GROUPE POMONA	3 PLACE DOCTEUR TÉNINE 92160 ANTONY Tél : 02 99 86 15 15 Mail : pes-bre-adv@episaveurs.fr
190286	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 41 Epicerie et condiments conventionnels et épicerie issue de l'agriculture biologique,	Marché traité à prix unitaires	PRO A PRO SAS ETS BLIN	RUE JEAN-BAPTISTE GODIN 35590 SAINT-GILLES Tél : 02 99 55 74 11 Mail : saintgilles@proapro.fr
190285	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 40 Produits élaborés issus de l'agriculture biologique spécifique petite enfance	Marché traité à prix unitaires	LABORATOIRE RIVADIS SAS	IMPASSE DU PETIT ROSE 79100 LOUZY Tél : 05 49 68 99 71 Mail : servicedesmarches@labo-rivadis.fr
190284	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 39 Conserves alimentaires salées et sucrées,	Marché traité à prix unitaires	PRO A PRO SAS ETS BLIN	RUE JEAN-BAPTISTE GODIN 35590 SAINT-GILLES Tél : 02 99 55 74 11 Mail : saintgilles@proapro.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190283	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 38 Féculents secs issus de l'Agriculture Biologique,	Marché traité à prix unitaires	POMONA EPISAVEUR GROUPE POMONA	3 PLACE DOCTEUR TÉNINE 92160 ANTONY Tél : 02 99 86 15 15 Mail : pes-bre-adv@episaveurs.fr
190282	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 37 Féculents secs	Marché traité à prix unitaires	POMONA EPISAVEUR GROUPE POMONA	3 PLACE DOCTEUR TÉNINE 92160 ANTONY Tél : 02 99 86 15 15 Mail : pes-bre-adv@episaveurs.fr
190281	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 36 Eaux, boissons sans alcool, sirops, alcools dénaturés, produits cidricoles et vins	Marché traité à prix unitaires	POMONA EPISAVEUR GROUPE POMONA	3 PLACE DOCTEUR TÉNINE 92160 ANTONY Tél : 02 99 86 15 15 Mail : pes-bre-adv@episaveurs.fr
190280	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 35 Ovoproduits réfrigérés,	Marché traité à prix unitaires	SAS DISFRAIS	ZI LE MESNIL RUE DE L'AVENIR 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE Tél : 02 33 71 05 05 Mail : contact@disfrais.fr
190279	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 33 Lait, crème et beurre conventionnels,	Marché traité à prix unitaires	SAS DISFRAIS	ZI LE MESNIL RUE DE L'AVENIR 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE Tél : 02 33 71 05 05 Mail : contact@disfrais.fr
190278	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 32 Fromages conventionnels et produits lactés,	Marché traité à prix unitaires	SAS DISFRAIS	ZI LE MESNIL RUE DE L'AVENIR 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE Tél : 02 33 71 05 05 Mail : contact@disfrais.fr
190277	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 30 Yaourts et fromages blancs variés productions fermières (en circuits courts),	Marché traité à prix unitaires	PASSION FROID	GROUPE POMONA 3 AV. DU DOCTEUR TÉNINE 92184 ANTONY Tél : 02 31 78 91 00 Fax : 02 31 78 91 01 Mail : commercial-caen@passionfroid.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190276	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 29 Yaourts et fromages blancs variés issus de l'Agriculture Biologique,	Marché traité à prix unitaires	LA FERME DES DOUCES PRAIRIES	7 ROUTE BARNAVAST LE THEIL 50330 GONNEVILLE-LE THEIL Tél : 06 13 40 76 64 Mail : sylviaurent.groult@free.fr
190275	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 28 Yaourts et fromages blancs variés conventionnels,	Marché traité à prix unitaires	SAS DISFRAIS	ZI LE MESNIL RUE DE L'AVENIR 50500 SAINT HILAIRE PETITVILLE Tél : 02 33 71 05 05 Mail : contact@disfrais.fr
190274	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 27 Fruits maraîchers régionaux issus de l'Agriculture Biologique,	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr
190273	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 26 Fruits conventionnels,	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr
190272	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 25 Fruits maraîchers régionaux (en circuits courts),	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190271	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 24 Légumes maraîchers régionaux issus de l'Agriculture Biologique (en circuits courts),	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	<p>GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr</p>
190270	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 23 Légumes conventionnels,	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	<p>GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr</p>
190269	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 22 Pommes de terre fraîches brutes (en circuits courts),	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	<p>GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr</p>
190268	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 21 Légumes maraîchers régionaux (en circuits courts),	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	<p>GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr</p>

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190267	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 20 Fruits et légumes crus prêts à l'emploi (4ème gamme),	Marché traité à prix unitaires	MANCHE POMME DE TERRE	180 rue du Moulin à Vent 50170 CREANCES Tél 02 33 07 32 56 Fax 02 33 76 20 28 Mail : manchepommedeterre@orange.fr Siret 477 920 227 00048
190266	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 19 Fruits et légumes cuits prêts à l'emploi (5ème gamme),	Marché traité à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG	GRUPE POMONA ZI DE SAUXMARAIS 20 RUE DES CHENES - TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 23 64 20 Mail : cde-cherbourg-rhd@terreazur.fr
190265	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 18 Poisson frais réfrigéré filets sans arrêts et sans peau	Marché traité à prix unitaires	SARL MANCHE MAREE	ZA produire Rue du Port des Flamands Tourlaville 50110 CHERBOURG EN COTENTIN Tél 02 33 43 61 63 Fax 02 33 43 46 73 mail: contact@manchemaree.fr
190264	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 17 Charcuterie cuite et élaborée à trancher,	Marché traité à prix unitaires	SOCIETE A 2 S	ZI DU PORZO CS 30143 KERVIGNAC 56704 HENNEBONT CEDEX Tél : 02 97 89 89 58 Mail : a2s.commercial@krill.fr
190263	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 16 Charcuterie cuite débitée,	Marché traité à prix unitaires	SOCIETE A 2 S	ZI DU PORZO CS 30143 KERVIGNAC 56704 HENNEBONT CEDEX Tél : 02 97 89 89 58 Mail : a2s.commercial@krill.fr
190262	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 15 Viande fraîche spécifique petite enfance	Marché traité à prix unitaires	SARL JCH	121 rue Gambetta Equeurdreville 50120 CHERBOURG EN COTENTIN Tel 02 33 93 86 92 Mail : gerard.huard@gmail.com

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190261	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 14 Viande fraîche de Volaille,	Marché traité à prix unitaires	SDA STE DE DISTRIBUTION AVICOLE SAS	7 AVENUE JEAN JOXÉ 49000 ANGERS Tél : 02 51 14 26 38 Mail : marches@sda-volailles.fr
190260	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 12 Viande fraîche de porc (en circuits courts) PAC et Charcuterie crue,	Marché traité à prix unitaires	SAS BERNARD GROUPE JEAN FLOCH	KERBETHUNE MOREAC BP 20111 56501 LOCMINE CEDEX Tél : 02 97 61 66 01 Mail : bernard.cial@jean-floch.com
190259	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 11 Viande fraîche hachée de bœuf racé (en circuits courts),	Marché traité à prix unitaires	SARL LA CHAISERONNE	ROUTE D'AVRANCHES BP 27 50370 BRECEY Tél : 02 33 48 12 77 Mail : lachaiseronne@wanadoo.fr
190258	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 9 Viande fraîche de bœuf, de veau et d'agneau PAC en circuit court	Marché traité à prix unitaires	SARL LA CHAISERONNE	ROUTE D'AVRANCHES BP 27 50370 BRECEY Tél : 02 33 48 12 77 Mail : lachaiseronne@wanadoo.fr
190257	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 8 Préparations élaborées réfrigérées	Marché traité à prix unitaires	PASSION FROID	GROUPE POMONA 3 AV. DU DOCTEUR TÉNINE 92184 ANTONY Tél : 02 31 78 91 00 Fax : 02 31 78 91 01 Mail : commercial-caen@passionfroid.fr
190256	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 7 Pâtisseries, viennoiseries et bases pâtisseries surgelées	Marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 Tél : 02 35 04 76 00 Mail : veronique.desjardins@davigel.fr
190255	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 6 Préparations à base de viande hachée et préparations élaborées surgelées	Marché traité à prix unitaires	SOCIETE A 2 S	ZI DU PORZO CS 30143 KERVIGNAC 56704 HENNEBONT CEDEX Tél : 02 97 89 89 58 Mail : a2s.commercial@krill.fr

Numéro de marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
190254	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Marché	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 5 Légumes Bio et fruits Bio surgelés	Marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 Tél : 02 35 04 76 00 Mail : veronique.desjardins@davigel.fr
190253	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 4 Féculents légumes et fruits surgelés	Marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 Tél : 02 35 04 76 00 Mail : Veronique.desjardins@davigel.fr
190252	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 3 poissons portionnés IQF, fruits de mer et crustacés surgelés	Marché traité à prix unitaires	SYSCO France SAS	14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 Tél : 02 35 04 76 00 Mail : Veronique.desjardins@davigel.fr
190251	DCP/EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 1 Viandes hachée surgelée	Marché traité à prix unitaires	SOCIETE A 2 S	ZI DU PORZO CS 30143 KERVIGNAC 56704 HENNEBONT CEDEX Tél : 02 97 89 89 58 Mail : a2s.commercial@krill.fr

Conseil municipal du 20 janvier 2020 - Tableau des avenants

Numéro de marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié €HT	Nouveau titulaire	Date de signature	Date de notification de modification
2018257PAX	procédure adaptée	14/12/2018	Construction modulaire - Ecole Jules Ferry - Commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville - 50120 Cherbourg-en-Cotentin - Lot unique : bâtiment modulaire	756 170,40 €	MADERA	Travaux supplémentaires pour l'alarme, l'installation d'une baie de brassage, création d'un réseau EP	-	4934,14 € + 0,65 %	-	20/11/2019	09/12/2019
190222	procédure adaptée	28/10/2019	Location maintenance d'une machine à affranchir le courrier avec pesée au passage	Montant annuel de la location maintenance 1560 €HT Prix unitaires pour les consommables Prix forfaitaires fermes pour la location maintenance Prix unitaires fermes pour les consommables	PITNEY BOWES SAS	Ajout d'une option chiffrée lors de la remise des offres	-	120,00 € +7,27%	-	29/11/2019	09/12/2019
2018116PAX	procédure adaptée	05/06/2018	Travaux de remplacement de chéneaux et bardages au gymnase de la Manécierie - 50130 CEC	121 634,21 €	LEDUC SAS	Travaux supplémentaires création d'une dalle béton, redimensionnement descentes EP et remplacement câble de désenfumage.	-	10 599,20 € 8,71%	-	02/12/2019	11/12/2019
2017/189	appel d'offres ouvert	22/08/2017	travaux de maîtrise d'oeuvre restauration es façades et des couvertures du théâtre a l'italienne	149 316,00 €	Société 2BDM	transfert de la mission du cabinet VOTRUBA au cabinet PILTE-VOTRUBA	-	-	Cabinet Pilté-Votruba	13/12/2019	31/12/2019

Numéro de marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié €HT	Nouveau titulaire	Date de signature	Date de notification de modification
2018091PAX	procédure adaptée	13/06/2018	construction d'un centre de loisirs sans hebergement à Tourlaville - 50110 Cherbourg-en-Cotentin. Lot 3 : bardage bois	50 980,80 €	SMAC	travaux en moins-value Suppression du traitement bois de bardage	-	- 1 056 € - 2,07 %	-	16/12/2019	06/01/2020
2018092PAX	procédure adaptée	13/06/2019	Construction d'un centre de loisirs sans hébergement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin. Lot n°4: menuiseries extérieures aluminium	105 324,00 €	CTI BAT	travaux moins-value et plus-value suppression de l'abri à containers fourniture et pose d'arceaux métalliques pour local poubelles étude et plan pour l'abri à poubelles	-	-1 154 € -1,09%	-	06/12/2019	06/01/2020
190191	procédure adaptée	23/09/2019	fourniture de prestations et de matériel pour la solution xivo	marché traité à prix unitaire	AXIANS MASSELIN COMMUNICATION	ajout de référence au bpu	-	- €	-	20/12/2019	23/12/2019
223-15	appel d'offres ouvert	18/12/2015	Marché de maitrise d'oeuvre pour la construction d'une maison d'artistes sur le site de la Brèche	337 420,00 €	ARCHITECTURE MARIA GODLEWSKA	Prise en compte de prestations supplémentaires liées à la prolongation de la durée du chantier	-	17 000 € 5,04 %	-	06/12/2019	16/12/2019
2019031PAC	procédure adaptée	15/02/2019	Vérifications périodiques des installations des bâtiments communaux 2018-2019-2020-2021 Lot n° 2 système sécurité incendie	accord cadre traité à prix unitaire	SOCOTEC EQUIPEMENTS	modification de la durée de l'accord cadre	-	-	-	10/12/2019	03/01/2020
2019032PAC	procédure adaptée	15/02/2019	Vérifications périodiques des installations des bâtiments communaux - Années 2018-2019-2020-2021 Lot n° 5 : ascenseurs	accord cadre traité à prix unitaire	SOCOTEC EQUIPEMENTS	modification de la durée de l'accord cadre	-	-	-	10/12/2019	03/01/2020
2019033PAC	procédure adaptée	15/02/2019	Vérifications périodiques des installations des bâtiments communaux - Années 2018-2019-2020-2021 Lot n° 8 : lignes de vie	accord cadre traité à prix unitaire	SOCOTEC EQUIPEMENTS	modification de la durée de l'accord cadre	-	-	-	10/12/2019	03/01/2020

Numéro de marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié €HT	Nouveau titulaire	Date de signature	Date de notification de modification
190220	appel d'offres ouvert	01/12/2019	FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS LUDIQUES A USAGE COLLECTIF – LOT N°1 Année 2019 Fourniture et pose de jeux extérieurs pour les enfants et adolescents au prix catalogue - Fourniture et pose de sols de sécurité tous types - Fourniture et livraison de pièces détachées au prix catalogue	Accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum ni maximum. Passé pour un an et renouvelable trois fois. mini 20 000 et maxi 180 000 €HT approximatif annuel.	Société KOMPAN 363 rue Marc Seguin 77198 Dammarie les Lys cedex	Complètement au catalogue de fournitures de jeux par les tarifs de pose et de modularité, précision sur les modalités de facturation de la modularité des jeux.	-	-	-	19/12/2019	26/12/2019
2018363PAX	procédure adaptée	02/01/2019	Réaménagement du stade des Fourches Lot n°12 : VRD Aménagement extérieur	707 961,30 €	ARTDAN SAS / SORAPEL	Travaux supplémentaires ajustements des abords du terrain, les portails et portillons d'accès, le déplacement de la base vie et la mise en forme des raccordements EU sur voirie.	-	42 883,85 € 6,06%	-	02/12/2019	06/01/2020
2018353PAX	procédure adaptée	27/12/2018	Réaménagement du stade des Fourches Lot n°2 : Etanchéité - Couverture zinc	62 994,05 €	LEDUC SAS	Travaux supplémentaires sur la toiture terrasse, maintien du revêtement d'étanchéité existant, reprise des supports de chéneaux (infiltration d'eau), réalisation de 2 carottages (raccordement réseau) et Suppression des chapeaux de ventilation remplacés par couvertines en aluminium	-	1 278,17 € 2,03%	-	02/12/2019	30/12/2019

Numéro de marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant €HT	Titulaire(s) du marché	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié €HT	Nouveau titulaire	Date de signature	Date de notification de modification
2018357PAX	procédure adaptée	03/01/2019	Réaménagement du stade des Fourches Lot n°6 : Electricité	57 966,98 €	SELCA SAS	Travaux supplémentaires mise en œuvre de contacts de position avec voyant.	-	495,06 € 0,85%	-	02/12/2019	31/12/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **5 Concessions en secteur cinéraire :**

- 2 concessions temporaires : N° 364, 368
- 3 concessions trentenaires : N° 365 à 367

□ **9 Concessions traditionnelles :**

- 7 concessions temporaires : N° 7959 à 7961, 7963 à 7965, 7967
- 2 concessions trentenaires : N° 7962, 7966